

Annex 1

ICC-02/11-01/11-HNE-5

Nations Unies

S/2012/766

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 octobre 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 octobre 2012, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
concernant la Côte d'Ivoire**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, et en application du paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et le rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et les faire publier comme document du Conseil.

Le Président
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1572 (2004)
concernant la Côte d'Ivoire
(Signé) Gert **Rosenthal**

12-54943 (F) 161012 171012



Merçi de recycler A small recycling symbol consisting of three chasing arrows forming a triangle.



**Lettre datée du 14 septembre 2012, adressée au Président
du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution
1572 (2004) par le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire**

Les membres du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire ont l'honneur de présenter le rapport de mi-mandat du Groupe créé conformément au paragraphe 16 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité.

(Signé) Raymond **Debelle**

(Signé) Eugene **Fatakanwa**

(Signé) Simon **Gilbert**

(Signé) Joel **Salek**

(Signé) Manuel **Vazquez-Boidard**

I. Introduction

1. Par lettre datée du 22 juin 2012 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2012/479), le Secrétaire général a annoncé qu'il avait nommé membres du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire les cinq personnes dont les noms suivent, à savoir : Raymond Debelle (Belgique, armes), Eugene Rutabingwa Fatakanwa (Rwanda, douanes/transports), Simon Gilbert (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, diamants), Joel Salek (Colombie, finances) et Manuel Vazquez-Boidard (Espagne, affaires régionales), ce dernier étant désigné coordonnateur du Groupe d'experts.

2. Le Groupe d'experts a commencé ses travaux sur le terrain le 5 juillet 2012. Au cours de la période considérée, il s'est notamment entretenu avec des représentants d'États Membres, d'organisations internationales et régionales et du Gouvernement ivoirien en vue de recueillir tous renseignements utiles aux fins de ses enquêtes. Outre les visites sur le terrain qu'ils ont effectuées dans toute la Côte d'Ivoire, les membres du Groupe se sont rendus en Belgique, en France, au Ghana, au Niger, aux Pays-Bas et au Togo. On trouvera à l'annexe 1 du présent rapport la liste des entretiens et consultations menés par le Groupe.

3. Depuis la fin de la crise postélectorale de 2011, les attaques contre les forces de sécurité ivoiriennes se sont multipliées, par leur fréquence et leur ampleur, venant ainsi remettre en cause l'entreprise de réconciliation et de stabilisation menée par le nouveau Gouvernement.

4. De l'avis du Groupe, l'insécurité croissante dans un certain nombre d'États voisins vient mettre en évidence la dimension régionale de la crise ivoirienne. La détérioration de la situation politique et sécuritaire au Mali voisin, la crise persistante mettant en présence mercenaires et miliciens à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria ainsi que dans l'ouest et le sud de la Côte d'Ivoire et la présence au Ghana de partisans de l'ancien Président M. Gbagbo, qui ne cessent d'œuvrer à la déstabilisation de la Côte d'Ivoire, font craindre que de nombreux groupes armés tentent activement d'acquérir des armes et matériels connexes en violation du régime des sanctions. Le Groupe a déjà été informé des nombreux mouvements d'armes et de matériels connexes à la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Mali.

5. Le Groupe craint également que le sérieux mécontentement dans les rangs de ceux qui ont participé à la campagne militaire en faveur du Président Ouattara lors de la crise postélectorale de 2011 (notamment les Dozos, les Volontaires et les Démobilisés) ne profite aux fauteurs de déstabilisation. Ces anciens combattants sont nombreux à penser avoir été mal récompensés pour leur participation aux opérations militaires lors de la crise postélectorale de 2011.

6. L'insécurité gagnant du terrain, le Groupe demeure vivement préoccupé par le fait qu'un grand nombre d'armes continuent de circuler en Côte d'Ivoire et souligne qu'il est extrêmement important que le pays mette en place sans plus attendre des programmes efficaces de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réformes du secteur de la sécurité. Le Groupe salue ainsi la création récente du Conseil national de sécurité, entité chargée de mener à bien la réforme du secteur de la sécurité sous l'autorité du Président.

7. L'insécurité dans l'ouest du pays continuant de faire sérieusement problème aux yeux des autorités ivoiriennes et de leurs partenaires internationaux, le Groupe

constate que l'absence de contrôle effectif du territoire ivoirien par les représentants de l'État continue d'entraver l'application effective du régime des sanctions.

II. Méthodologie

8. Pendant la première moitié de son mandat, le Groupe a mené des investigations sur le terrain dans toute la Côte d'Ivoire et les États voisins. Il a également examiné des preuves documentaires émanant d'organisations locales, régionales, nationales et internationales ainsi que d'entreprises privées.

9. À l'occasion de chacune de ses investigations, le Groupe a cherché à étayer ses conclusions par des preuves documentaires irréfutables, notamment des preuves matérielles comme le marquage des armes et des munitions. En l'absence de telles preuves, il a retenu les seuls faits corroborés par au moins deux sources indépendantes et crédibles.

10. Le Groupe s'est intéressé à chacun des domaines relevant de son mandat dans le but de déceler toutes violations des sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Il a, dans la mesure du possible, porté ses conclusions à l'attention des États, individus et sociétés concernés, leur ménageant ainsi la possibilité d'y apporter leur réponse.

11. Le Groupe tient également à souligner que les coupes budgétaires qui lui ont été imposées à ce jour l'ont sérieusement contrarié dans sa volonté de demeurer présent sur le terrain et de se rendre dans les États Membres aux fins de ses enquêtes. Il craint que ces coupes ne viennent encore le gêner dans les enquêtes qu'il envisage de mener durant la seconde partie de son mandat en exécution de la résolution 2045 (2012), risquant ainsi de l'empêcher de présenter un rapport final complet au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004).

III. Suite donnée aux demandes d'informations du Groupe

12. Durant la première partie de son mandat, le Groupe a adressé des communications officielles à des États Membres, des organisations internationales, des organismes privés et des particuliers. Il croit devoir, à ce stade, identifier ses demandes, qui demeurent sans suite, encore qu'elles remontent au début de l'année 2012, lors de son mandat précédent.

13. Ont répondu de façon satisfaisante aux communications du Groupe les parties qui ont promptement répondu à toutes les questions suscitées par ses enquêtes correspondantes, à savoir Canadian Natural Resources Limited, Randgold Resources Limited, la Société générale de banques en Côte d'Ivoire, la Banque atlantique Côte d'Ivoire, le Ministère de l'agriculture, le Ministère de la défense, la Société ivoirienne de banque (SIB), la Banque internationale pour le commerce et l'industrie de la Côte d'Ivoire (BICICI), Arab Banking Corporation, Tunisie, la Banque de l'habitat de Côte d'Ivoire (B.H.C.I.), la Banque nationale d'investissement (BNI), Côte d'Ivoire, Tullow Oil (PLC), Kenya Airways et Air Kazakhstan airlines.

14. Certaines parties n'ont pas répondu aux demandes d'information du Groupe, malgré divers rappels. Ainsi, le Groupe n'a reçu aucune réponse des Ministères ivoiriens de l'économie et des finances; de M. Moussa Dosso, actuel Ministre de

l'industrie de Côte d'Ivoire; de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire; de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest, Côte d'Ivoire; des Éditions et Librairies L'Harmattan; de la banque JP Morgan Chase; de Rixtel Ltd.; d'Ecobank; de la Banque Martin Maurel, France; de la Banque Martin Maurel, Monaco; de BNP Paribas Fortis, Belgique; du Centre d'éditions ivoirien de publications administratives (C.E.I.P.A., SARLE); de HSBC Hong Kong; et de la Société générale, France.

IV. Coopération avec les parties prenantes

A. Coopération avec le Groupe d'experts sur le Libéria

15. En application du paragraphe 11 de la résolution 2045 (2012) du Conseil de sécurité, le Groupe a étroitement collaboré avec le Groupe d'experts sur le Libéria avec lequel il a en particulier mené des enquêtes conjointes et échangé régulièrement des informations.

B. Coopération avec les autorités ivoiriennes

Gouvernement ivoirien

16. Au cours de la première partie de son mandat, le Groupe a eu de bonnes relations de travail avec le Gouvernement ivoirien encore qu'il s'inquiète du manque de coopération dont a fait preuve le Ministère de l'économie et des finances.

C. Coopération avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

17. Le Groupe tient à remercier l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour le précieux concours qu'elle lui a apporté pendant la première partie de son mandat en continuant de fournir à différents groupes d'experts des bureaux, des moyens de transport et un appui administratif, le Groupe intégré de contrôle du respect de l'embargo de la Mission ayant prêté au Groupe un appui logistique et lui communiquant régulièrement de précieuses informations concernant l'embargo, en particulier les munitions et le matériel introduits en Côte d'Ivoire en violation du régime de sanctions (voir par. 24 et 25 ci-après), l'appui administratif fourni par ailleurs par la Mission demeurant également de toute première qualité.

V. Armes

A. Défaut de notification d'importation de matériel non légal : matériel de radio et uniformes

18. Au paragraphe 4 de sa résolution 2045 (2012), le Conseil a décidé que les autorités ivoiriennes notifiaient au Comité l'importation de matériel non légal. Toutefois, le Groupe a constaté que le matériel recensé ci-après avait été importé en Côte d'Ivoire sans que le Gouvernement ivoirien ait satisfait à cette prescription, ce qui constitue une violation du régime des sanctions. En juillet 2012, le Groupe a

constaté que le Ministère ivoirien de la défense avait commandé auprès de la société française Soicex Électronique du matériel de radio VHF et HF Motorola, Danimex ou Barret, ainsi que du matériel de téléphonie satellitaire Thuraya. Comme il l'a constaté lors de son précédent mandat (voir S/2012/196), le Groupe considère que Soicex Électronique a violé à plusieurs reprises le régime des sanctions ivoirien. En juin 2012, il a été informé que Soicex Électronique projetait d'exporter ce matériel en suivant la procédure de notification envisagée par la résolution 2045 (2012). Toutefois, à la date du présent rapport, le Comité n'était saisi d'aucune notification, Soicex Électronique ayant en fait livré le matériel à la Côte d'Ivoire en juin 2012 (voir annexe 2).

19. Durant la première partie de son mandat, le Groupe a constaté que les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et les gendarmes et policiers portaient des uniformes neufs. Il ressort de documents en la possession du Groupe que Dutex SARL (société tunisienne) et le groupe Marck (société française) avaient fourni des uniformes et des vêtements militaires aux forces de sécurité ivoiriennes en l'absence de toute notification au Comité (voir annexe 3).

20. Le 1^{er} août 2012, le Groupe intégré de contrôle du respect de l'embargo de l'ONUCI a constaté que des vêtements militaires (1 000 chemises, 1 000 pantalons et 1 000 gilets de camouflage de type désert) étaient stockés dans l'entrepôt douanier de l'aéroport d'Abidjan réservé aux importations. Il ressort des lettres de transport aérien correspondantes que les vêtements avaient été expédiés de Tunisie par Dutex SARL. Les vêtements étaient aussi frappés du logo de la société USMC (société française), l'utilisateur final déclaré étant M. Daniel Ouattara, ancien Chef du Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire.

21. Entre novembre 2011 et janvier 2012, Sofexi (Groupe Marck) a fourni aux forces de sécurité ivoiriennes un nombre considérable de tenues de combat et autres vêtements militaires et du matériel tactique (voir annexe 4), d'une valeur de plus de 6 millions d'euros, sans suivre la procédure d'exemption ou de notification.

22. D'après les informations communiquées au Groupe par le Transit interarmées¹ ivoirien a, Marck a fourni, de 2004 à 2010, du matériel similaire aux forces ivoiriennes de sécurité, violant ainsi le régime des sanctions. Le Groupe avait constaté en 2009 que les Forces nouvelles portaient des uniformes de fabrication Marck (voir document S/2009/521); le fabricant a informé le Groupe que les uniformes (tenues camo « lézard » F1 chevron) avaient été livrés aux Ministères de la défense du Burkina Faso et du Bénin, ce qui pourrait constituer un autre cas de transfert du Burkina Faso en Côte d'Ivoire de matériel frappé de sanctions.

B. Absence de demande d'exemption aux fins d'importation de matériel létal : couteaux de combat

23. En août 2012, le Groupe intégré de contrôle du respect de l'embargo de l'ONUCI a informé le Groupe de la présence à l'aéroport international d'Abidjan de plusieurs caisses contenant des couteaux de combat fabriqués par la société Glock GmbH (voir annexe 5). Selon la facture de cette transaction (datée du 16 avril 2012),

¹ Entité douanière des Ministères de la défense et de l'intérieur, le Transit interarmées est, à ce titre, chargé d'enregistrer systématiquement toutes les importations d'armes, de munitions, de matériel, de véhicules et de fournitures destinées aux forces armées et de sécurité.

les couteaux de combat avaient été vendus par USMC à la Commission nationale ivoirienne du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, bien que celle-ci ait cessé d'exister en 2007². Le Groupe relève que les autorités ivoiriennes n'ont adressé au Comité aucune notification concernant ce matériel. Il entend présenter dans son rapport final de nouvelles preuves du rôle que le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et la Commission nationale ivoirienne du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion jouent dans l'acquisition de biens sous le coup de sanctions.

C. Munitions vendues au Burkina Faso découvertes en Côte d'Ivoire

24. Lors de son précédent mandat (avril 2011-avril 2012), le Groupe a constaté à plusieurs reprises en Côte d'Ivoire la présence de munitions de calibre 7,62 x 39 mm, de fabrication roumaine.

25. Le 22 mars 2012, les autorités roumaines ont informé le Groupe que les munitions susmentionnées avaient été livrées au Gouvernement burkinabé les 16 décembre 2005 et 21 juin 2006 (voir annexe 6a). Par la suite, le 23 avril 2012, elles ont informé le Groupe que les munitions en question avaient été livrées au Burkina Faso le 18 juin 2008 (voir annexe 6b). L'une et l'autre livraisons étaient accompagnées d'un certificat d'utilisateur final et d'un certificat d'exemption délivrés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

26. Comme il l'a dit dans des rapports précédents (voir S/2009/521, par. 145 à 151), le Groupe juge profondément préoccupant ceci, qu'il découvre régulièrement en Côte d'Ivoire des armes et du matériel connexe vendus à l'origine au Burkina Faso.

D. Aviation

27. Le Groupe continue d'enquêter sur les vols soupçonnés d'avoir violé le régime des sanctions avant et pendant la crise postélectorale de 2011 et entend présenter dans son rapport final les résultats de ces investigations, ainsi qu'une étude actualisée de la capacité de la flotte aérienne, des aéroports et aéronefs ivoiriens.

E. Violations de l'embargo liées à des attaques militaires en Côte d'Ivoire : recrutement de mercenaires et violations de l'embargo sur les armes

Tentatives de déstabilisation de la Côte d'Ivoire par des membres en exil du régime de l'ancien Président Gbagbo

28. Comme le Groupe l'a signalé dans de précédents rapports, de hauts dignitaires du régime de l'ancien Président Gbagbo, nombres d'éléments de milices comme les Jeunes patriotes et de combattants aguerris et de responsables des anciennes Forces de défense et de sécurité se sont réfugiés au Bénin, au Ghana, au Libéria et au Togo au lendemain de la crise postélectorale. Ces groupes étant soupçonnés d'organiser et de financer des opérations militaires en Côte d'Ivoire en recrutant des mercenaires

² Les documents désignent également M. Daniel Ouattara, Chef de la Commission.

et en achetant des armes et du matériel connexe, le Groupe enquête sur l'implication directe ou indirecte d'éléments de ce réseau dans des violations du régime des sanctions ivoirien.

29. Le Groupe tient de ses sources qu'il s'est tenu, le 12 juillet 2012, à Takoradi (Ghana), une réunion à laquelle divers groupes d'exilés partisans du régime de l'ancien Président Gbagbo ont décidé d'unir leurs forces pour arrêter un plan d'action commun en vue de reconquérir le pouvoir en Côte d'Ivoire, notamment à la faveur d'une stratégie politique et militaire régionale, l'idée étant d'identifier dans des pays voisins, comme le Mali, des bases d'où ils pourraient lancer leurs opérations.

30. Des individus, dont M. Marcel Gossio (ancien Administrateur du port d'Abidjan), M. Alphonse Mangly (Directeur général des douanes), le pasteur Moïse Koré (ancien conseiller spirituel de l'ancien Président Gbagbo), M. Justin Koné Katinan (ancien Ministre ivoirien du budget), M^{me} Nadiana Bamba (seconde épouse de M. Laurent Gbagbo) et M. Charles Blé Goudé (ancien Ministre ivoirien de la jeunesse, sous le coup de sanctions onusiennes depuis 2006), financeraient le réseau politique et militaire qui a organisé et mené plusieurs attaques d'envergure dans diverses régions du pays en 2012 (voir annexe 7).

31. Le Groupe a obtenu la liste des membres de cette organisation, dont la nomenclature de sa chaîne de commandement militaire. Selon divers interlocuteurs, il s'agit là d'un réseau bien organisé, capable de planifier et de mener des opérations d'envergure, qui serait en train de tirer les leçons de ses actions et de revoir ses objectifs politiques et militaires.

32. Divers interlocuteurs ont aussi appelé l'attention du Groupe sur la coloration ethnique des tensions politiques dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ne pouvant exclure que les membres de l'organisation en question cherchent à acquérir des armes et du matériel connexe, le Groupe poursuivra ses investigations sur ce sujet.

Activités connexes menées au Mali

33. Il s'est tenu, fin juin 2012, dans un camp militaire de Bamako, entre responsables de l'organisation (le lieutenant Diby, dit « Sandoka », et M. Fofana)³ et membres de la junte malienne (le capitaine Sanogo, le colonel Issouf, l'adjudant-chef Soiba Diarra, l'adjudant-chef Samba Sangaré et l'adjudant Amara), une réunion au cours de laquelle les membres de la junte malienne se sont déclarés prêts à soutenir des opérations de déstabilisation pour saper les efforts de la CEDEAO et son président en exercice, le Président ivoirien Alassane Ouattara, en faveur de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

34. Le Groupe a par ailleurs appris qu'il s'était tenu, à la frontière de la Mauritanie et du Sénégal, entre un responsable de l'organisation en question (le lieutenant Diby ou M. Fofana) et un responsable d'Ansar Dine (groupe de rebelles opérant dans le nord du Mali), une réunion qui a été l'occasion d'évoquer une éventuelle coopération en vue de remettre en cause la paix et la sécurité dans la sous-région et de se prêter mutuellement une assistance technique et militaire par l'envoi de mercenaires. À cet égard, le Groupe détient la preuve qu'un membre de l'organisation pro-Gbagbo a échangé des messages courts évoquant précisément cette réunion (voir annexe 9).

³ Représentant de M. Damana Pickass, des Jeunes patriotes.

35. Comme il est fort probable que des armes et du matériel connexe circulent en Côte d'Ivoire en violation du régime des sanctions, le Groupe entend suivre de près les dossiers susmentionnés et en prendre pleinement compte dans son rapport final.

Recrutement de mercenaires et de combattants au Ghana et au Libéria

36. Déjà pendant son mandat précédent (2011 et 2012), le Groupe avait constaté que des mercenaires libériens et des miliciens ivoiriens réfugiés au Libéria côtoyaient et coordonnaient leurs actions, et en avait alerté le Comité.

37. Pendant la première partie de son mandat en cours, le Groupe a constaté que des groupes armés, composés principalement de mercenaires libériens et de miliciens ivoiriens, agissant sur instructions et avec le soutien politique et financier directs de groupes extrémistes pro-Gbagbo en exil, multipliaient les attaques d'envergure de plus en plus meurtrières depuis la fin de la crise postélectorale. Le Groupe a aussi appris que M. Didier Goulia, dit Roger Tikouaï (Ivoirien, ancien douanier), avait convoyé des fonds du Ghana au Libéria à maintes reprises.

38. Le Groupe tient de ses sources que les opérations militaires menées en Côte d'Ivoire depuis début 2012 ont été planifiées en territoire ghanéen, des fonds ayant été acheminés du Ghana au Libéria (par des personnes ou par virements bancaires) et des combattants recrutés sur place.

39. Il est constant que l'est du Libéria sert de vivier et de base arrière (on y trouve plusieurs camps d'entraînement militaire) à ces groupes militaires. À l'occasion de ses investigations sur les armes et le matériel connexe, le Groupe a aussi recueilli des informations qui lui ont permis de démasquer les entités qui recrutent mercenaires et combattants aux fins d'opérations en Côte d'Ivoire, informations qu'il a transmises au Groupe d'experts sur le Libéria et à l'ONUCI.

40. À l'occasion de ses investigations sur les armes et le matériel connexe introduit en Côte d'Ivoire par les mercenaires libériens et les miliciens ivoiriens auteurs d'une attaque perpétrée le 8 juin 2012 (qui s'est soldée par la mort de sept soldats de la paix nigériens de l'ONUCI) non loin de la localité de Para, le Groupe, ayant établi l'identité des dirigeants de l'opération, à savoir M. Niehzee Barway, dit Joseph Dweh (Libérien originaire de Ziatown), et M. Stephen Gloto (Libérien, connu aussi sous le pseudonyme de Blé Guirai, dit Rambo, ancien membre des forces spéciales libériennes LIMA), a immédiatement transmis cette information à l'ONUCI, aux autorités ivoiriennes et au Groupe d'experts sur le Libéria. Le Groupe a aussi établi que la personne qui a planifié l'opération, M. Tee-Mark [Ivoirien, ancien membre du Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO)], reçoit régulièrement des fonds de M. Adama Pickass, chef des Jeunes patriotes ivoiriens maintenant en exil au Ghana.

41. Le Groupe a été informé que plusieurs éléments de ce groupe armé avaient des téléphones satellitaires Thuraya. Ce matériel sophistiqué et coûteux prouve que les combattants ont reçu beaucoup d'argent pour conduire une opération bien planifiée.

42. Le Groupe croit savoir que plusieurs chefs d'opération ivoiriens et libériens, appelés « généraux », lèvent des troupes, entraînent les recrues tout en participant aux opérations militaires en cours. Le Groupe a établi que M. Isaac Chegbo, dit Bob Marley, M. Oulai Tako Anderson, dit Tarzan de l'Ouest, M. Gouhian Mompoho Julien, dit Colombo, M. Augustin Vlayee, dit Bushdog, M. Jefferson Gbarjolo, dit

Iron Jacket, M. Bobby Sarpee et M. Moses Juru sont au nombre de ces chefs d'opération.

Entraînement de combattants

43. Le Groupe se préoccupe vivement de l'existence au Libéria de camps d'entraînement où mercenaires et miliciens ivoiriens en rupture de ban reçoivent un entraînement militaire en toute illégalité. Il ne peut exclure que ces camps d'entraînement servent aussi de plaques tournantes de la distribution d'armes et de matériel connexe. Il enquête aussi sur la présence de militaires étrangers dans des camps d'entraînement ivoiriens (situés dans la forêt de Taï, dans le voisinage de San Pedro et de Dabou).

44. Péhé Kanhouébli, poste frontière situé en Côte d'Ivoire, avait été attaqué le 13 août 2012 par un groupe armé composé de combattants libériens (environ 60 %), ivoiriens (25 %), sierra-léonais (10 %) et guinéens (5 %), qui auraient régulièrement suivi un entraînement militaire dans le camp de Pékan (en territoire libérien) pendant les six mois précédant l'attaque.

45. Le Groupe croit savoir que certaines des armes utilisées lors de cette attaque avaient été acheminées de Monrovia au camp d'entraînement de Pékan quelques jours avant l'assaut, qui aurait été conduit par Paul Kango [Ivoirien, ancien combattant du Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI)]. L'attaque avait été planifiée à Monrovia par ceux qui avaient planifié celle conduite entre les villages de Para et de Sao. Le Groupe a communiqué sans retard cette information au Groupe d'experts sur le Libéria.

VI. Finances

46. Aux termes du paragraphe 7 b) de la résolution 1727 (2006), le Groupe a pour mandat d'analyser les « sources de financement, notamment l'exploitation des ressources naturelles en Côte d'Ivoire, consacrées à l'acquisition d'armes et de matériels connexes ou se rapportant à des activités apparentées ».

47. Le Groupe a axé ses investigations dans ce secteur sur cinq grands domaines. En premier lieu, le Groupe a constaté une chute constante des recettes publiques qui s'explique par ceci que la contrebande de cacao et de noix de cajou à travers la frontière est de la Côte d'Ivoire (avec le Ghana) a pris une ampleur sans précédent. Il ne saurait exclure qu'une partie de ces recettes ait été détournée aux fins de l'achat d'armes. En deuxième lieu, le Groupe continue d'enquêter sur des transactions financières liées à l'industrie pétrolière, à l'extraction de l'or et à l'exploitation du bois d'œuvre susceptibles de procurer des fonds considérables aux fins de l'achat d'armes. En troisième lieu, il suit également l'évolution de ses lettres restées sans suite aux fins des investigations financières qu'il a ouvertes peu après avoir soumis son rapport final à la mi-mars 2012 (S/2012/196).

48. Le Groupe a aussi continué de suivre l'évolution du dossier du système de taxation illégal déjà évoqué (voir S/2012/196, par. 17) tel que prescrit au paragraphe 22 de la résolution 2045 (2012).

49. Enfin, le Groupe enquête sur les ressources financières du réseau organisé hostile au Gouvernement ivoirien, comme il ressort de la section du présent rapport

consacrée aux armes. Ce réseau entreprend également de mobiliser des fonds à l'étranger.

50. Vu la complexité des questions susévoquées, le Groupe entend poursuivre ses investigations pendant la seconde partie de son mandat, en vue de proposer une analyse plus circonstanciée et exhaustive dans le rapport final qu'il doit remettre à la mi-avril 2013.

A. Contrebande de cacao et de noix de cajou

51. Le Groupe mène une enquête sur des flux sans précédent de contrebande de cacao et de noix de cajou à travers la frontière ghanéenne. Il soupçonne qu'une partie du produit de cette contrebande est destinée à l'achat d'armes en violation du régime de sanctions. Lors d'une réunion tenue avec le Groupe le 18 juillet 2012, le Ministre ivoirien de l'agriculture a reconnu que la perte de recettes découlant du trafic illicite de ces deux produits de base était énorme au point de menacer la santé économique du pays, ce qui avait conduit le Gouvernement ivoirien à confier ce dossier à un comité interministériel.

52. À en juger par l'ampleur des transactions illicites, on est ici en présence d'une contrebande plus sophistiquée que la contrebande classique le long de frontières poreuses, et qui est attentive aux fluctuations des cours sur le marché.

53. Le Groupe croit utile d'évaluer la part du manque à gagner afin de déterminer si une partie du produit de cette contrebande a été détournée aux fins de l'achat d'armes et de matériel en violation de l'embargo et si ces fonds illicites ont été mis au service des tentatives de déstabilisation du Gouvernement ivoirien par les éléments pro-Gbagbo, évoquées à la section du présent rapport consacrée aux armes (voir les paragraphes visés). Il apparaît que tout un dispositif commercial illégal a été mis en place de part et d'autre de la frontière ivoiro-ghanéenne aux fins de cette opération de contrebande d'envergure.

54. Font partie de ce dispositif une société, divers intermédiaires (« traitants ») et certains éléments des forces de l'ordre et de sécurité compétentes. Le Groupe continue d'enquêter sur ce réseau illégal afin d'en démonter précisément tous les rouages.

B. Industrie pétrolière et exploitation outrancière des ressources naturelles (or et bois d'œuvre)

Pétrole

55. Le Groupe croit devoir souligner, comme il l'a déjà fait (voir S/2012/196, par. 94 et 95), que des recettes pétrolières ont été troquées contre des armes et du matériel connexe.

56. Ayant analysé les documents de l'audit de la Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire (PETROCI) réalisé par l'État à l'occasion de son mandat actuel, le Groupe estime qu'au vu des conclusions de l'audit, l'on est fondé à craindre que des fonds soient détournés de l'industrie pétrolière aux fins de l'achat d'armes et de matériel connexe. Il résume ci-après certaines des conclusions principales de l'audit.

57. Les services externes de PETROCI sont passés de 23,9 millions de dollars en 2008 à 32,3 millions de dollars en 2010, soit une augmentation de 35 %, qui s'explique par le versement de frais et commissions exorbitants.

58. Pendant la même période, les dépenses de personnel ont augmenté de 13 à 15 millions de dollars, soit de 16 %, en raison de multiples recrutements et promotions, ceci encore que les coûts salariaux aient été anormalement élevés en 2008. Plus de 2 millions de dollars de contrats ont été octroyés à des consultants (anciens employés de PETROCI), pour toutes sortes de missions. Les dépenses ont augmenté de 64 % en raison de frais de banque et de courtage inexplicables.

59. Cette longue liste de conclusions couvre divers secteurs dont ceux de la prospection et la production (sous-estimation de la capacité de production réelle) et des contrats passés avec différentes compagnies pétrolières privées qui accusent une perte de recettes.

60. Le Groupe fait observer que la mauvaise gestion de l'industrie pétrolière accroît le risque de voir détourner des fonds aux fins d'achats d'armes et de matériel connexe en violation des sanctions. À cet égard, le Groupe enquête sur des cas de détournement de recettes pétrolières aux fins de l'achat d'armes, à la faveur de l'une ou l'autre de ces fraudes.

Or

61. Le Groupe continue d'enquêter sur des activités illicites d'extraction artisanale d'or qui seraient menées précisément non loin de Korhogo, Ouangolo, Dikidougou, Boundiali, Ferkessedougou et Sinematiali, villes du nord. Il sait que l'extraction artisanale de l'or s'est développée rapidement ces dernières années parallèlement à la hausse du cours du métal jaune sur le marché mondial qui, selon les analystes, devrait se poursuivre au cours des 12 mois à venir. À l'origine de l'essor économique et démographique notable de certaines villes de la région, la production artisanale d'or devrait continuer de prendre de l'ampleur. Il convient aussi de noter que des techniques de récupération, jusque-là inconnues en Côte d'Ivoire, ont été introduites par des travailleurs venus de pays voisins.

62. De ce qui précède, et du fait que l'extraction artisanale d'or est actuellement illégale en Côte d'Ivoire, le Groupe conclut que le nombre d'acheteurs et d'exportateurs illicites devrait augmenter et que les relations entre les communautés locales, les autorités et les compagnies légales d'extraction minière risquent de s'envenimer, les grandes compagnies d'extraction risquant de voir de plus en plus d'orpailleurs artisanaux empiéter sur leurs concessions minières. Le Groupe ne saurait exclure que le produit de ces activités illicites ait servi et serve encore à l'achat d'armes et de matériel connexe.

Bois d'œuvre

63. Le Ministre ivoirien des eaux et forêts a officiellement informé le Groupe que son ministère n'est en possession d'aucune information qui laisserait présumer que des recettes publiques ont servi à l'achat d'armes, de munitions ou de matériel connexe entre 2004 et 2012.

64. Nonobstant l'affirmation du Ministre, le Groupe sait qu'il y a eu des cas d'exploitation illégale et de corruption dans l'industrie du bois d'œuvre (surtout après 2004). Il entend par conséquent s'intéresser à l'utilisation et à la gestion des

recettes provenant de ce secteur, l'idée étant de s'assurer que les recettes dont on n'a aucune trace n'ont pas été détournées aux fins de l'achat d'armes et de matériel connexe en violation du régime de sanctions.

C. Suivi des demandes d'informations financières restées sans suite et enquêtes y relatives

65. Le Groupe a continué à demander des informations comme suite à 16 lettres restées sans suite depuis son précédent mandat. Ces lettres faisaient suite à des investigations financières ouvertes par le Groupe pendant son précédent mandat, pour l'essentiel après qu'il a soumis son rapport final (S/2012/196), le Groupe estimant impérieux de pousser plus loin ces investigations pour démasquer les entités financières mises en place pour contourner l'embargo sur les armes.

66. On trouvera à la section III du présent rapport, consacrée à la « Suite donnée aux demandes d'information du Groupe », la liste des entreprises ou banques qui n'ont toujours pas répondu aux questions du Groupe.

D. Suivi du système de taxation illégal

67. Durant ses enquêtes préliminaires, le Groupe a établi que si l'État ivoirien avait repris le contrôle de la perception des recettes fiscales presque partout dans le pays, certaines régions, notamment le nord, échappaient encore à son autorité.

68. Pendant son séjour du 27 au 29 août 2012 à Bouaké, ville du centre, le Groupe a constaté que les principales agences de recouvrement (douanes, trésor, fisc, eaux et forêts) avaient été rétablies dans leur mission.

69. À l'occasion de ses investigations, le Groupe a cependant constaté que des groupes illégaux, constitués d'anciens combattants des Forces nouvelles pour la plupart, rançonnaient exploitants (carburant, coton, noix de cajou), commerçants et transporteurs en général dans des régions entières du pays.

70. Le Groupe estime que les zones les plus touchées par ce phénomène sont Bouaké et d'autres villes du nord, dont Katiola, Korhogo et Ferkessedougou. Il craint que l'argent ainsi extorqué ne permette d'acheter armes et munitions pour intimider les commerces et la population en général.

71. Le Groupe continue également d'enquêter sur les fonds gérés par « La Centrale » (le trésor central des anciennes Forces nouvelles), entité financière qui aurait été dissoute, et sur son rôle dans l'acheminement de fonds en violation de l'embargo sur les armes.

72. À cet égard, la lettre adressée par le Groupe en juillet 2012 à l'ancien Directeur financier de « La Centrale », demandant accès aux comptes financiers de cette entité, comme suite à la recommandation faite au paragraphe 222 de son rapport du 14 avril 2012 (S/2012/196) demeure sans suite.

E. Collecte de fonds en probable violation du régime de sanctions

73. Le Groupe enquête sur la collecte d'une somme d'environ 10 millions de dollars destinée à financer une opération politique et militaire pro-Gbagbo contre le Gouvernement ivoirien. Charles Blé Goudé, qui est sous le coup de sanctions, financerait aussi une opération similaire du Ghana.

74. En outre, le Groupe enquête sur le Comité de pilotage des actions de la diaspora ivoirienne⁴, organisation pro-Gbagbo créée le 1^{er} mai 2011 en Belgique, qui s'occuperait également de collecter des fonds (voir annexe 10).

75. Le Groupe sait que le Comité de pilotage s'est fixé pour objectif à court terme de mener la plus vaste campagne de collecte de fonds auprès de la diaspora ivoirienne en Europe, dans le cadre de l'opération dite « 100 000 volontaires pour la reconstruction », l'idée étant de collecter 50 euros par personne pour financer la lutte contre l'actuel Gouvernement (voir annexe 11). Le Comité compte confier cette opération à des représentants financiers de l'ancien Président Gbagbo.

76. Même si le Comité de pilotage se veut un mouvement à vocation diplomatique et politique stratégique, le Groupe cherche à déterminer si une partie des fonds officiellement collectés a été, ou est, mise au service de la violation des sanctions décrétées contre la Côte d'Ivoire et Laurent Gbagbo (gel des avoirs).

VII. Douanes et transports

77. Au paragraphe 22 de la résolution 2045 (2012), le Conseil « demande aux autorités ivoiriennes de lutter contre les systèmes de taxation illégaux qui perdurent, de prendre les mesures nécessaires pour rétablir et renforcer les institutions concernées, et de continuer à déployer des agents de douane et de police des frontières dans tout le pays, dans le nord, l'ouest et l'est, demande au Groupe d'experts d'évaluer l'efficacité des mesures prises et du contrôle des frontières dans la région, engage tous les États voisins à prendre conscience des efforts faits par la Côte d'Ivoire à cet égard et encourage l'ONUCI à aider les autorités ivoiriennes, dans les limites de son mandat, à rétablir les activités normales de contrôle douanier et de police des frontières ».

78. Vu ce qui précède, les enquêtes menées par le Groupe auprès des services de douanes s'étaient fixées trois objectifs principaux : évaluer le redéploiement des agents des douanes aux frontières ivoiriennes, la formation donnée à ces agents et l'appui fourni par ceux de l'ONUCI; déterminer dans quelle mesure la Côte d'Ivoire et les États voisins ont incorporé dans leur législation douanière interne toutes les mesures résultant du régime des sanctions, et détecter les points d'entrée possibles d'armes et de matériels connexes en territoire ivoirien en violation du régime de sanctions.

⁴ Le Groupe fait observer que le Comité de pilotage a notamment pour objectif d'aider à la reprise du pouvoir en Côte d'Ivoire et au rétablissement des autorités légitimes du pays et de la démocratie.

A. Services des douanes ivoiriennes

Redéploiement des agents de douanes et de police des frontières dans tout le pays et appui de l'ONUCI en la matière

79. Le Groupe a mené des enquêtes dans la région de Bouaké et au niveau des postes de douanes de Noé, Vonkoro et Soko, dans l'est du pays, afin d'évaluer l'efficacité du redéploiement des agents des douanes.

80. Sans méconnaître les efforts que le Gouvernement ivoirien déploie pour rétablir et renforcer la police douanière à Bouaké, le Groupe constate que l'État manque de personnel qualifié pour contrôler les énormes quantités de marchandises qui transitent par voies routière et ferroviaire en l'absence de tout contrôle et suivi techniques.

81. À cet égard, le Directeur régional adjoint des douanes de Bouaké a fait savoir au Groupe qu'à leur retour, les agents, au nombre d'au moins 50, qui suivaient une formation accélérée à l'École des douanes d'Abidjan permettraient d'améliorer la police et les services douaniers.

82. Lors de leurs déplacements à Noé, Soko et Vonkoro (à la frontière ghanéenne), les membres du Groupe ont constaté que les agents des douanes n'étaient pas assez nombreux ni suffisamment formés et manquaient d'équipements et d'installations de base adaptés, ce qui nuisait gravement à l'efficacité des contrôles douaniers à l'importation et à l'exportation et, par suite, à la bonne application du régime de sanctions.

Formation d'agents des douanes

83. Lors de sa visite à l'École des douanes d'Abidjan le 30 août 2012, le Groupe a appris qu'une centaine de personnes au moins, pour la plupart d'anciens combattants des Forces Nouvelles, suivaient une séance de formation préparatoire à leur incorporation dans la Direction générale des douanes. Le Groupe a salué la visite, en mai 2012, du Secrétaire général de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) venu discuter de la manière d'opérer la nécessaire réforme des douanes ivoiriennes après le retour de la paix dans le pays.

84. Les services douaniers étant la principale institution chargée d'empêcher les mouvements transfrontaliers de marchandises interdites ou soumises à restrictions en violation des conventions ou du droit internationaux, le Groupe estime que la coopération entre l'OMD et le Gouvernement ivoirien est essentielle en ce qu'elle permettrait à ces services de bénéficier d'appui technique, de formations et de conseils adaptés en matière de renforcement des capacités.

Concours apporté par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire aux autorités douanières

85. Le Groupe salue le recrutement de six agents des douanes par l'ONUCI, qui viendront aider les autorités douanières ivoiriennes à renforcer leurs capacités, ainsi que l'avait recommandé le Groupe au paragraphe 225 de son rapport final d'avril 2012 (S/2012/196). Toutefois, le Groupe est préoccupé par ceci que, s'ils sont déjà au service de l'ONUCI, les douaniers ne sont pas affectés à une mission d'identification de violations éventuelles de l'embargo, ainsi qu'il l'avait vivement recommandé.

B. Application du régime des sanctions

Côte d'Ivoire

86. Lors de ses investigations sur le terrain, le Groupe a constaté que les agents des douanes et de la police des frontières ivoiriennes de Bouaké, Noé, Vonkoro et Soko ignoraient tout de l'embargo sur les armes et matériels connexes et l'exportation de diamants bruts décrété par le Conseil de sécurité.

87. Les agents affectés à ces postes n'ont d'ailleurs reçu aucune formation aux fins de l'application du régime de sanctions et le Groupe craint que les risques de violation de l'embargo ne s'en trouvent aggravés. Le Groupe continuera de suivre de près la situation à tous les postes frontière du pays afin d'en rendre compte pleinement dans son rapport final.

Pays voisins et autres États Membres

88. Le Groupe a cherché à déterminer si les États Membres, en particulier les pays voisins de la Côte d'Ivoire, avaient transposé toutes les mesures résultant du régime de sanctions dans leur législation douanière interne.

89. Encore que cette transposition soit encore en cours, le Groupe a constaté que seuls quelques États Membres de la sous-région avaient incorporé, dans leur législation douanière interne, les mesures d'embargo décrétées par le Conseil de sécurité contre les armes et les diamants bruts, et que seul un État Membre avait publié ces interdictions sur le site Web de sa direction des douanes. Le Groupe continuera d'examiner jusqu'où les États Membres observent les mesures de restriction imposées à la Côte d'Ivoire en les transposant dans leur législation interne afin d'en rendre pleinement compte dans son rapport final. Le Groupe continuera également à sensibiliser les États Membres à l'importance qu'il y a à appliquer lesdites mesures.

C. Points d'entrée des armes et matériels connexes en violation du régime de sanctions

90. Le 23 mars 2012, des responsables des douanes ivoiriennes ont autorisé l'application de la circulaire 1257, publiée en 2005, portant interdiction de l'importation par voie terrestre de marchandises non originaires de la CEDEAO. À la suite de cette mesure, des centaines de camions ont été bloqués à plusieurs postes frontière dans tout le pays.

91. Cette situation montre une fois de plus qu'il faut recruter rapidement de nouveaux douaniers qualifiés pour contrôler le flux considérable et constant de marchandises et de biens à l'importation et à l'exportation.

92. Le Groupe reste vivement préoccupé par le risque de plus en plus grand de violation de l'embargo, du fait de l'absence quasi totale de contrôles par des agents qualifiés aux points d'entrée en Côte d'Ivoire par voie terrestre, aux frontières du pays avec la Guinée, le Libéria et le Mali. Le Groupe continuera de surveiller ces itinéraires, dans le nord-est du pays, l'idée étant de dresser un tableau complet des risques et des violations potentielles du régime de sanctions.

93. Cela étant et en raison de l'insécurité grandissante aux frontières libérienne, guinéenne et malienne, où la présence de troupes armées entrave la mission de police douanière, le Groupe privilégiera encore plus l'évaluation globale du fonctionnement

des douanes ivoiriennes pour en déceler les lacunes, en comprendre les ressorts et trouver des solutions à ces faiblesses et les mettre à l'école des normes et meilleures pratiques internationalement reconnues, telles qu'elles résultent de la Convention de Kyoto révisée concernant la gestion de la sécurité aux frontières⁵.

VIII. Diamants

94. Les mesures et restrictions imposées à la Côte d'Ivoire par le Conseil dans sa résolution 1643 (2005), puis reconduites dans sa résolution 2045 (2012), ne suffisent pas à faire obstacle au trafic illicite de diamants bruts ivoiriens.

95. Le Groupe d'experts continue de croire qu'à Séguéla et Tortiya, les deux principaux sites d'extraction de diamants dans le nord du pays, les recettes tirées de la vente de diamants bruts ivoiriens servent sans doute encore à acheter des armes et matériels connexes, en violation du régime de sanctions.

A. Production de diamants

96. En collaboration avec l'ONUCI, le Groupe a réalisé des exercices de reconnaissance aérienne au dessus des sites d'extraction de Séguéla, en juillet et août 2012. Même s'ils se sont déroulés au plus fort de la saison des pluies, ces exercices ont permis de confirmer que les mines artisanales de diamants étaient bien actives, encore que la cadence des activités d'exploitation ait sensiblement diminué. Cependant, le nombre des orpailleurs devrait augmenter progressivement avec l'arrivée de la saison sèche, vers octobre ou novembre 2012.

97. D'autres facteurs, dont l'embargo qui dissuade les bailleurs d'investir dans des activités d'extraction artisanale et d'acheter des diamants, mais aussi la baisse continue du cours du diamant brut sur le marché mondial, expliquent le recul de la production. La bonne santé du cours de l'or continue en outre d'attirer les mineurs, qui abandonnent le diamant pour se consacrer à l'extraction artisanale de ce métal.

98. Par ailleurs, l'épuisement possible des gisements les plus facilement exploitables nuirait beaucoup à la production. Les dykes de Diarabana et de Bobi sont aujourd'hui presque abandonnés comparé aux images prises en 2008 et 2010. Ce n'est pas à dire que ces gisements sont épuisés, mais simplement qu'il est devenu trop compliqué techniquement ou trop dangereux de les extraire de façon artisanale. La reprise de l'exploitation intensive nécessiterait un gros investissement dans des installations industrielles et une gestion bien plus rigoureuse des matériaux. Le renchérissement des coûts d'exploitation ayant dissuadé plus d'un investisseur, jusqu'ici on peut sans doute désormais considérer ces gisements comme « techniquement » épuisés. Une exploration « professionnelle » des sites grâce à des équipements mécanisés et à des techniques modernes permettrait de vérifier ce constat. Encore faudrait-il consentir les dépenses en capital fixe nécessaires à cette fin (voir annexe 12 – images de Bobi et Diarabana).

99. Les diamants alluvionnaires qui, après s'être érodés au fil des millénaires, se sont déposés dans le lit de cours d'eau, asséchés ou non, sont toujours exploités. En effet, les graviers diamantifères sont facilement accessibles et peuvent être extraits avec un matériel rudimentaire. Les taux de récupération des diamants extraits de ces

⁵ Disponible sur http://www.wcoomd.org/fr/pagedaccueil_provueensembleboxes_proconventionkyotor233vis233e.htm.

sites n'atteindront sans doute pas ceux recueillis des dykes kimberlitiques diamantifères. Les populations d'orpailleurs, qui avaient jeté leur dévolu sur les dykes pendant de nombreuses années, font donc face à un défi de taille : du fait de l'épuisement probable des sites qui permettaient une extraction « facile », elles doivent parcourir les campagnes en quête d'autres sources diamantifères dont les taux de récupération seront potentiellement beaucoup plus faibles. Les mineurs ont souvent prétendu que la rareté des diamants et des acheteurs était due à l'embargo, mais le Groupe pense qu'elle s'expliquerait aussi par l'extraction intensive de ces 10 dernières années. Le Gouvernement devra tenir compte de ces facteurs et hypothèses pour apporter une solution aux problèmes économiques que risquent de rencontrer ces villages qui sont, dans une certaine mesure, devenus tributaires des recettes de l'industrie du diamant, qui faisait partie intégrante de l'économie locale pendant cette période.

100. Vu la baisse d'activité dans les zones d'extraction de diamants, due aux raisons sus-évoquées, et par suite la faible productivité, le Groupe pense que les niveaux de production ont considérablement chuté ces deux dernières années et estime que la valeur de la production annuelle est de l'ordre de 10 à 15 millions de dollars. D'après les statistiques des années précédentes et d'autres documents, le cours moyen des diamants ivoiriens est de 100 dollars le carat, ce qui représente une production de 100 000 à 150 000 carats. Il n'existe actuellement aucune donnée fiable permettant d'évaluer le nombre de personnes occupées à l'extraction artisanale du diamant. Le nombre de mineurs a baissé en raison de l'attrait exercé par l'industrie d'extraction artisanale de l'or et des autres facteurs mentionnés plus haut, alors qu'il faudra sans doute une plus forte main-d'œuvre pour obtenir un niveau de production similaire et compenser la contraction des réserves de diamants et le recul des taux de récupération.

101. Le Groupe entend poursuivre ses activités de reconnaissance aérienne et terrestre afin de surveiller les sites d'extraction de diamants jusqu'à la fin de son mandat.

B. Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie

102. Pendant la première partie de son mandat, le Groupe a constaté qu'il existait un grand décalage entre les informations relatives à la mise en œuvre du Processus de Kimberley communiquées par le Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie et les autres organismes de l'État aux parties concernées et la réalité observée sur le terrain par le Groupe, les autres observateurs, les interlocuteurs et la population.

103. Le Groupe a reçu un certain nombre de notes d'information, de diagrammes de Gantt et de présentations PowerPoint concernant le calendrier de mise en œuvre du Processus de Kimberley ainsi que des diagrammes de production de diamants. Il n'a en revanche reçu du Ministère aucun document détaillé décrivant les procédures et modalités à suivre pour mettre en œuvre le Processus. Les autres autorités nationales, y compris les douanes, la police, la gendarmerie et les autorités judiciaires, ignorent également ce qu'on attend ou ce qu'on pourrait attendre d'elles à l'avenir.

104. Le Groupe pense que les autorités nationales n'ont pas à l'évidence la volonté politique d'aller de l'avant dans la mise en œuvre du Processus de Kimberley. Les autorités des régions concernées savent parfaitement que des diamants sont extraits, achetés, vendus et exportés illégalement et, dans le cas des exportations clandestines, en violation de l'embargo. Toutes les autorités rencontrées par le

Groupe ont semblé soit être complètement impuissantes, soit ne pas avoir les moyens ou la volonté de changer la situation actuelle. À cela, il y a sans doute diverses raisons. Cependant, à l'heure actuelle, on peut penser que ceux qui exercent le contrôle physique, financier et politique des sites diamantifères n'ont pas intérêt à changer quoi que ce soit qui pourrait nuire à leur position ou à leurs intérêts.

105. En août 2012, le Groupe a envoyé des courriers officiels aux Ministres de l'intérieur, de la défense, des finances ainsi que des mines, du pétrole et de l'énergie, leur demandant des renseignements sur toutes les enquêtes ou vérifications menées récemment par des autorités nationales au sujet du fonctionnement des réseaux d'extraction, d'achat, de vente et d'exportation illicites de diamants. À ce jour, aucun des ministères contactés n'a donné suite à ces courriers. Vu l'importance et la nature du dossier et la perte de recettes en jeu, ce silence vient encore donner la preuve de ce que le Gouvernement ivoirien n'a pas la volonté politique de prendre le contrôle de ses ressources en diamants.

106. Parallèlement, divers acteurs de l'industrie mondiale du diamant ont affirmé qu'ils pourraient être intéressés par la production ivoirienne après que le pays aura intégralement mis en œuvre le Processus de Kimberley et que l'embargo aura été levé. La Côte d'Ivoire continue de susciter beaucoup d'intérêt chez les entreprises d'exploration, mais il est fort peu probable que celles-ci se risquent à investir dans des opérations avant la mise en place totale du système de certification du Processus, la levée de l'embargo et le retour de la sécurité. Il est d'autant plus difficile de lever des fonds que les bailleurs étrangers sont peu enclins, voire opposés, à investir tant que l'embargo demeure en vigueur.

C. Détermination de l'empreinte des diamants

107. Le 10 juillet 2012, le Groupe a adressé au Gouvernement israélien une demande de renseignement au sujet d'un diamant, exporté du Mali en Israël que l'on croit d'origine ivoirienne. À la suite d'une décision de la Cour suprême israélienne, la pierre a été saisie par les autorités douanières, qui la détiennent toujours. Le Groupe a demandé aux autorités israéliennes de la conserver jusqu'à ce que le programme de recherche scientifique de prise d'empreinte du diamant ait commencé, car la pierre pourrait présenter beaucoup d'intérêt à cette occasion.

108. En février 2012, le Groupe s'est rendu à Bamako, où il s'est entretenu avec les représentants de plusieurs institutions gouvernementales, dont le Ministère des affaires étrangères et des douanes, au sujet du colis de diamants ivoiriens qui avait été saisi par la douane malienne à l'aéroport de Bamako en décembre 2007. Le Groupe n'a pas eu de contact avec les autorités maliennes depuis le début des troubles politiques qui ont secoué le pays en mars 2012. Cependant, les autorités de Bamako étant occupées à rétablir l'autorité de l'État, le Groupe tente de prendre de nouveau langue avec le Ministère des affaires étrangères et des douanes l'idée étant de le persuader de remettre les diamants aux experts du Processus de Kimberley, qui les utiliseraient dans le cadre d'un programme de détermination scientifique des empreintes des diamants d'origine ivoirienne.

D. Processus de Kimberley

109. Le Groupe a constaté que la mise en œuvre du Processus de Kimberley en Côte d'Ivoire n'avait guère avancé. Le Ministère des mines a nommé Fatimata Thes coordonnatrice du Processus, sans préciser les ressources financières et humaines mises à sa disposition pour résoudre les principaux problèmes liés à l'élaboration et à l'application des conditions minimales du Processus de Kimberley. On présume également que le Ministère des mines sera l'autorité responsable de la mise en œuvre du Processus en Côte d'Ivoire, ce qui cependant reste à préciser.

110. Le 23 août 2012, le Ministère des mines a publié la liste des membres du Comité de gestion interministériel du Processus de Kimberley.

Fatimata Thes	Ministère des mines – Coordonnatrice du Processus
Adrimane Diabate	Ministère des mines
Ibrahim Coulibally	Ministère des mines
Yahiya Dembele	Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI)
Fatimata Toure	Ministère des affaires étrangères
Capitaine Brahima Bamba	Ministère des finances – Douanes
Agnès Kone M'Lanhoro	Ministère des finances – Cellule nationale de traitement des informations financières de Côte d'Ivoire (CENTIF-CI)

111. Le Groupe a salué la création du comité interministériel et la nomination de ses membres. Il présume que M^{me} Thes présidera le comité, mais n'a reçu aucun autre document concernant son fonctionnement et les responsabilités de chacun de ses membres. Il est en outre fort déçu de constater qu'aucun représentant de la société civile n'a encore été invité à siéger au comité.

112. En outre, le Groupe n'a encore vu aucune trace de programme d'import/export réalisable aux fins de l'application des conditions minimales du Processus en matière d'exportation et d'importation de diamants bruts, de traitement des cargaisons de diamants et de délivrance de certificats du Processus de Kimberley, ni aucune loi prescrivant à tout exportateur de déclarer que son négoce de diamants ne sert pas à financer un conflit armé. Le Ministère des mines va devoir rédiger un ensemble complet de directives opérationnelles aux fins de l'application systématique et correcte des procédures et contrôles. Il serait également utile d'élaborer un ordinogramme expliquant ces procédures.

113. Une équipe technique et d'appui du Processus de Kimberley devrait se rendre en Côte d'Ivoire du 25 au 29 septembre 2012, pour procéder non pas tant à un examen officiel qu'à une évaluation sous les auspices du Processus, en collaboration étroite avec le Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie et les membres du groupe ad hoc des Amis de la Côte d'Ivoire, le but étant de cerner les ressorts du négoce intérieur de diamants, de la production à l'exportation, et en dernière analyse, de déterminer les mesures que la Côte d'Ivoire doit prendre pour mettre en place un système de certification du Processus de Kimberley. Cette visite, qui

coïncidera avec celle d'une équipe de la Division des droits de propriété foncière de la United States Agency for International Development, dans le cadre du programme sur les droits fonciers et la gestion des ressources, sera l'occasion de replacer l'exploitation artisanale du diamant dans le contexte de la question des droits fonciers. Première d'une équipe du Processus de Kimberley dans le pays depuis 2008, cette visite est de toute première importance.

E. Amis de la Côte d'Ivoire⁶

114. Les 28 et 29 août 2012, le Groupe a accompagné des représentants des Amis de la Côte d'Ivoire, lors d'une visite à Séguéla, pour les besoins de laquelle l'ONUCI a mis en place tout un dispositif logistique, technique et de sécurité remarquable. L'équipe du groupe des Amis de la Côte d'Ivoire était composée comme suit :

Peter Huyghebaert	Ambassade de Belgique à Abidjan
Alfredo Camargo	Ambassade du Brésil à Abidjan
Chantal de Varennes	Ambassade du Canada à Abidjan
Bruno Pozzi	Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire – Abidjan
Gigja Sorensen	Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire – Abidjan
Hermann Didier Kouakou, Secrétaire général	Groupe de recherche et de plaidoyer sur les industries extractives (GRPIE) (groupe de la société civile)
Fatimata Thes	Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie, Coordonnatrice du Processus de Kimberley
Calvin Tshidavhu	Ambassade de l'Afrique du Sud à Abidjan
Simon Tonge	Ambassade du Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord à Abidjan
Simon Gilbert	Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire
Phillip Carter III	Ambassade des États-Unis d'Amérique à Abidjan

115. Cette visite a été pour les participants l'occasion d'évoquer l'embargo et le Processus de Kimberley avec divers dignitaires locaux, dont le préfet, le sous-préfet, le maire, le Directeur général des mines, le Directeur régional des douanes ainsi que des représentants de la police, de la gendarmerie et des Forces républicaines de Côte d'Ivoire. Parfaitement au courant de l'embargo et de sa raison d'être, ces personnalités ignoraient manifestement tout du Processus de Kimberley. Elles ont demandé avec insistance, quoique en toute politesse et bonne foi, aux membres des Amis de la Côte d'Ivoire de faire immédiatement lever l'embargo. Tout en prenant

⁶ Comité ad hoc du Groupe de travail chargé du suivi du Processus de Kimberley, le Groupe des Amis de la Côte d'Ivoire se veut une instance de dialogue ouverte à tous. Tout État membre du Processus, observateur ou partie intéressée peuvent demander à y participer.

bonne note de cette demande, ces derniers ont précisé plus d'une fois que la mise en place et l'application du système de certification du Processus de Kimberley était l'une des conditions à la mise à levée de l'embargo et qu'il incombait au Gouvernement et au Ministère ivoirien des mines de satisfaire aux diverses prescriptions du Conseil de sécurité.

116. Les Amis de la Côte d'Ivoire ont observé les sites d'extraction de diamants lors d'un vol de reconnaissance effectué à bord d'un hélicoptère de l'ONUCI, avant de se rendre dans des concessions diamantifères de la Société semi-publique pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI), et notamment sur le site des dykes kimberlitiques de Diarabana et de Bobi ainsi que sur un site d'extraction et de lavage de diamants alluviaux, où ils ont pu s'entretenir ouvertement avec les mineurs au sujet de l'industrie artisanale du diamant.

117. Les Amis de la Côte d'Ivoire ont également rencontré à cette occasion de fortes délégations composées des chefs et de notables des villages de mineurs. Leurs entretiens formels avec ces groupes se sont déroulés selon le même scénario que leurs discussions avec les représentants de l'administration locale. Encore que le Ministère des mines ait dit au Groupe avoir lancé une vaste campagne d'information systématique, celle-ci n'a visiblement pas encore atteint les Ivoiriens qui auraient à subir le plus directement les conséquences de la mise en œuvre du Processus de Kimberley.

118. Au cours de cette visite, le Groupe n'a guère pu consulter la carte des concessions de la SODEMI figurant les résultats du levé aéromagnétique réalisé en 1998 par Carnegie Diamonds. Le Groupe entend demander officiellement pour mémoire copie de ce document important qui devrait aussi permettre de localiser les sites potentiels d'extraction artisanale dans l'avenir.

119. Les responsables de la SODEMI qui étaient de cette visite ont dit n'être pas intervenus dans la gestion de la concession depuis que la société avait quitté le site en 2002.

120. Les représentants de l'administration locale qui ont aussi accompagné les Amis de la Côte d'Ivoire à cette occasion ont nié publiquement et formellement avoir su ce qui s'était passé sur le site entre 2002 et 2012 s'agissant de l'organisation et du contrôle des activités d'extraction artisanale, d'achat, de vente et d'exportation de diamants, car le site aurait alors été sous le contrôle « d'autres acteurs ».

121. Il ressort en outre de cette visite qu'à l'instar d'autres acteurs de l'industrie du diamant en Côte d'Ivoire, comme les acheteurs et les vendeurs, les mineurs ignorent tout du Processus de Kimberley et de ses prescriptions.

F. Initiative de transparence des industries extractives

122. Le Conseil d'administration de l'Initiative de transparence des industries extractives a accepté la candidature de la Côte d'Ivoire le 12 mai 2008. S'étant réuni le 25 octobre 2011, il a jugé que la Côte d'Ivoire avait fait un grand pas dans le sens de la mise en œuvre de l'Initiative. Paru en mars 2011, le premier rapport de l'Initiative couvrait les seuls secteurs du pétrole et du gaz. Toutefois, comme le volume des exportations d'or semble devoir doubler au cours des 18 mois à venir, pour passer de 7 à 13 tonnes, le second rapport plus complet devrait couvrir l'industrie minière dans son ensemble. Même si l'embargo demeure en vigueur, le

Groupe voudrait encourager l'Initiative à consacrer une partie de ce rapport à l'extraction du diamant. Son statut de pays candidat ayant été renouvelé pour une période de 18 mois, jusqu'au 25 avril 2013, la Côte d'Ivoire devra, à cette échéance, avoir par validation démontré qu'elle se conforme à l'édition 2011 des Règles de l'Initiative.

IX. Sanctions individuelles

A. Personnes sous le coup de sanctions

123. Le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur d'éventuelles violations des sanctions ciblées imposées à un certain nombre de personnes par les paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004), telles que reconduites par le paragraphe 1 de la résolution 1643 (2005) et modifiées par le paragraphe 4 de cette même résolution. Il s'agit de Charles Blé Goudé, Eugène N'goran Djué et Martin Kouakou Fofié. En outre, conformément au paragraphe 12 de la résolution 1975 (2011), des sanctions ciblées ont été décrétées contre Laurent Gbagbo, Simone Gbagbo, Désiré Tagro, Pascal Affi N'Guessan et Alcide Djédjé.

124. Par une lettre datée du 30 juillet 2012, à ce jour sans suite, le Groupe a demandé au Ministère ivoirien de la justice des informations sur le statut juridique des personnes sous le coup de sanctions.

125. Le Groupe a également maintes fois sollicité sans succès à ce jour toutes informations financières concernant les personnes sous le coup de sanctions auprès de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, de la Chambre de commerce et de la Direction générale des impôts.

Charles Blé Goudé

126. Le Groupe est très préoccupé par les informations en sa possession prêtant à Blé Goudé le rôle d'intermédiaire financier dans le cadre de la stratégie évoquée plus haut dans les sections consacrées aux armes et aux finances et poursuivra ses investigations pour élucider l'affaire.

127. Par ailleurs, ayant appris que Blé Goudé se serait rendu en Afrique du Sud, le Groupe a sollicité par écrit le concours du Gouvernement sud-africain pour tirer l'affaire au clair, surtout à cause de l'interdiction de voyager dont Blé Goudé est frappé. Il a également adressé aux Gouvernements angolais, béninois, ghanéen, togolais et zimbabwéen des demandes dans ce sens sans suite à ce jour.

128. S'étant procuré la copie d'un passeport que la République du Mali aurait délivré à M. Blé Goudé sous un pseudonyme, le Groupe enquête sur ce sujet et a sollicité de plus amples informations du Gouvernement malien.

129. Le Groupe a de nouveau demandé à l'éditeur français Éditions et Librairies L'Harmattan des informations sur les obligations contractuelles et financières qui le lient à M. Blé Goudé et sur le paiement de royalties au titre de son dernier ouvrage. Cependant, à la date du présent rapport, le Groupe n'a reçu aucune réponse, malgré les lettres qu'il a adressées à L'Harmattan en décembre 2011 et février 2012. Le Groupe considère qu'il y a là une violation flagrante des mesures imposées par le Conseil de sécurité, notamment le gel des avoirs. Par ailleurs, le Groupe croit savoir

que L'Harmattan n'a pas non plus donné suite à une lettre que le Président du Comité lui a adressée en mai 2012 sur ce sujet.

Martin Kouakou Fofié

130. Le Groupe demeure préoccupé par le fait que le Gouvernement ivoirien ait nommé M. Fofié Chef de la Compagnie territoriale de Korhogo, étant d'avis que cette fonction gouvernementale permet à M. Fofié de contourner les sanctions, dont celle de gel des avoirs, décrétées contre lui par le Comité.

Eugène N'goran Djué

131. Le Groupe attend du Ministère ivoirien de la justice et de l'ensemble des organismes financiers ivoiriens des informations à jour sur la situation juridique de M. Djué et de ses avoirs au regard de la justice ivoirienne.

Laurent Gbagbo

132. Le Groupe détient des informations et preuves crédibles concernant un compte bancaire ouvert en France, sur lequel seraient déposés des fonds de soutien à l'ancien Président Gbagbo. Le Groupe a contacté l'établissement bancaire concerné aux fins de son enquête sur la question.

133. Le Groupe enquête également sur un possible détournement de fonds au préjudice de la PETROCI, au profit de M. Gbagbo, par le truchement d'une société écran spécialisée dans la papeterie.

Simone Gbagbo

134. Le Groupe attend du Ministère de la justice et de l'ensemble des organismes financiers ivoiriens des informations à jour sur la situation juridique de M^{me} Gbagbo et de ses avoirs au regard de la justice ivoirienne.

Alcide Djédjé

135. Le Groupe attend du Ministère de la justice et de l'ensemble des organismes financiers ivoiriens des informations à jour sur la situation juridique de M. Djédjé et de ses avoirs au regard de la justice ivoirienne.

Pascal Affi N'Guessan

136. Le Groupe attend du Ministère de la justice et de l'ensemble des organismes financiers ivoiriens des informations à jour sur la situation juridique de M. N'Guessan et de ses avoirs au regard de la justice ivoirienne.

B. Liste de personnes et d'entités passibles de sanctions ciblées

137. Au paragraphe 17 de sa résolution 2045 (2012), le Conseil a souligné que le rapport du Groupe d'experts pourrait comprendre, selon qu'il conviendra, toutes informations ou recommandations susceptibles d'aider le Comité à désigner de nouvelles personnes ou entités répondant aux critères énoncés aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004) et au paragraphe 10 de la résolution 1980 (2011).

138. Au paragraphe 15 de sa résolution 1980 (2011), le Conseil a décidé que le rapport du Groupe d'experts visé à l'alinéa e) du paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006) pourrait comprendre, selon qu'il convient, toutes informations ou recommandations en rapport avec la désignation éventuelle par le Comité de nouvelles personnes ou entités décrites aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004), c'est-à-dire celles passibles de sanctions financières ou d'une interdiction de voyager.

139. Le Groupe considère que la liste de personnes et d'entités passibles de sanctions figurant au paragraphe 239 de son rapport final d'avril 2012 (S/2012/196) demeure d'actualité.

X. Recommandations

140. Le Groupe estime que les recommandations formulées dans son rapport final d'avril 2012 (S/2012/196, par. 212 à 234), notamment celles tendant à l'imposition de sanctions ciblées à Robert Montoya et Frédéric Lafont, demeurent d'actualité.

A. Armes

141. Le Groupe invite le Comité des sanctions à préciser les spécifications de véhicules terrestres, aériens et maritimes relevant des procédures de notification ou d'exemption.

142. Le Groupe invite les autorités ivoiriennes à mettre en place, en coordination avec ses partenaires internationaux, un système d'alerte rapide par radio dans les zones limitrophes du Libéria qui ne sont pas couvertes par le réseau mobile.

B. Finance

143. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien prenne toutes mesures nécessaires pour lutter contre la vaste contrebande de cacao, de noix de cajou et de tous les produits de base à travers les frontières du pays, notamment celle avec le Ghana, en donnant à l'ensemble des organismes chargés de la police des frontières, dont les douanes, la police, la gendarmerie et les agents des eaux et forêts, les moyens de leur mission. Le Groupe recommande également d'ouvrir des enquêtes contre les autorités locales soupçonnées d'aider les contrebandiers, afin de prévenir le détournement de fonds introuvables à des fins contraires au régime de sanctions.

144. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien instaure la transparence dans la gestion des recettes pétrolières, prenne des mesures pour lutter contre le problème de plus en plus grave de l'extraction artisanale de l'or et de l'exploitation de bois d'œuvre en toute illégalité, et enquête sur d'éventuels cas de corruption au sein de l'organisme d'exploitation de bois d'œuvre.

145. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien concoure à ses enquêtes en donnant promptement suite à ses demandes d'informations sur l'embargo financier, en lui donnant accès à tous documents financiers utiles et en veillant à ce que les sociétés de droit ivoirien en fassent de même.

146. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien entreprenne plus résolument de redéployer dans le pays tous les organismes de contrôle fiscal et de lutter contre toutes sortes d'impositions illégales, et renforce la sécurité intérieure pour prévenir tous actes d'extorsion, de vol et de pillage par des groupes armés hors la loi.

147. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien enquête de façon approfondie et sans tarder sur l'ensemble des transactions financières concernant « La Centrale » et demande à accéder immédiatement et en toute liberté à l'ensemble des registres financiers concernant les activités de cette entité.

C. Douanes et transports

148. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien accélère le redéploiement des agents des douanes dans l'ensemble du pays et leur donne la formation et l'équipement nécessaires à l'accomplissement de leur mission, notamment celle de veiller au respect du régime des sanctions.

149. Le Groupe recommande que tous les États Membres, en particulier la Côte d'Ivoire et ses voisins, prennent toutes les dispositions législatives nécessaires pour permettre à l'ensemble des usagers des douanes et entités concernées (fournisseurs, expéditeurs, sociétés d'inspection préexportation, commissionnaires en douane, agents de dédouanement, commissionnaires de transport, chargeurs, assureurs, etc.) de veiller au respect des mesures imposées à la Côte d'Ivoire par le Conseil de sécurité.

150. Le Groupe recommande que tous les États Membres mettent en œuvre et incorporent dans leur législation douanière interne l'ensemble des mesures imposées par le Conseil de sécurité, les portent à la connaissance de tous et sensibilisent tous intéressés à leur existence.

151. Le Groupe recommande que les huit spécialistes de questions douanières de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire aident l'administration des douanes ivoiriennes à mieux faire respecter le régime de sanctions.

D. Diamants

152. Le Ministère ivoirien des mines n'ayant à l'évidence ni la volonté politique ni les moyens de résoudre la question de la mise en œuvre du Processus de Kimberley et ramener l'industrie ivoirienne du diamant sous l'autorité de l'État, le Groupe recommande de confier à une cellule présidentielle sur les diamants dont relèveraient le Comité chargé de la mise en œuvre du Processus de Kimberley et le coordonnateur du Processus, pour mission de régler ce dossier en toute célérité et de veiller au respect des normes minimales après la mise en œuvre du Processus.

153. Étant donné l'importance économique que revêt l'extraction minière artisanale de diamants pour les responsables de l'administration locale, les chefs de village et les notables, le Groupe recommande de sensibiliser les élus des circonscriptions intéressés à ce dossier d'en saisir l'Assemblée nationale.

154. Le Groupe d'experts recommande que le Ministère des mines revoie la composition du comité de gestion du processus de Kimberley et invite officiellement un représentant de la société civile à y siéger.

155. Le Groupe d'experts recommande que le Gouvernement ivoirien continue de prendre l'initiative de se rapprocher de l'ensemble de ses voisins pour partager avec eux des connaissances et données d'expérience en ce domaine, l'idée étant de renforcer ses capacités et ses moyens et d'entretenir le dialogue avec ces derniers. Un atelier de travail général sur le Processus de Kimberley devrait être organisé à Abidjan pour réfléchir à la façon d'entretenir cette précieuse source d'informations.

156. Le Groupe d'experts recommande que le comité de gestion du processus de Kimberley du Ministère des mines, du pétrole et de l'énergie entreprenne d'élaborer, en consultation avec l'ensemble des parties prenantes, un plan écrit détaillé de la mise en œuvre du Processus, assorti de procédures et de documents correspondants précis, comme il est dit dans le présent rapport.

157. Le Groupe d'experts recommande qu'en 2013 la présidence du Processus de Kimberley s'engage expressément à continuer d'apporter autant que possible son concours au Gouvernement ivoirien, notamment, si nécessaire, sous la forme d'aide technique sur le terrain au stade de la planification et de la mise en œuvre du Processus.

E. Sanctions individuelles

158. Le Groupe recommande que toutes les institutions ivoiriennes à vocation financière, y compris la Direction générale des impôts, le Bureau du cadastre, la Chambre de commerce et la Banque centrale, lui permettent de consulter immédiatement en toute liberté l'ensemble des documents financiers concernant les personnes sous le coup de sanctions ciblées.

159. Le Groupe recommande que la maison Éditions et Librairies L'Harmattan donne suite à ses diverses demandes d'information sur les royalties versées à Blé Goudé.

160. Le Groupe recommande que le Gouvernement ivoirien ouvre une enquête financière sur Martin Kouakou Fofié et l'ensemble de ses avoirs.

161. Le Groupe recommande que les Gouvernements belge et français enquêtent sur l'organisation chargée de la collecte de fonds de soutien à Laurent Gbagbo créée en Belgique et sur le compte bancaire ouvert en France à cette fin.

Annex 1**Meetings and consultations held by the Group of Experts during the first part of its mandate****BELGIUM****Multilateral and bilateral entities**

United Nations Development Programme (UNDP)

CÔTE D'IVOIRE**Government**

Ministry of the Interior; Ministry of Oil, Mines and Energy; *Primature* and Ministry of Justice; Ministry of Agriculture; Ministry of Defense; Chief of Gendarmerie

Diplomatic missions

Embassy of France, Embassy of the United States

Multilateral and bilateral entities

World Customs Organization

FRANCE**Government**

Ministry of Foreign Affairs

S/2012/766

Annex 2

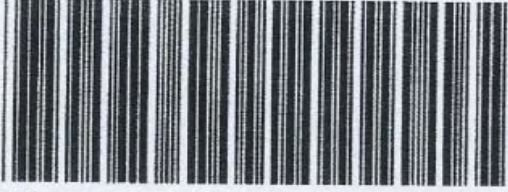
Soicex Electronique – Materiel ordered by Ivorian security forces

057 TLS 81084312		057-81084312	
SOICEX ELECTRONIQUE 5, AVENUE DES CRETES BP 92139 31520 RAMONVILLE ST AGNE		LETTRE DE TRANSPORT AERIEEN Non négociable Emise par 45 RUE DE PARIS AIR WAYBILL 5747 ROISSY CDG CEDEX Issued by:	
NUMERITEC P/C ETAT MAJOR GENERAL DES FRCI ABIDJAN		Les exemplaires 1, 2 et 3 de cette lettre de transport aérien sont originaux et ont la même validité. Copies 1, 2 and 3 of this Air Waybill are originals and have the same validity.	
SCHENKER SA 7 AVENUE DIDIER DAURAT 31700 BLAGNAC		Renseignements comptables Accounting Information ***** FREIGHT NOT SECURED *****	
TOULOUSE		W. de Référence Reference Number Informations Achèvement Manifestation Customs/Shipping Information	
ABJ AF		Valeur déclarée pour le transport Declared Value for Carriage N.V.D.	
ABIDJAN 702 / 1306		Valeur déclarée pour la marchandise Declared Value for Goods N.V.D.	
DOCS ATTACHED		JETcargo Business Door to Airport *****STATUT:X	
1 150,0K K		151,0	
DIMS: (1) 120X80X94 CM		MATERIEL DE TELECOMM TION	
1 150,0K		151,0	
Peter Vermeulen		REF: 2.673816.5 STT: 25001026738167 11.06.12 TLS TOULOUSE	
057-81084312		ORIGINAL 3 (POUR L'EXPÉDITEUR) ORIGINAL 3 (FOR SHIPPER)	

S/2012/766

COMMUNAUTE EUROPEENNE		FR004440		A BUREAU D'EXPÉDITION / D'EXPORTATION		
EXEMPLAIRE D'EXPORTATION	2 Expéditeur/Exportateur ☐ SOICEX ELECTRONIQUE 5 AVENUE DES CRETES 31520 RAMONVILLE ST AGNE FRANCE		No. FR32029153700027		1 DÉCLARATION EX C 02 121331112 Etat de la déclaration BAE SOR Sortie	
	6 Destinataire NUMERITEC		No.		3 Formulaires 1 1 4 Lait. chargem.	
	8 D'origine ABIDJAN COTE D'IVOIRE		No. 55050294200836 No agrément 00000249		5 Articles 1 6 Total des colles 1 7 Numéro de référence 12ED013444D0001 26738165	
	14 Déclarant/Représentant SCHENKER BLAGNAC 7 AV OUDIER DAURAT 31700 BLAGNAC FR		Mode de représentation 2		9 Responsable financier No.	
	16 Identité et nationalité du moyen de transport au départ AVION		19 Ctr. 0		10 Pays d'expédition d'exportation FRANCE 15 Code P. expéd./expor. a) FR b) 31 17 Code P. destination a) CI b) 1	
	21 Identité et nationalité du moyen de transport local franchissant la frontière AVION		FR		16 Pays d'origine COTE D'IVOIRE 17 Pays de destination COTE D'IVOIRE	
	22 Montant et montant total facturé EUR 35270.98		23 Taux de change 1		24 Nature de la transaction 1 1 1	
	25 Mode transport à la frontière 4		26 Mode transport intérieur 4		27 Lieu de chargement	
	28 Données financières et bancaires		29 Bureau de sortie FR004440		30 Localisation des marchandises 55050294201099/1/55050294201099/1	
	31 Colis et désignation des marchandises 1 PC Colis (parcel) ADR APP D EMISSION RECEPTION		32 Article 1 No.		33 Code des marchandises 85256000 00	
34 Code P. origine 150		35 Masse brute (kg) 150		36 Préférence		
37 RÉGIME 1000 000		38 Masse nette (kg) 130		39 Contingent		
40 Déclaration sommaire / Document précédent 740 Z 057/8108 4312		41 Unité supplémentaire 63 NAR		42 Prix de l'article 35270.98		
43 Code 1 M.E.		44 Ajustement		45 Valeur statistique 34211		
46 Report de paiement CE : ADGG		47 Identification de l'entrepôt		48 DONNÉES COMPTABLES		
49 Calcul des impositions		Type		Base d'imposition		
Total :		R		50 Principal obligé No.		
51 Bureaux de passage prévus (et pays)		représenté par Lieu et date :		Signature :		
52 Garantie non valable pour		Code		53 Bureau de destination (et pays)		
D CONTRÔLE PAR LE BUREAU DE DÉPART		Cachet :		54 Lieu et date : 11/06/2012 17:08:49		
Résultat :		55 BLAGNAC		56 Signature et nom du déclarant/représentant :		
Scellés apposés : Nombre :		MICHAEL BOUTIN				
marques :						
Délai (date limite) :						
Signature :						

S/2012/766

Piece 1	WPX	DHL
FROM		
TO: NUMERITEC POUR ETAT MAJOR GENERAL DES FRCI Abidjan COTE D'IVOIRE		
Phone: +225 07 05 73 73		
ABJ		
AIRWAYBILL: (Non-Negotiable) 8230249856		
		
DESCRIPTION: Communication Equipment Lithium Ion Batteries, not re- stricted as per PI966 section II		
SERVICE: DAP	Weight: 189.0	
Imp/Exp Type:	Date: 08/06/2012	
Customs Value: 46783.95 EUR	Bill to account: 302854444	
DHL standard terms and conditions apply. Warsaw Convention may also apply. Shipment may be carried via intermediate stopping places which DHL deems appropriate		
		
(2L)CI:ABJ+48000000		

S/2012/766

NUMERITEC
 Pour Etat Major General
 Cdt. Ferdinand Koffi
 des FRCI
 Adjoint Chef BSTIC-EMG/FRCI
 Abidjan
 Côte d'Ivoire

Packing list

Date: 08/06-12
 Our ref.: 95517
 Your ref.: 10939

Delivery: Full Delivery

Tel:
 Fax:

15	QA00331AB DP3401 UHF	Mbo Ant. Stub 430-470MHz, PMAE4023
2	JBU2008BNC	Pigtail Cable 50cm RG58
17	MDM28QNN9KA2AN	DM4601 MOTOTRBO Prof Digital Radio 511TNH3147, 511TNH3136, 511TNH5878, 511TNH5882 511TNH3120, 511TNH3127, 511TNH5892, 511TNH5889 511TNH5870, 511TNH3137, 511TNH5884, 511TNH3135 511TNH5895, 511TNB8102, 511TNH3125, 511TNH3143 511TNH5897
17	MOTOROLA PARTS	GA00654AA Keypad microphone
17	MOTOROLA PARTS	GA00662AA Quick Ref. Guide
17	MU 3-BZP4	Procom Mobile Antenna 380-470MHz
17	FME-BNC	Procom FME-BNC connector
2	MDM28QNN9KA2AN	DM4601 MOTOTRBO Prof Digital Radio 511TNB8089, 511TNB8095
2	MOTOROLA PARTS	GA00657AA Delete accessories
2	MOTOROLA PARTS	GA00662AA Quick Ref. Guide
2	RMN5065	Mototrbo Smart Keypad Microphone usb
2	HPN4007	Power Supply 14V, 15Amp
2	GKN6121	Motorola 220 V Euro line cord
2	GLN7318	Motorola desktop tray w.o. speaker

Opsummering		Volume	Weight
Colli	1	0,868	189,00
Total	1	0,868	189,00

S/2012/766

NUMERITEC
Pour Etat Major General
Cdt. Ferdinand Koffi
des FRCI
Adjoint Chef BSTIC-EMG/FRCI
Abidjan
Côte d'Ivoire

Packing list

Date: 08/06-12
Our ref.: 95517
Your ref.: 10939

Delivery: Full Delivery

Tel.
Fax

!! Lithium ion batteries not restricted as per PI966 section II !!

Colli: 1 Mtl L*B*H: 123 * 83 * 85 cm. 0,868 m3 189,00 Kg

Qty	Item no.	Text
✕ 10	MDH55QDH9JA1_N	✕ DP3600 MOTOTRBO Prof Digital Radio 037TMX3658, 037TMX3186, 037TMWP115, 037TMX3680 037TMX3187, 037TMX3661, 037TMWP113, 037TMX3188 037TMWP114, 037TMX3658
10	QA00791AA DP3600 UHF	✕ DP Bat. IMP IP57 Lilon 2200mAh PMNN4103
10	QA00332AA DP3600 UHF	✕ DP Ant. 403-470MHz, PMAE4022
✕ 10	MDH55QDH9JA1_N	✕ DP3600 MOTOTRBO Prof Digital Radio 037TMW9430, 037TMW8942, 037TMW8766, 037TMW9133 037TMW9402, 037TMW93910, 037TMW9266, 037TMW9258 037TMW9094, 037TMW8738
10	QA00791AA DP3600 UHF	✕ DP Bat. IMP IP57 Lilon 2200mAh PMNN4103
10	QA00331AB DP3600 UHF	✕ Mbo Ant. Stub 430-470MHz, PMAE4023
30	MDH55QDC9JA1_N	✕ DP3400 MOTOTRBO Prof Digital Radio 037TMU2153, 037TMLU822, 037TMU2220, 037TMU1364 037TMU1365, 037TMU0914, 037TMU1796, 037TMU1796 037TMLV111, 037TMU0881, 037TMU1793, 037TMU1797 037TMU1794, 037TMU0397, 037TMU0452, 037TMU0856 037TMW1056, 037TMU0451, 037TMU0916, 037TMU1366 037TMU1367, 037TMU0916, 037TMU2217, 037TMW1120 037TMU0856, 037TMU0419, 037TMU1305, 037TMU0860 037TMU1739, 037TMU1307
30	QA00791AA DP3400 UHF	✕ DP Bat. IMP IP57 Lilon 2000mAh PMNN4103
30	QA00332AA DP3400 UHF	✕ DP Ant. 403-470MHz, PMAE4022
15	MDH55QDC9JA1_N	✕ DP3401 MOTOTRBO Prof Digital Radio 037TMUJ602, 037TMUJ601, 037TMUF115, 037TMUG063 037TMUF114, 037TMUM561, 037TMUM568, 037TMUR578 037TMUJ604, 037TMUE115, 037TMUG064, 037TMUG062 037TMUR577, 037TMUJ597, 037TMUJ598
15	QA00791AA DP3401 UHF	✕ DP Bat. IMP IP57 Lilon 2200mAh PMNN4103

Email Copy

S/2012/766



A TOTALLY
QUALIFIED GROUP
SPECIALISING IN
CUSTOMS, CONSULTANCY
AND FORWARDING

LUKIN PTY LTD T/A



WILKINSHILL (WA)
ABN 69 009 434 566

UNIT L 51-53 KEWDALE ROAD
KEWDALE WESTERN AUSTRALIA 6105
PO BOX 1157 CLOVERDALE
WESTERN AUSTRALIA 6985
TEL: +61 8 9353 3622
FAX: +61 8 9353 3272
E-MAIL: sales@powerhousewa.com.au

Air Export Authority

Page 1 of 1

THE EXPORT MANAGER
BARRETT COMMUNICATIONS PTY LTD
47 DISCOVERY DRIVE
BIBRA LAKE WA 6163

SHIPMENT 500050114

CONSOL C00032010

Date 15-Jun-12 10:44

SHIPMENT DETAILS		PRINTED BY: Terry Milne	
SHIPMENT NUMBER	ENTRY DECLARATION NUMBER	STATUS	
500050114	AA7RH3YF9	Declaration Clear (Original)	
CONSIGNOR		CONSIGNEE	
BARRETT COMMUNICATIONS PTY LTD		NUMERTEC	
ABN: Phone: 94341700		ABN: Phone: 0022507057373	
GOODS DESCRIPTION		ORDER NUMBERS / REFERENCE	
COMMUNICATION EQUIPMENT		031064	
LOAD	ETD	DISCHARGE	ETA
AUFER	14-Jun-12 00:00	SGSIN	
FLIGHT / DATE		DESTINATION	
AF77 / 14-Jun		CIABJ = Abidjan, Cote d'Ivoire	
CONTAINER MODE		PACKAGES	
LSE		2 PKG (OUTER), 0 (INNER)	
NUMBER OF CONTAINERS		TOTAL FOB VALUE	
0		EUR 104 864.70	
LINE NO.	AHECC CODE	FOB	NET QUANTITY
1	8517.82.60		25.0000 NO
GROSS WEIGHT		ORIGIN	
301.484 KG		AU	
DRAWBACK: Yes		TEXCO: No	
PERMIT1:		MOTOR VEHICLE PLAN: No	
PERMIT2:		TEMP IMPORT No.:	
PERMIT3:		PERMIT3:	
GOODS DESCRIPTION: TRANSMISSION APPARATUS INCORPORATING RECEPTION APPARATUS, FOR RADIO-TELEPHONY,			
R			
LINE NO.	AHECC CODE	FOB	NET QUANTITY
2	8517.70.30		0.0000 NR
GROSS WEIGHT		ORIGIN	
119.886 KG		AU	
DRAWBACK: Yes		TEXCO: No	
PERMIT1:		MOTOR VEHICLE PLAN: No	
PERMIT2:		TEMP IMPORT No.:	
PERMIT3:		PERMIT3:	
GOODS DESCRIPTION: AERIALS AND AERIAL REFLECTORS OF ALL KINDS BLACK 2019			
LINE NO.	AHECC CODE	FOB	NET QUANTITY
3	9809.00.01		0.0000 NR
GROSS WEIGHT		ORIGIN	
53.870 KG		AU	
DRAWBACK: Yes		TEXCO: No	
PERMIT1:		MOTOR VEHICLE PLAN: No	
PERMIT2:		TEMP IMPORT No.:	
PERMIT3:		PERMIT3:	
GOODS DESCRIPTION: MIXED GOODS (INCL. SHIPS & AIRCRAFT STORES NOT SUBJECT TO EXCISE/CUSTOMS DUTY)			

S/2012/766

Piece 1	WPX	DHL
FROM		
TO: NUMERITEC POUR ETAT MAJOR GENERAL DES FRCI Abidjan COTE D'IVOIRE		
Phone: +225 07 05 73 73		
ABJ		
AIRWAYBILL: (Non-Negotiable) 8230249856		
		
DESCRIPTION: Communication Equipment Lithium Ion Batteries, not restricted as per PI966 section II		
SERVICE: DAP	Weight: 189.0	
Imp/Exp Type:	Date: 08/06/2012	
Customs Value: 46783.95 EUR	Bill to account: 302854444	
DHL standard terms and conditions apply. Warsaw Convention may also apply. Shipment may be carried via intermediate stopping places which DHL deems appropriate		
		
(2L)CI:ABJ+48000000		

S/2012/766



AFRIQUE CENTRALE & DE L'OUEST
Radiocommunications Tactiques
Télécommunications Publiques
Radiodiffusion - Télévision
Périphériques - Infrastructure Electronique
Téléphonie - PABX

• Electronique Professionnelle • Télécommunications

RAMONVILLE le, 08/06/2012

NUMERITEC

V/Réf:

ABIDJAN
COTE D'IVOIRE

N/Réf: 1000/10939

FACTURE COMMERCIALE: N°36000/03514

Conditions de Paiement
30 Jours date de facture

Devise
EUROS

Code Client: C00348 / 01000201 / C/9

DOSSIER: D-01994

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
MDM28QNN9KA2AN	Emetteur mobile MOTOROLA DM4601 / GPS UHF 403-470 MHz, 25W, 160 Cx, 5 Tons ave	2.00	1 172.00	2 344.00
GA00657AA	Livraison sans accessoire pour DM4XXX	2.00		
GA00662AA	Guide d'utilisation DM 4XXX	2.00		
PMR5065	Micro clavier à main pour DM3XXX	2.00		
HPM4007	Alimentation 14V 15A 117/240VAC (25-60W) pour GM & DM (NOT EMC)	2.00		
NTW7374_R	Câble d'alimentation EURO	2.00		
GLM7318	Support de bureau	2.00		
JBW2008BNC	Câble/Adaptateur GM3XX/CMXXX BNC/N'F'	2.00		
MDM28QNN9KA2AN	Emetteur mobile MOTOROLA DM4601 / GPS UHF 403-470 MHz, 25W, 160 Cx, 5 Tons ave	17.00	670.97	11 406.49
GA00654AA	Câble d'alimentation 12V, micro clavier et berceau de fixation	17.00		
GA00662AA	Guide d'utilisation DM 4XXX	17.00		
MT3-0004	Antenne mobile en fibre 3dBd, UHF, FME	17.00	42.24	725.08
FME-BNC	Adaptateur FME/BNC mâle	17.00	1.94	32.98
MDH55QDH9JA1_M	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 160 canaux, avec antenne GPS, clip ceinture et manue	10.00	560.00	5 600.00
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	10.00		
QA00791AB	Opt' batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	10.00		
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	10.00		
QA00498AA	Guide d'utilisation DP 3600/3601	10.00		
MDH55QDH9JA1_M	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 160 canaux, avec antenne GPS, clip ceinture et manue	10.00	560.00	5 600.00
QA00331AA	Antenne UHF/GPS (430-470 MHz)	10.00		

A reporter 25 718.55

Page : 1

SOICEX Electronique - 5, Avenue des Crêtes - BP 92139 - 31521 RAMONVILLE St-Agne Cedex - FRANCE
Tél. 0033 5 61 73 30 72 - Fax. 00 33 5 61 75 60 40 / e-mail: info@soicex.com - www.soicex.com
SA à Directeur et Conseil de Surveillance au Capital de 217 500 € - Siret n° B320 291 537 00027 - APE: 4652Z - N° TVA: FR 92 320 291 537

S/2012/766



• Electronique Professionnelle • Télécommunications

AFRIQUE CENTRALE & DE L'OUEST
Radiocommunications Tactiques
Télécommunications Publiques
Radiodiffusion - Télévisien
Périphériques - Infrastructure Electronique
Téléphonie - PABX

V/Réf:

N/Réf: 1000/10939

FACTURE COMMERCIALE: N°36000/03514

Conditions de Paiement	Devise
30 Jours date de facture	EUROS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
	REPORT.....			25 718.55
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	10.00	61.54	615.40
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	10.00		
QA00498AA	Guide d'utilisation DP 3600/3601	10.00		
MDH55QDC9JA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3400 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 32 canaux, avec clip ceinture et manuel :	30.00	450.00	13 500.00
QA00332AA	Antenne UHF LS (403-470 MHz)	30.00		
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	30.00		
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	30.00		
QA00497AA	Guide d'utilisation DP 3400/3401	30.00		
MDH55QDC9LA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3401 / GPS Numérique UHF 403-470 MHz, 5W, 32 canaux avec antenne GPS, clip ceinture et manue	15.00	450.00	6 750.00
QA00331AA	Antenne UHF/GPS (430-470 MHz)	15.00		
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	15.00		
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	15.00		
QA00497AA	Guide d'utilisation DP 3400/3401	15.00		

BP Avenue des Crêtes - B.P. 92139
81521 RAMONVILLE ST-AGNE Cedex
Tél: +33(0) 5 61 73 30 72-Fax: +33(0) 5 61 75 60 40

MODE DE REGLEMENT: Virement à SOICEX ELECTRONIQUE
BNP PARIBAS, 8 Chemin de la Terrasse 31507 Toulouse - France
Code Banque: 30004 - Guichet: 00762
N° Compte: 00020845949 - Clé: 63
IBAN: FR76 3000 4007 6200 0208 4594 963
BIC: BNPAFRPPCTO

Origine: MALAISIE USA MEXIQUE CHINE

Total Hors Toutes Taxes y compris taxes locales et tous droits de douanes:	46 583.95
FRET rendu CIP	200.00
TVA 0.00 %	
Montant	46 783.95
MONTANT TOTAL en EUROS	46 783.95

Page : 2

SOICEX Electronique - 5, Avenue des Crêtes - BP 92139 - 31521 RAMONVILLE St-Agne Cedex - FRANCE
Tél. 0033 5 61 73 30 72 - Fax. 00 33 5 61 75 60 40 / e-mail: info@soicex.com - www.soicex.com
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 217 560 € - Siret n° B320 291 537 00027 - APE: 4652Z - N° TVA: FR 92 320 291 537

S/2012/766

NUMERITEC

V/Réf:

ABIDJAN

N/Réf: 1000/10935/10936/10940

COTE D'IVOIRE

LISTE DE COLISAGE N°:36000/03518

Code Client: C00348/01000201 /C/9

DOSSIER: D-82994

Référence	Désignation	Quantité
+MA746A214	Bobine de câble RG213 de 100M	1.00
+BC200	Antenne cierge UHF	2.00
MDH55QDH9JA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 160 canaux, avec antenne GPS, clip ceinture et manue	5.00
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	5.00
QA00325AB	Batterie standard DMR NiMH 1430 mAh	5.00
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	5.00
QA00498AA	Guide d'utilisation DP 3600/3601	5.00
MDH55QDC9JA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3400 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 32 canaux, avec clip ceinture et manuel :	45.00
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	45.00
QA00325AB	Batterie standard DMR NiMH 1430 mAh	45.00
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	39.00
QA00497AA	Guide d'utilisation DP 3400/3401	45.00
WFLN4255A	Chargeur rapide 230V (Prise EU) DMR	6.00
PHGN4016	Câble de programmation DR4DM	1.00
HSW6184	Câble de programmation LM par face avant	1.00
PHGN4012	Câble de programmation DP3XXX	1.00
DIVE	ICOM A6E Portatif air VHF Portatif air VHF 118-136MHz 5W PEP (1.5W porteuse) 760 canaux avec afficheur LCD et clavier.	2.00

Page : 1

S/2012/766

V/Réf:

N/Réf: 1000/10935/10936/10940

LISTE DE COLISAGE: N°36000/03518

Référence	Désignation	Quantité
DAVE	Station fixe VHF air ALLI0E Fixe air VHF 118-136MHz 36W PEP 760cnx, 99 cnx mémoires espacement des canaux 8.33/25kHz conforme aux nouveaux standard sol/air. Livré avec ant VHF aviation 0dB et alimentation 220V.	1.00
THUAPIXT	Téléphone Satellite THURAYA XT Livré avec batterie, chargeur secteur, câble USB, kit oreillette et manuel.	12.00
THUSIMPREPAY	Carte SIM THURAYA PREPAY Classique Valable 1 an & renouvellement annuel 390	12.00
THUPRECODE160	Code THURAYA 160U	12.00

Page : 2

S/2012/766

NUMERITEC

V/Réf:

ABIDJAN

N/Réf: 1000/10939

COTE D'IVOIRE

LISTE DE COLISAGE N°:36000/03514

Code Client: C00348/01000201 /c/9

DOSSIER: D-02994

Référence	Désignation	Quantité
MDH28QDN9KA2AN	Emetteur mobile MOTOROLA DM4601 / GPS UHF 403-470 MHz, 25W, 160 Cx, 5 Tons ave	2.00
GA00657AA	Livraison sans accessoire pour DM4XXX	2.00
GA00662AA	Guide d'utilisation DM 4XXX	2.00
MDH5065	Micro clavier à main pour DM3XXX	2.00
HEM4007	Alimentation 14V 15A 117/240VAC (25-60W) pour GM & DM (NOT EMC)	2.00
NTN7374_R	Câble d'alimentation EURO	2.00
GLN7318	Support de bureau	2.00
JBU2008BNC	Câble/Adaptateur GM3XX/CMXXX BNC/N'F'	2.00
MDH28QDN9KA2AN	Emetteur mobile MOTOROLA DM4601 / GPS UHF 403-470 MHz, 25W, 160 Cx, 5 Tons ave	17.00
GA00654AA	Câble d'alimentation 12V, micro clavier et berceau de fixation	17.00
GA00662AA	Guide d'utilisation DM 4XXX	17.00
MEF3-WXPD4	Antenne mobile en fibre 3dBd, UHF, FME	17.00
FME-BNC	Adaptateur FME/BNC mâle	17.00
MDH55QDH9JA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 160 canaux, avec antenne GPS, clip ceinture et manue	10.00
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	10.00
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	10.00
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	10.00
QA00498AA	Guide d'utilisation DP 3600/3601	10.00
MDH55QDH9JA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 160 canaux, avec antenne GPS, clip ceinture et manue	10.00
QA00331AA	Antenne UHF/GPS (430-470 MHz)	10.00

Page : 1

S/2012/766

V/Réf:

N/Réf: 1000/10939

LISTE DE COLISAGE: N°36000/03514

Référence	Désignation	Quantité
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	10.00
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	10.00
QA00498AA	Guide d'utilisation DP 3600/3601	10.00
MNH55QDC9JA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3400 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 32 canaux, avec clip ceinture et manuel :	30.00
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	30.00
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	30.00
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	30.00
QA00497AA	Guide d'utilisation DP 3400/3401	30.00
MNH55QDC9EA1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3401 / GPS Numérique UHF 403-470 MHz, 5W, 32 canaux avec antenne GPS, clip ceinture et manue	15.00
QA00331AA	Antenne UHF/GPS (430-470 MHz)	15.00
QA00791AB	Opt° batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress	15.00
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	15.00
QA00497AA	Guide d'utilisation DP 3400/3401	15.00

Page : 2

S/2012/766

NUMERITEC

V/Réf:

ABIDJAN

N/Réf: 1000/10937

COTE D'IVOIRE

LISTE DE COLISAGE N°:36000/03515

Code Client: C00348/01000201 /C/9

DOSSIER: D-02992

Référence	Désignation	Quantité
MOBILE2050	MOBILE HF-2050 BARRETT 500 canaux, 125W, 1.6-30MHz, alim.12V, Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK, stabilité en fréquence ± 10 Hz, -30°C à + 60°C. Réduction du bruit, programmation par façade, scanning, squelch syllabique, poussières et températures extrêmes. Microphone à main et manuel. APPEL SELECTIF (Compatible HF CODAN) Antenne 2019 mobile réglage auto. Noire Support universel pour antenne 2019 Kit d'installation pour véhicule Kit de suppression parasites véhicule	20.00
BASE2050	Station FIXE HF-2050 BARRETT 500 canaux, 125W, 1.6-30MHz, alim.12V, Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK, stabilité en fréquence ± 10 Hz, -30°C à + 60°C. Réduction du bruit, programmation par façade, scanning, squelch syllabique. poussières et températures extrêmes. APPEL SELECTIF (Compatible HF CODAN) ALIMENTATION, 220Vac/13,8Vdc - 20A Câble secours batterie (hors batterie) 1 plaque pour le montage de 2 unités ANTENNE 912 HF large-bande et câble RG58 Drisses et poulies pour antenne 912	5.00
BCA20001	Câble et logiciel pour 2050	1.00

Page : 1

S/2012/766

NUMERITEC

V/Réf:

ABIDJAN

N/Réf: 1000/10942

COTE D'IVOIRE

LISTE DE COLISAGE N°:36000/03527

Code Client: C00348/01000201 /c/9

DOSSIER: D-02992

Référence	Désignation	Quantité
PRC-2090MANPACK	BARRETT HF PORTABLE PRC-2090 : 500 canaux, 10-30W, 1.6-30MHz, alim.24V, Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK, stabilité en fréquence $\pm 10\text{Hz}$, -30°C à $+60^{\circ}\text{C}$. Réduction du bruit, programmation par façade, scanning, squelch syllabique. Façade déportable, auto-diagnostic. poussières et températures extrêmes. Étanche à 1m pendant 1h Combiné clavier tactique Appel sélectif, Telcall et GPS Déport d'affichage/combiné étanche Câble de déport d'affichage de 1,5m Accumulateur 16,8V/10Ah PRC 2090 Chargeur AC/DC pour batterie PRC 2090 Antenne fouet pliable de 3 m Antenne HF fouet de 1,5m Antenne large bande portable filaire Sac de portage PRC 2090 Manuel opérateur et d'installation	25.00
2090-03-03	Panneau solaire PRC 2090	25.00
2090-01-30	Kit de programmation PRC 2090 gratuit	2.00

Page : 1

S/2012/766



AFRIQUE CENTRALE & DE L'OUEST
 Radiocommunications Techniques
 Télécommunications Publiques
 Radiodiffusion - Télévision
 Périphériques - Infrastructure Electronique
 Téléphonie - PABX

• Electronique Professionnelle • Télécommunications

RAMONVILLE le, 11/06/2012

NUMERITEC

V/Réf:

ABIDJAN

N/Réf: 100/10935/10936/10940

COTE D'IVOIRE

FACTURE COMMERCIALE: N°36000/03518

Code Client: C06348 / 01000201 / C/9

DOSSIER: D-42994

Conditions de Paiement
 30 Jours date de facture

Devise
 EUROS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
+BA746AZ11	Bobine de câble RG213 de 100M	1.00		
+BC200	Antenne cerise UHF	2.00		
MDH55QDH9A1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 160 canaux, avec antenne GPS, clip ceinture et manuel	5.00	513.47	2 567.35
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	5.00		
QA00325AB	Batterie standard DMR NiMH 1430 mAh	5.00		
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	5.00		
QA00498AA	Guide d'utilisation DP 3600/3601	5.00		
MDH55QDC9A1_N	Emetteur Portatif MOTOROLA DP3400 UHF Numérique 403-470 MHz, 5W, 32 canaux, avec clip ceinture et manuel :	45.00	403.85	18 173.25
QA00332AA	Antenne UHF LB (403-470 MHz)	45.00		
QA00325AB	Batterie standard DMR NiMH 1430 mAh	45.00		
QA00336AB	Chargeur Impress 230V (Prise EU) DP3XXX	39.00		
QA00497AA	Guide d'utilisation DP 3400/3401	45.00		
WPLN4255A	Chargeur rapide 230V (Prise EU) DMR	6.00		
PM0N4016	Câble de programmation DR6DM	1.00	20.19	20.19
PM0N6184	Câble de programmation DM par face avant	1.00	37.50	37.50
PM0N4012	Câble de programmation DP3XXX	1.00	57.69	57.69
DIVE	ICOM A6E Portatif air VHF Portatif air VHF 118-136MHz 5W PEP (1.5W porteuse) 760 canaux avec afficheur LCD et clavier.	2.00	276.00	552.00

A reporter 21 407.98

Page : 1

SOICEX Electronique - 5, Avenue des Crêtes - BP 92139 - 31521 RAMONVILLE St-Agne Cedex - FRANCE
 Tél. 0033 5 61 73 30 72 - Fax. 00 33 5 61 75 60 40 / e-mail: info@soicex.com - www.soicex.com
 SA a Directeur et Conseil de Surveillance au Capital de 217 560 € - Siret n° B320 291 537 00027 - APE: 4652Z - N° TVA: FR 92 520 291 537

S/2012/766



• Electronique Professionnelle • Télécommunications

AFRIQUE CENTRALE & DE L'OUEST
Radiocommunications Tactiques
Télécommunications Publiques
Radiodiffusion - Télévision
Pénopériques - Infrastructure Electronique
Téléphonie - PABX

V/Réf:

N/Réf: 100F10935/10936/10940

FACTURE COMMERCIALE: N°36000/03518

Conditions de Paiement
30 Jours date de facture

Devise
EUROS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
DIVE	REPORT..... Station Fixe VHF air A110E Fixe air VHF 118-136MHz 36W PEP 760cnx, 99 cnx mémoires espacement des canaux 8.33/25kHz conforme aux nouveaux standard sol/air. Livré avec ant VHF aviation 0dB et alimentation 220V.	1.00	1 349.00	21 407.98 1 349.00
THURAFIXT	Téléphone Satellite THURAYA XT Livré avec batterie, chargeur secteur, câble USB, kit oreillette et manuel.	12.00	730.00	8 760.00
THURASIMPEFAL	Carte SIM THURAYA KKEVAY Classique Valable 1 an & renouvellement annuel 39U	12.00	55.00	660.00
THURPRECODE160	Code THURAYA 160U	12.00	165.00	1 980.00


5, Avenue des Crêtes - B.P. 92139
31521 RAMONVILLE St-Agne Cedex
Tél: +33(0) 5 61 73 30 72 Fax: +33(0) 5 61 75 60 40

MODE DE REGLEMENT: Virement à SOICEX ELECTRONIQUE
BNP PARIBAS, 8 Chemin de la Terrasse 31507 Toulouse - France
Code Banque: 30004 - Guichet: 00762
N° Compte: 00020845949 - Clé: 63
IBAN: FR76 3000 4007 6200 0208 4594 963
BIC: BNPAFRPPCTO

Origine: JAPON COREE MALAISIE

Total Hors Toutes Taxes y compris taxes
locales et tous droits de douanes: 34 156.98
FRET rendu CIP 1 114.00
TVA 0.00 %
Montant 35 270.98
MONTANT TOTAL en EUROS 35 270.98

Page : 2

SOICEX Electronique - 5, Avenue des Crêtes - BP 92139 - 31521 RAMONVILLE St-Agne Cedex - FRANCE
Tél. 0033 5 61 73 30 72 - Fax. 00 33 5 61 75 60 40 / e-mail: info@soicex.com - www.soicex.com
SA à Direction et Conseil de Surveillance au Capital de 217 560 € - Siret n° B320 291 537 00027 - APE: 4652Z - N° TVA: FR 92 320 291 537

S/2012/766

COMMUNAUTE EUROPEENNE				FR004440		A BUREAU D'EXPÉDITION / D'EXPORTATION				
EXEMPLAIRE D'EXPORTATION	2 Expéditeur/Exportateur ☐ SOICEX ELECTRONIQUE 5 AVENUE DES CRETES 31520 RAMONVILLE ST AGNE FRANCE				No. FR32029153700027		1 DÉCLARATION EX C 02 121331112 Etat de la déclaration BAE SOR Sortie			
	8 Destinataire No. NUMERITEC				9 Responsable financier No.		7 Numéro de référence 12ED013444D0001 26738165			
	14 Déclarant/Représentant No. 55050294200836 SCHENKER BLAGNAC 7 AV DIDER D'AUAT 31700 BLAGNAC FR Mode de représentation 2				15 Pays d'expédition / d'exportation FRANCE		16 Code P. expéd./expor. a) FR b) 31		17 Code P. destination a) CI b)	
	18 Identité et nationalité du moyen de transport au départ AVION				19 Car. 0		20 Conditions de livraison CIP ABIDJAN		3	
	21 Identité et nationalité du moyen de transport actif franchissant la frontière AVION				FR		22 Monnaie et montant total facturé EUR 35270.98		23 Taux de change 1	
	24 Mode de transport à la frontière 4				25 Mode de transport intérieur 4		26 Lieu de chargement		27	
	28 Bureau de sortie FR004440				29 Localisation des marchandises 55050294201099/1/55050294201099/1					
	31 Colis et désignation des marchandises 1 PC Colis (parcel) ADR APP D EMISSION RECEPTION				32 Article 1 No.		33 Code des marchandises 85256000 00		34 Code P. origine 150	
	35 Préférence 150				36 Masse brute (kg) 150		37 Régime 1000 000		38 Masse nette (kg) 130	
	14 Mentions spéciales/ Documents produits/ Certificats et autorisations	Cana:R499 / DTP:Y920 M.Spé :30400, 82100 Doc.Joint:"N380 36000/03518 11/06/2012", "N740 057/8108 4312 13/06/2012"				40 Déclaration sommaire / Document précédent 740 Z 057/8108 4312		41 Unités supplémentaires 63 NAR		42 Prix de l'article 35270.98
				43 Code 1 M.E.		44 Ajustement		45 Valeur statistique 34211		
47 Calcul des impositions				Type		Base d'imposition		Qualité		
51 Bureau de passage prius (et p.p.m.)	50 Principal obligé No.				Signature :		C BUREAU DE DÉPART			
	52 Garantie non valable pour				Code		53 Bureau de destination (et pays)			
	D-CONTRÔLE PAR LE BUREAU DE DÉPART				Cachet :		54 Lieu et date : BLAGNAC 11/06/2012 17:08:49			
	Résultat :						Signature et nom du déclarant/représentant : MICHAEL BOUTIN			
	Scellés approuvés : Nombre :									
	Défaut (date limite) :									
	Signature :									

S/2012/766

057/PER/77531801

057-77531801

Not Negotiable

Air Waybill

Issued by: AIR FRANCE
45 RUE DE PARIS
BOISSY CDG CEDEX, FRANCE, F 95747

Copies 1, 2 and 3 of this Air Waybill are originals and have the same validity.

It is agreed that the goods described herein are consigned in accordance with the conditions of contract on the reverse hereof. ALL GOODS MAY BE CARRIED BY ANY OTHER MEANS INCLUDING ROAD OR ANY OTHER CARRIER UNLESS SPECIFIC CONTRARY INSTRUCTIONS ARE GIVEN HEREON BY THE SHIPPER, AND SHIPPER AGREES THAT THE SHIPMENT MAY BE CARRIED VIA INTERMEDIATE STOPPING PLACES WHICH THE CARRIER DEEMS APPROPRIATE. THE SHIPPER'S ATTENTION IS DRAWN TO THE NOTICE CONCERNING CARRIER'S LIMITATION OF LIABILITY. Shipper may increase such limitation of liability by declaring a higher value for carriage and paying a supplemental charge if required.

Accounting Information

Shipper's Name and Address: SOICEX ELECTRONIQUE
5 AVENUE DES CRETES
31520
RAMONVILLE
FRANCE

Shipper's Account Number

Consignee's Name and Address: NUMERITEC
PIC ETAT MAJOR DES FRCI
ABIDJAN
COTE D'IVOIRE
TELEPHONE: 0022507067373

Consignee's Account Number

Issuing Carrier's Name and City: POWERHOUSE CLEARANCES (WA)
PERTH

Agents IATA Code: 02-3 4384/6164

Account No.

Airport of Departure (Addr. of First Carrier) and Requested Routing: PERTH

Reference Number: C00032616

Destination: ABIDJAN

Requested Flight/Date: AF 077 / 14 AF 257 / 15

Amount of Insurance: XXX

Insurance: If Carrier offers insurance, and such insurance is required in accordance with the conditions thereof, indicate amount to be insured in figures here marked "amount of insurance"

Handling Information: PLEASE NOTIFY CONSIGNEE IMMEDIATELY UPON ARRIVAL
AF702/16

CAN: AA7RH3YF8

SL

No. of Pieces PCP	Item Weight	Rate Class Commodity Rate No.	Chargeable Weight	Rate	Charge	Total	Mark and Quantity of Goods (incl. Dimensions of Volume)
2	475.0	K Q					COMMUNICATION EQUIPMENT Total: 2 Packs DIMS 139x102x117 CM x 1 DIMS 120x120x116 CM x 1
2	475.0						

Prepaid Freight: 475.00

Other Charges:

Total Other Charges Due Agent:

Total Other Charges Due Carrier:

Total Prepaid:

Total Collect:

Outgoing Consignment Notes: CC Charges in Desc. Consignee

13-Jun-12

PERTH

TERRY MILAN AU00026673

Signature of Issuing Carrier or its Agent

Signature of Receiving Carrier or its Agent

057-77531801

Email Copy

S/2012/766



• Electronique Professionnelle • Télécommunications

AFRIQUE CENTRALE & DE L'ORDRE
Radiocommunications Tactiques
Télécommunications Publiques
Radiodiffusion - Télévision
Périphériques - Infrastructure - Téléphonie - FAX

V/Réf:

N/Réf: 1000/10937

RAMONVILLE le, 08/06/2012

NUMERITEC

ABIDJAN
COTE D'IVOIRE**FACTURE COMMERCIALE: N°36000/03515**

Code Client: C00348 / 01000201 / C/9

DOSSIER: D-02992

Conditions de Paiement
30 Jours date de factureDevise
EUROS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT
MOBILE2050	MOBILE HF-2050 BARRETT 500 canaux, 125W, 1.6-30MHz, alim.12V, Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK, stabilité en fréquence ±10Hz, -30°C à + 60°C. Réduction du bruit, programmation par façade, scanning, squelch syllabique, MIL-STD 810F, anti-chocs, vibrations, poussières et températures extrêmes. Microphone à main et manuel. APPEL SELECTIF (Compatible HF CODAN) Antenne 2019 mobile réglage auto. Noire Support universel pour antenne 2019 Kit d'installation pour véhicule Kit de suppression parasites véhicule	20.00	3 974.00	79 480.00
BASE2050	STATION FIXE HF-2050 BARRETT 500 canaux, 125W, 1.6-30MHz, alim.12V, Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK, stabilité en fréquence ±10Hz, -30°C à + 60°C. Réduction du bruit, programmation par façade, scanning, squelch syllabique. MIL-STD 810F, anti-chocs, vibrations, poussières et températures extrêmes. APPEL SELECTIF (Compatible HF CODAN) ALIMENTATION, 220Vac/13,8Vdc - 20A Câble secours batterie (hors batterie) 1 plaque pour le montage de 2 unités ANTENNE 912 HF large-bande et câble RG58 Drisses et poulies pour antenne 912	5.00	3 639.34	18 196.70
PCA20001	Câble et logiciel pour 2050	1.00		

5, Avenue des Crêtes - B.P. 92139
31521 RAMONVILLE ST-AGNE Cedex
Tél: +33(0)5 61 73 30 72 Fax: +33(0)5 61 75 68 40

MODE DE REGLEMENT: Virement à SOICEX ELECTRONIQUE
BNP PARIBAS, 8 Chemin de la Terrasse 31507 Toulouse - France
Code Banque: 30004 - Guichet: 00762
N° Compte: 00020845949 - Clé: 63
IBAN: FR76 3000 4007 6200 0208 4594 963
BIC: BNPAFRPPCTO

Origine: AUSTRALIE

Total Hors Toutes Taxes y compris taxes locales et tous droits de douanes:	97 676.70
FRET rendu CIP	7 188.00
TVA 0.00 %	
Montant	104 864.70
MONTANT TOTAL en EUROS	104 864.70

Page : 1

SOICEX Electronique - 5, Avenue des Crêtes - BP 92139 - 31521 RAMONVILLE St-Agne Cedex - FRANCE
Tél. 0033 5 61 73 30 72 - Fax. 00 33 5 61 75 60 40 / e-mail: info@soicex.com - www.soicex.com
SA à Directeur et Conseil de Surveillance au Capital de 217 560 € - Siret n° B320 291 537 00027 - APE: 4652Z - N° TVA: FR 92 320 291 537

S/2012/766



Bon pour Commande

FORCES REPUBLICAINES DE CÔTE D'IVOIRE
Le Chef de l'Etat-Major Général
Général de Division Soumaila BAKAYOKO

A Abidjan le 07 juin 2012

Mon Général,

Suite à nos offres de matériel de radiocommunications Barrett et Motorola, nous vous informons que nous allons lancer les commandes ce jour aux usines afin de satisfaire vos exigences en terme de délais.

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner les offres avec tampon et signature + la mention "Bon pour commande".

Les délais à partir de ce jour sont :

- matériel Motorola UHF, matériel Icom aérien et téléphones Thuraya : expédition lundi 11 pour une arrivée à Abidjan vendredi 15
- matériel Barrett mobiles et fixes : expédition lundi 11 pour une arrivée à Abidjan vendredi 15.
- matériel Barrett Manpack : expédition sous 2 semaines - à réduire.

Délais valables sous réserve qu'il n'y ait aucun problème avec les transports aérien.

Les matériels seront livrés en échange d'un ordre de paiement irrévocable ou d'un chèque du trésor, remis avant le mercredi 13 juin.

Merci également de nous retourner cette lettre signée par vos soins, valant acceptation des délais.

Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et je vous prie d'agréer Mon Général mes salutations les plus respectueuses.

Le Directeur
Lilian RIPORELLA

NUMERITEC
26 BP 400 Abidjan 26
R.C. CI-ABJ-2012-B-4452
CC: 1219285 C

Rue Paul Langevin prolongée - 26 BP 400 Abidjan 26 - SARL au Capital de 5 000 000 FCFA - C.C. : 1219285 C
R.C.C.M. : CI-ABJ-2012-B-4452 - SIB compte N° 400578300100 - Centre des Impôts : Marcory
Tél : 21 75 31 60 - Fax : 21 35 22 05 - www.numeritec-ci.com - info@numeritec-ci.com

S/2012/766



Bon de livraison

Numéro	Date
0612/01	
N° Client	Cpt. Contribuable
MDE0512	

Ministère de la défense Etat-Major Général des FRCI

Adresse :	
Boite Postale :	
Téléphone :	

Description	Quantité
Emetteurs - récepteurs	
Emetteur Fixe MOTOROLA DM4601 UHF 403-470 MHz - 40W - 160 canaux - support de bureau - guide d'utilisation - Câble/Adaptateur GM3XX/CMXXX	2
Alimentation 14V/15Amp pour Motorola DM4601	2
Câble d'alimentation pour Alimentation 14V/15Amp	2
Haut-parleur pour Motorola DM4601	2
Câble RG58 pour Motorola DM4601	
Antenne cerise UHF	2
Emetteur mobile MOTOROLA DM4601 / GPS UHF 403-470 MHz - 40W - 160 canaux - câble d'alimentation 12V - berceau de fixation - Guide d'utilisation DM46XX	17
Antenne mobile PROCOM UHF - FME pour Motorola DM4601	17
Adaptateur FME/BNC mâle	17
Connecteur BNC pour antenne Procom	17
Micro clavier à main pour Motorola DMXXXX	19
Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 / GPS Numérique UHF 403-470 MHz - 5W - 160 canaux avec antenne GPS - clip ceinture - chargeur Impress 230V - Guide d'utilisation DP 3600/3601	25
Emetteur Portatif MOTOROLA DP3400 UHF Numérique 403-470 MHz - 5W - 32 canaux - clip ceinture - antenne UHF/GPS (430-470 MHz) - chargeur Impress 230V - guide d'utilisation DP 3400/3401	75

Page 1/2

Rue Paul Langevin prolongée - 25 BP 400 Abidjan 26 - SARL au Capital de 5 000 000 FCFA - C.I.C. : 1219285 C
 R.C.C.M. : CI-ABJ-2012-8-4452 - SIB compte N° 400578300100 - Centre des Impôts : Marcory
 Tél : 21 75 31 60 - Fax : 21 35 22 05 - www.numeritec-ci.com - info@numeritec-ci.com

S/2012/766



numeritec
télécommunication numérique



Description	Quantité
Emetteur Portatif MOTOROLA DP3401 UHF Numérique 403-470 MHz - 5W - 32 canaux - clip ceinture - antenne UHF/GPS (430-470 MHz) - chargeur Impress 230V - guide d'utilisation DP 3400/3401	15
Batterie IMPRESS IP57 HiLion 2200 mAh	115
Chargeur IMPRESS pour portatif Motorola DPXXXX	115
Antenne UHF 430-470 MHz pour portatif DPXXXX	115
Bobine de câble RG213 de 100M	1
Câble de programmation DR&DM	1
Câble de programmation DM par face avant	1
Câble de programmation DPXXXX	1
Portatif Air ICOM A6E	2
Station fixe Air Icom VHF A110E livré avec antenne et alimentation 220V	1
téléphone Satellite THURAYA XT - Livré avec batterie - chargeur secteur - câble USB - kit oreillette et manuel utilisateur	12
Carte SIM THURAYA PREPAY Classique valable 1 an & renouvellement annuel 39U	12
Code recharge THURAYA 160U	12

Page 2/2

Visa du client

AT. DEP. RAD.
BSTIC

09 17 55 09

NUMERITEC

26 BP. 400 Abidjan 26

R.C. CI-ABJ-2012-B-4452

CC: 1219285 C

Signature



Proforma

Numéro	Date
FP0612/0005	6 juin 2012
N° Client	Cpt. Contribuable
MDE0512	

Ministère de la défense

Adresse :	
Boite Postale :	
Téléphone :	

Description	Quantité	Prix à l'unité	Montant
Emetteurs - récepteurs			
MOBILE HF-2050 BARRETT 500 canaux - 125W - 1.6-30MHz. - alimentation 12V - Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK - stabilité en fréquence $\pm 10\text{Hz}$ -30°C à + 60°C - Réduction du bruit - programmation par façade - scanning - squelch syllabique - MIL-STD 810F - anti-chocs - vibrations, poussières et températures extrêmes - microphone à main - appel sélectif (compatible CODAN) - Antenne 2019 mobile réglage auto - couleur noire - support universel pour antenne 2019 - Kit d'installation pour véhicule - Kit de suppression parasites véhicule	20	4 300 000	86 000 000
Station fixe HF-2050 BARRETT 500 canaux - 125W - 1.6-30MHz. - alimentation 12V - Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK - stabilité en fréquence $\pm 10\text{Hz}$ -30°C à + 60°C - Réduction du bruit - programmation par façade - scanning - squelch syllabique - MIL-STD 810F, anti-chocs, vibrations, poussières et températures extrêmes - appel sélectif (compatible CODAN) - ALIMENTATION, 220Vac/13,8Vdc - 20A Câble secours batterie (hors batterie) - plaque pour le montage de 2 unités - antenne 912 HF large bande et câble RG58 - Drisses et poulies pour antenne 912	5	3 920 000	19 600 000
BARRETT HF PORTABLE PRC-2090 Vert: 500 canaux, 10-30W, 1.6-30MHz. alim. 24V - Mode USB/LSB/CW/AM/AFSK - stabilité en fréquence $\pm 10\text{Hz}$ -30°C à + 60°C - Réduction du bruit - programmation par façade, scanning, squelch syllabique - façade déportable - auto-diagnostic - MIL-STD 810F - anti-chocs, vibrations, poussières et températures extrêmes - étanche à 1m pendant 1 heure - combiné tactique étanche - appel sélectif - Telcall et GPS - déport d'affichage avec son câble de déport de 1,5 m - Accumulateur 16,8V/10Ah PRC 2090 - chargeur AC/DC pour batterie PRC 2090 - Antenne fouet pliable de 3 m - antenne HF fouet de 1,5 m - Antenne large bande portable filaire - sac de portage vert PRC 2090 - Manuel et guide d'installation	25	7 550 000	188 750 000



Rue Paul Langevin prolongée - 26 BP 400 Abidjan 26 - SARL au Capital de 5 000 000 FCFA - C.C. : 1219285 C
RCCM : CI-A8J-2012-B-4452 - SIB compte N° 400578300100 - Centre des Impôts : Marcoray
www.numeritec-ci.com - info@numeritec-ci.com



S/2012/766



Description	Quantité	Prix à l'unité	Montant
Panneau solaire PRC 2090 couleur vert	25	1 315 000	32 875 000
Kit de programmation PRC 2090 et 2050	1	0	0
Emetteur Fixe MOTOROLA DM3600 UHF 403-470 MHz, 40W - 160 canaux avec Micro clavier à main pour DM3XXX - Alimentation 14V/15A - 117/240VAC (25-60W) - Câble d'alimentation - support de bureau - guide d'utilisation - 30m de câble RG213/CFD faible perte avec connecteur N'm - Câble/Adaptateur GM3XX/CMXXX - BNC/N'f Antenne colinéaire 5dBd UHF	2	1 260 000	2 520 000
Emetteur mobile MOTOROLA DM3600 / GPS UHF 403-470 MHz - 40W - 160 canaux - câble d'alimentation 12V - micro clavier et berceau de fixation - livraison sans câble d'alimentation 220V - Guide d'utilisation DM 36XX - antenne UHF/GPS - 450-470MHz - à percer - BNC	17	580 000	9 860 000
Emetteur Portatif MOTOROLA DP3600 / GPS Numérique UHF 403-470 MHz - 5W - 160 canaux avec antenne GPS - clip ceinture - antenne UHF/GPS (430-470 MHz) - Option batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress - chargeur Impress 230V - Guide d'utilisation DP 3600/3601	25	645 500	16 137 500
Emetteur Portatif MOTOROLA DP3400 UHF Numérique 403-470 MHz - 5W - 32 canaux - clip ceinture - antenne UHF/GPS (430-470 MHz) - Option batterie DMR Li-Ion 2200mAh Impress - chargeur Impress 230V - guide d'utilisation DP 3400/3401	90	483 000	43 470 000
Câble de programmation DR&DM	1	23 000	23 000
Câble de programmation DM par face avant	1	43 000	43 000
Câble de programmation DP3XXX	1	67 500	67 500
E/R SOL-AIR Portable ICOM A-16	2	585 000	1 170 000



Rue Paul Langevin prolongée - 26 BP 400 Abidjan 26 - SARL au Capital de 5 000 000 FCFA - C.C. : 1219285 C
 RCCM - CI-ABJ-2012-B-4452 - SIB compte N° 400578300100 - Centre des Impôts : Marcory
www.numeritec-ci.com - info@numeritec-ci.com



S/2012/766



Description	Quantité	Prix à l'unité	Montant
Station fixe Vhf air A110E : 119-136 MHz 36W PEP 760 canaux - mémoire 99 canaux - espacement des canaux 8.33 / 25 - conforme aux nouveaux standard sol / air - livré avec antenne VHF aviation 0dB et alimentation 220V	1	1 570 000	1 570 000
téléphone Satellite THURAYA XT - Livré avec batterie - chargeur secteur - câble USB - kit oreillette et manuel utilisateur	12	715 000	8 580 000
Carte SIM THURAYA PREPAY Classique valable 1 an & renouvellement annuel 39U	12	59 000	708 000
Code recharge THURAYA 160U	12	177 000	2 124 000

(Quatre cent quatre vingt sept millions neuf cent vingt sept mille six cent quarante Francs Cfa)

Parité : 1 Euro = 656 Francs Cfa

Validité de l'offre : 1 mois

Sous-total	413 498 000
TVA 18 %	74 429 640
TOTAL	487 927 640

NUMERITEC
 26 BP. 400 Abidjan 26
 R.C. C/13-2012-B-4452
 CC: 1219285 C

S/2012/766

From: Frédéric FREND-ROSSO <ffr@soicex.com>
To: xx xx xx xx xx
Cc: xx xx xx xx xx
Date: 18/06/2012 19:22
Subject: Re: Telecommunications.

Bonjour,

Suite à notre conversation, veuillez trouver ci-joint la liste de colisage du matériel expédier à NUMERITEC.

Nous vous préparons le reste des papiers (EXA Europe, LTA et doc du matériel).

Un responsable Embargo de ONU va régulariser le dossier avec le destinataire final afin de rassurer tout le monde sur le bon fond de ce dossier et surtout obtenir des documents de ONU autorisant l'opération de NUMERITEC et SOICEX.

Ce matériel étant commandé en coopération avec ONUCI !

Cordialement.

Frédéric FREND-ROSSO

Direction Générale

SOICEX ELECTRONIQUE

5, avenue des Crêtes

31520 Ramonville

Tel : 00 33 5 61 73 30 72

Fax : 00 33 5 61 75 60 40

e-mail : ffr@soicex.com

web : www.soicex.com

Dutex SARL – Uniforms

12-54943

S/2012/766

Airline Name TUNIS AIR	
 1991194184500054	
Air Waybill No. 199 - 11941845	
Final Destination ABJ	Total No. of Pieces 58
Additional Information	Piece No. 51 / 58  Fret Services  ATA

M. KONE SALIF responsable KS FACTORY COCODY VAL DOYEN -1 09 BP 00247 ABIDJAN 09 COTE D'IVOIRE		DESTINATAIRE FINAL : M. DANIEL OUATTARA RESPONSABLE DU PROGRAMME PNRR COCODY LES 2 PLATEAUX ABIDJAN COTE D'IVOIRE	
N° BON DE COMMANDE :		CF1200141	
MODELE	VESTE GUERRILLA OPS RICI DESERT		
TAILLE	M L		
QUANTITE	10		
N° COLIS	58		

S/2012/766

M. KONE SALIF responsable KS FANTOM COCODY LES 2 PLATEAUX ABIDJAN 09 COTE D'IVOIRE		DESTINATAIRE FINAL : M. DANIEL QUATTAR RESPONSABLE DU PROGRAMME PNRR COCODY LES 2 PLATEAUX ABIDJAN COTE D'IVOIRE	
N° BON DE COMMANDE		CF1200139	
MODELE	PANTALON SOL 65 F.CI DESERT		
TAILLE	MIL		
QUANTITE	25		
N°	159		

Logo USMC



Annex 4**Sofexi (Groupe Marck) - Uniforms and equipment delivered in 2012**

GSPR	3,500 combat uniforms, additional military clothing and tactical equipments
Land Forces	24,500 combat uniforms, additional military clothing
Air Forces	2,000 combat uniforms, additional military clothing
Navy	2,000 combat uniforms, additional military clothing
Mobile gendarmerie	11,000 combat uniforms, additional military clothing
Departemental gendarmerie	7,000 combat uniforms, additional military clothing
Police and Anti-riot brigade	2,000 combat uniforms, additional military clothing
Total	52,000 combat uniforms for an amount of 6,145,474 Euros

Comment : The client appears as the *Centre intégré de commandement*

S/2012/766



CÔTE D'IVOIRE 2012

Corps	Quantité	Visuel
GARDE REPUBLICAINE	2 000	
ARMEE DE TERRE	24 500	
MARINE	2 000	
ARMEE DE L'AIR	2 000	

Page 1/3



CÔTE D'IVOIRE 2012

GENDARMERIE MOBILE	7 000	
GENDARMERIE DEPARTEMENTALE	11 000	

Page 2/3

S/2012/766

**CÔTE D'IVOIRE 2012**

GSPR	1 500	
POLICE & BAE	2 000	

Page 3/3

S/2012/766



27/01/12

FACTURE N° FA0000935

Livraison : 27/01/12
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition :
Incoterm : EXW
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : FRAIS EXPE 2011

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
ZUGNEIQ	DECOMPT DES FRAIS LOGISTIQUES & BANCAIRES 2011		Pièce	1	464,49		464,49 €
ZUGNEIQ	FRAIS BANCAIRES		Pièce	1	3983,00		3 983,00 €
	MISE A FOB						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CD	4 447,49 €	0,00%	0,00 €	4 447,49 €	0,00 €		4 447,49 €	0,00 €	4 447,49 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 27/01/12									
Total	4 447,49 €		0,00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Nanterre B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR433407674252 - Code APE : 5145

Page 1

S/2012/766



30/01/12

FACTURE N° FA0000936

Livraison : 16/01/12
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000POLB

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	** Police + B.A.E ** 20 000 Hommes CAMO 26 TENUE COMPRENANT VESTE + PANTALON + CASQUETTE						
EQ/ND200144	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/BAE RCI	XS CAMO	Pièce	800	25,60		20 480.00 €
EQ/ND200144	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/BAE RCI	S CAMO	Pièce	3200	25,60		81 920.00 €
EQ/ND200144	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/BAE RCI	M CAMO	Pièce	5600	25,60		143 360.00 €
EQ/ND200144	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/BAE RCI	L CAMO	Pièce	5600	25,60		143 360.00 €
EQ/ND200144	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/BAE RCI	XL CAMO	Pièce	4000	25,60		102 400.00 €
			A reporter	19200			491 520.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Nanterre B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



30/01/12

FACTURE N° FA0000936

Livraison : 16/01/12
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000POLB

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
			Report	19200			491 520.00 €
EQ/ND200144	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/BAE RCI	XXL CAMO	Pièce	800	25,60		20 480.00 €
	Sous-total TENUE DE COMBAT F2 CAMO POL/BAE RCI			20000			512 000.00 €
EQ/ND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	53 CAMO	Pièce	800	0,00		0.00 €
EQ/ND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	54 CAMO	Pièce	1600	0,00		0.00 €
EQ/ND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	55 CAMO	Pièce	4000	0,00		0.00 €
EQ/ND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	56 CAMO	Pièce	4000	0,00		0.00 €
EQ/ND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	57 CAMO	Pièce	4000	0,00		0.00 €
EQ/ND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO	58 CAMO	Pièce	1600	0,00		0.00 €
			A reporter	36000			512 000.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Part HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



30/01/12

FACTURE N° FA0000936

Livraison : 16/01/12 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : **MARITIME**
 Incoterm : **CIF**
 N° EORI : **387 674 252 00029**

Contact :
 N° de Dossier : **CG04410CIEXP**
 Réf Client : **CG04410-70000POLB**

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	58 CAMO	Report Pièce	36000 1600		0,00	512 000.00 € 0.00 €
EQIND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	59 CAMO	Pièce	1600	0,00		0.00 €
EQIND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	60 CAMO	Pièce	1600	0,00		0.00 €
EQIND200143	CASQUETTE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO POL/B.A.E RCI	61 CAMO	Pièce	800	0,00		0.00 €
	Sous-total CASQUETTES			20000			0.00 €
	1100 colis - 27400Kgs						
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	53 CAMO	Pièce	440	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	54 CAMO	Pièce	880	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	55 CAMO	Pièce	2200	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	56 CAMO	Pièce	2200	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	57 CAMO	Pièce	2200	0,00		0.00 €
			A reporter	47920			512 000.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



30/01/12

FACTURE N° FA0000936

Livraison : 16/01/12 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000POLB

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	58	CAMC	Report	47920		512 000.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	59	CAMC	Pièce	880	0,00	0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	60	CAMC	Pièce	880	0,00	0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	61	CAMC	Pièce	440	0,00	0.00 €
	55 colis - 770Kgs						
	PRIX DES CASQUETTES INCLUS DANS LE PRIX DES TENUES						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C0	512 000.00 €	0,00%	0.00 €	512 000.00 €	0.00 €		512 000.00 €	0.00 €	512 000.00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 30/01/12									
Total	512 000.00 €		0.00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



03/02/12

FACTURE N° FA0000946

Livraison : 02/02/12 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
 Incoterm : CIP
 N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
 N° de Dossier : CG04410CIEXP
 Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	300	29,00		8 700,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	900	29,00		26 100,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	1750	29,00		50 750,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	850	29,00		24 650,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1200	29,00		34 800,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	100	29,00		2 900,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	300	29,00		8 700,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	1350	29,00		39 150,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1450	29,00		42 050,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1400	29,00		40 600,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	S/2	300	29,00		8 700,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	S/2	100	29,00		2 900,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	100	29,00		2 900,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	300	29,00		8 700,00 €
A reporter				12400			359 600,00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX	Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX					



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B.387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



03/02/12

FACTURE N° FA0000946

Livraison : 02/02/12

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Tél :

Fax :

Expédition : MARITIME

Incoterm : CIP

N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :

N° de Dossier : CG04410CIEXP

Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
			Report	12400			359 600.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	800	29,00		23 200.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1450	29,00		42 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1400	29,00		40 600.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	S/2	450	29,00		13 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	46 NOIR	S/2	350	29,00		10 150.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	S/2	150	29,00		4 350.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000.00 €
	CHARGE SUR LE M/V AENNE RICKMERS ETD LE HAVRE, FRANCE : 02.02.2012 ETA ABIDJAN, COTE D'IVOIRE : 17.02.2011						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C0	580 000.00 €	0,00%	0.00 €	580 000.00 €	0.00 €		580 000.00 €	0.00 €	580 000.00 €
				Paiement : Comptant					
Total				580 000.00 €	0.00 €	Date Echéance : 03/02/12			



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 75 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766

Clothing and military equipment delivered in 2011



24/10/11

FACTURE N° FA0003744

Livraison : 31/12/10
GSPR
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
ÉTAT MAJOR
ABIDJAN
RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MULTI MODAL
Incoterm : EXW
N° LORI : 387 674 252 00020

Contact :
N° de Dossier : CG04410C/EXP
Réf Client : FRAIS EXPE 2010

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	Unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	DECOMPTÉ DES FRAIS LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES SUITE AU BLOCAGE DE L'EXPEDITION EN 2010						
ZUSNEEQ	FRAIS BANCAIRES		Pièce	1	8032,19		8 032,19 €
ZUSNEEQ	TRANSPORT D'URGENCE		Pièce	1	12675,00		12 675,00 €
ZUSNEEQ	PAIEMENTATION & FINAGI		Pièce	1	6200,00		6 200,00 €
ZUSNEEQ	FRAIS D'ENTREPOSAGE AEROPORT DE CHATEAUBRIANT		Pièce	1	20196,00		20 196,00 €
ZUSNEEQ	FRAIS D'ENTREPOSAGE AEROPORT DE ROISSY		Pièce	1	16048,00		16 048,00 €
ZUSNEEQ	GARDIENNAGE BRINKS MARCHANDISES DANGEREUSES		Pièce	1	20572,00		20 572,00 €
ZUSNEEQ	FORMALITES DOUANIERES		Pièce	1	2346,66		2 346,66 €
ZUSNEEQ	ASSURANCE MARCHANDISES		Pièce	1	20251,00		20 251,00 €
ZUSNEEQ	PRESTATIONS ADMINISTRATIVES		Pièce	1	32435,00		32 435,00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
001	134 764,85 €	0,00%	0,00 €	134 764,85 €	0,00 €		134 764,85 €	0,00 €	134 764,85 €
Total	134 764,85 €		0,00 €						
Paiement : Comptant Date Echéance : 24/10/11									



GROUPE MARCK

SOFEXI - 18, rue Michel Comte - 83000 Arcachon - France

Tél : 05 47 00 00 00 - Fax : 05 47 00 00 00 - Email : sofexi@marck.com

SARL au capital de 100 000 € - RCS Arcachon - 33000 0000 0000 0000

S/2012/766



21/11/11

FACTURE N° FA0000793

Livraison : 30/11/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
 Incoterm : CIP
 N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
 N° de Dossier : CG04410CIEXP
 Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	5/2	100	29,00		2 900.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	5/2	300	29,00		8 700.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	5/2	800	29,00		23 200.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	5/2	1450	29,00		42 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	5/2	1400	29,00		40 600.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	5/2	1000	29,00		29 000.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	5/2	450	29,00		13 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	46 NOIR	5/2	350	29,00		10 150.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	5/2	150	29,00		4 350.00 €
	Sous-total RANGERS			6000			174 000.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CG	174 000.00 €	0,00%	0.00 €	174 000.00 €	0.00 €		174 000.00 €	0.00 €	174 000.00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 21/11/11									
Total	174 000.00 €		0.00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carné - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 80029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



07/12/11

FACTURE N° FA0000834

Livraison : 30/11/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIP
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	100	29,00		2 900.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	300	29,00		8 700.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	800	29,00		23 200.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1450	29,00		42 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1400	29,00		40 600.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	S/2	450	29,00		13 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	46 NOIR	S/2	350	29,00		10 150.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	S/2	150	29,00		4 350.00 €
	Sous-total RANGERS			6000			174 000.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C0	174 000.00 €	0,00%	0.00 €	174 000.00 €	0.00 €		174 000.00 €	0.00 €	174 000.00 €
Total	174 000.00 €		0.00 €	Paiement : Comptant Date Echéance : 07/12/11					



GROUPE MARCK

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise 8 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



09/12/11

FACTURE N° FA0000838

Livraison : 07/12/11

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Tél :

Fax :

Expédition : MARITIME

Incoterm : CIP

N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :

N° de Dossier : CG04410CIEXP

Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	38/39 VERT	S/2	600	3,00		1 800,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	40/41 VERT	S/2	6600	3,00		19 800,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	42/43 VERT	S/2	14400	3,00		43 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	44/45 VERT	S/2	6600	3,00		19 800,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	46/47 VERT	S/2	1800	3,00		5 400,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	38/39 MARI	S/2	400	3,00		1 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	40/41 MARI	S/2	4400	3,00		13 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	42/43 MARI	S/2	9600	3,00		28 800,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	44/45 MARI	S/2	4400	3,00		13 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	46/47 MARI	S/2	1200	3,00		3 600,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	38/39 NOIR	S/2	400	3,00		1 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	40/41 NOIR	S/2	4400	3,00		13 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	42/43 NOIR	S/2	9600	3,00		28 800,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	44/45 NOIR	S/2	4400	3,00		13 200,00 €
EQ/ND400313	MI-BAS BOUCLETTE	46/47 NOIR	S/2	1200	3,00		3 600,00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CO	210 000,00 €	0,00%	0,00 €	210 000,00 €	0,00 €		210 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 09/12/11									
Total	210 000,00 €		0,00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France

Tél : +33 (0)1 30 76 76 65 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com

SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR4387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



09/12/11

FACTURE N° FA0000839

Livraison : 30/11/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
 Incoterm : CIP
 N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
 N° de Dossier : CG04410CIEXP
 Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	100	29,00		2 900,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	300	29,00		8 700,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	800	29,00		23 200,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1450	29,00		42 050,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1400	29,00		40 600,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	S/2	450	29,00		13 050,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	46 NOIR	S/2	350	29,00		10 150,00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	S/2	150	29,00		4 350,00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CD	174 000,00 €	0,00%	0,00 €	174 000,00 €	0,00 €		174 000,00 €	0,00 €	174 000,00 €
				Paiement : Comptant Date Echéance : 09/12/11					
Total	174 000,00 €		0,00 €						



GROUPE MARCC

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

Page 1

S/2012/766



14/12/11

FACTURE N° FA0000853

Livraison : 13/12/11

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF ABIDJAN
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : RCI - POLICE

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400036	BOULIER RECTANGULAIRE BOMBE AVEC HOUSSE		Pièce	70	197,60		13 832,00 €
EQIND400037	BOULIER RECTANGULAIRE BOMBE SANS HOUSSE		Pièce	100	197,60		19 760,00 €
EQIND400050	CASQUE MO COMPLET FR	MARI	Pièce	1248	177,84		221 944,32 €
EQDEF400100	BATON TONFA BI-MATIERE AVEC MEPLAT 60CM FR		Pièce	100	39,52		3 952,00 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	S NOIR	S/2	126	188,24		23 718,24 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	M NOIR	S/2	90	188,24		16 941,60 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	L NOIR	S/2	114	188,24		21 459,36 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	XL NOIR	S/2	20	188,24		3 764,80 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	XXL NOIR	S/2	10	188,24		1 882,40 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	XXXL NOIR	S/2	17	188,24		3 200,08 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	T.2 NOIR	S/2	40	188,24		7 529,60 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	T.3 NOIR	S/2	79	188,24		14 870,96 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	T.4 NOIR	S/2	98	188,24		18 447,52 €
EQIND300020	JAMBIERE PARE-COUPS (PAIRE)	T.5 NOIR	S/2	112	188,24		21 082,88 €
EQIND300023	MANCHETTE (PAIRE)	T.U NOIR	S/2	1738	102,96		178 944,48 €
EQIND400089	GANT DE COMBAT TACTIQUE	8 NOIR	Pièce	18	82,16		1 478,88 €
			A reporter	3980			572 809,44 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



GROUPE MARCK

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



14/12/11

FACTURE N° FA0000853

Livraison : 13/12/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
 Incoterm : CIF ABIDJAN
 N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
 N° de Dossier : CG04410CIEXP
 Réf Client : RCI - POLICE

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400089	GANT DE COMBAT TACTIQUE	9 NOIR	Report	3980			572 809.12 €
EQIND400089	GANT DE COMBAT TACTIQUE	10 NOIR	Pièce	380	82,16		31 220.80 €
			Pièce	320	82,16		26 291.20 €
	NAVIRE AENNE RICKMERS ETD LE HAVRE 14.12.2011 COUS DESTINES A LA POLICE DE COTE D'IVOIRE						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C0	630 321.12 €	0,00%	0.00 €	630 321.12 €	0.00 €		630 321.12 €	0.00 €	630 321.12 €
Total	630 321.12 €		0.00 €	Paiement : Comptant Date Echéance : 14/12/11					



Sofexi - 145, rue Michel Camé - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



14/12/11

FACTURE N° FA0000854

Livraison : 13/12/11

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRETél :
Fax :

Expédition : MARITIME

Incoterm : CIP

N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :

N° de Dossier : CG04410CIEXP

Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	100	29,00		2 900.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	300	29,00		8 700.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	800	29,00		23 200.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1450	29,00		42 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1400	29,00		40 600.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	S/2	450	29,00		13 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	46 NOIR	S/2	350	29,00		10 150.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	S/2	150	29,00		4 350.00 €
	NAVIRE AENNE RICKMERS ETO LE HAVRE 13.12.2012						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CO	174 000.00 €	0,00%	0.00 €	174 000.00 €	0.00 €		174 000.00 €	0.00 €	174 000.00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 14/12/11									
Total	174 000.00 €		0.00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 34 000 € - RCS Pantouze B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



26/12/11

FACTURE N° FA0000881

Livraison : 16/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIP
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	COMMANDE CENTRALISEE PAQUETAGE 28 500 HOMMES***						
	1 - ARMEE DE TERRE : 24 500 HOMMES						
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	X5 CAMO	Pièce	980	25,60		25 088.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	S CAMO	Pièce	3920	25,60		100 352.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	M CAMO	Pièce	6860	25,60		175 616.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	L CAMO	Pièce	6860	25,60		175 616.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XL CAMO	Pièce	4900	25,60		125 440.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XXL CAMO	Pièce	980	25,60		25 088.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	53 CAMO	Pièce	980	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	54 CAMO	Pièce	1960	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	55 CAMO	Pièce	4900	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	56 CAMO	Pièce	4900	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	57 CAMO	Pièce	4900	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	58 CAMO	Pièce	1960	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	59 CAMO	Pièce	1960	0,00		0.00 €
			A reporter	46060			627 200.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



Sofexi - 145, rue Michel Caré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

Page 1

S/2012/766



26/12/11

FACTURE N° FA0000881

Livraison : 16/12/11

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRETél :
Fax :

Expédition : MARITIME

Incoterm : CIP

N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :

N° de Dossier : CG04410CIEXP

Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	60 CAMO	Report	46060			627 200.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	61 CAMO	Pièce	1960	0,00		0.00 €
			Pièce	580	0,00		0.00 €
	2 - ARMEE DE L'AIR : 2 000 HOMMES						
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XS CAMO	Pièce	80	25,60		2 048.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	S CAMO	Pièce	320	25,60		8 192.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	M CAMO	Pièce	560	25,60		14 336.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	L CAMO	Pièce	560	25,60		14 336.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XL CAMO	Pièce	400	25,60		10 240.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XXL CAMO	Pièce	80	25,60		2 048.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	53 CAMO	Pièce	80	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	54 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	55 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	56 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	57 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
			A reporter	52440			678 400.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
				Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX					



GROUPE MARCK

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France

Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com

SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



26/12/11

FACTURE N° FA0000881

Livraison : 16/12/11

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRETél :
Fax :

Expédition : MARITIME

Incoterm : CIP

N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :

N° de Dossier : CG04410CIEXP

Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
			Report	52440			678 400.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	58 CAMO	Pièce	160	0,00		0,00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	59 CAMO	Pièce	160	0,00		0,00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	60 CAMO	Pièce	160	0,00		0,00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	61 CAMO	Pièce	80	0,00		0,00 €
	3 - MARINE : 2 000 HOMMES						
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XS CAMO	Pièce	80	25,60		2 048,00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	S CAMO	Pièce	320	25,60		8 192,00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	M CAMO	Pièce	560	25,60		14 336,00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	L CAMO	Pièce	560	25,60		14 336,00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XL CAMO	Pièce	400	25,60		10 240,00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XXL CAMO	Pièce	80	25,60		2 048,00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	53 CAMO	Pièce	80	0,00		0,00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	54 CAMO	Pièce	160	0,00		0,00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	55 CAMO	Pièce	400	0,00		0,00 €
			A reporter	55640			729 600.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Part HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
				Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX					



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



26/12/11

FACTURE N° FA0000881

Livraison : 16/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIP
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	56 CAMO	Report	55640			729 600.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	57 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	57 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	58 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	59 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	60 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQIND200139	CASQUETTE DE COMBAT RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	61 CAMO	Pièce	80	0,00		0.00 €
	PRIX DES CASQUETTES EQIND200139 INCLUS DANS LE PRIX DES TENUES						
	MARQUAGE DES COLIS : ARMEE DE TERRE : 1 TOUR DE SCOTCH VERT ARMEE DE L'AIR : 1 TOUR DE SCOTCH BLEU MARINE : 1 TOUR DE SCOTCH BLANC						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CD	729 600.00 €	0,00%	0.00 €	729 600.00 €	0.00 €		729 600.00 €	0.00 €	729 600.00 €
Total	729 600.00 €		0.00 €	Paiement : Comptant Date Echéance : 26/12/11					



GROUPE MARCK

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

Page 4

S/2012/766



29/12/11

FACTURE N° FA0000889

Livraison : 29/12/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
 Incoterm : CIF
 N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
 N° de Dossier : CG04410CIEXP
 Réf Client : RCI - GSPR

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	COMMANDE GSPR						
EQ/IND200148	BERET 8.5" PID PTR/PORTE-INSIGNE SIMILI CUIR	54 AMAR	Pièce	50	9,00		450,00 €
EQ/IND200148	BERET 8.5" PID PTR/PORTE-INSIGNE SIMILI CUIR	55 AMAR	Pièce	100	9,00		900,00 €
EQ/IND200148	BERET 8.5" PID PTR/PORTE-INSIGNE SIMILI CUIR	56 AMAR	Pièce	250	9,00		2 250,00 €
EQ/IND200148	BERET 8.5" PID PTR/PORTE-INSIGNE SIMILI CUIR	57 AMAR	Pièce	100	9,00		900,00 €
	Sous-total BERET			500			4 500,00 €
EQ/INF100135	MOUSTIQUEAIRE IMPREGNEE D 130X180X150 CM 1000	BLANC	Pièce	50	23,00		1 150,00 €
EQ/INF100064	TENTE COLLECTIVE 8.25M X 5M IMP	VERT	Pièce	4	1850,00		7 400,00 €
EQ/IND200151	T-SHIRT COL ROND 200 G/M²	M VERT	Pièce	100	4,90		490,00 €
EQ/IND200151	T-SHIRT COL ROND 200 G/M²	L VERT	Pièce	100	4,90		490,00 €
EQ/IND200151	T-SHIRT COL ROND 200 G/M²	XL VERT	Pièce	600	4,90		2 940,00 €
EQ/IND200151	T-SHIRT COL ROND 200 G/M²	XXL VERT	Pièce	200	4,90		980,00 €
	Sous-total T-SHIRT			1000			4 900,00 €
EQ/INF100049	SAC DE COUCHAGE PILOTE FR	VERT	Pièce	50	39,00		1 950,00 €
EQ/DEF400112	BATON DE DEFENSE TELESCOPIQUE 21"		Pièce	120	136,50		16 380,00 €
EQ/IND400316	CHASUBLE TACTIQUE TYPE GIGN RCI	TU NOIR	Pièce	50	192,00		9 600,00 €
			A reporter	1774			45 880,00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France.
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



29/12/11

FACTURE N° FAG000889

Livraison : 29/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : RCI - GSPR

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQDEF100109	PORTE CHARGEUR DOUBLE EN CORDURA NOIR		Report	1774			45 880.00 €
EQIND200127	BRASSARD SCOTCHLITE ORANGE FLUD MARQ. GSPR		Pièce	80	22,00		1 760.00 €
EQIND400092	GANT D'INTERVENTION CUIR MOUTON (PAIRE)		Pièce	65	19,90		1 293.50 €
EQIND400092	GANT D'INTERVENTION CUIR MOUTON (PAIRE)	8 NOIR	Pièce	20	35,00		700.00 €
EQIND400092	GANT D'INTERVENTION CUIR MOUTON (PAIRE)	9 NOIR	Pièce	30	35,00		1 050.00 €
EQIND400092	GANT D'INTERVENTION CUIR MOUTON (PAIRE)	10 NOIR	Pièce	150	35,00		5 250.00 €
EQIND400092	GANT D'INTERVENTION CUIR MOUTON (PAIRE)	11 NOIR	Pièce	100	35,00		3 500.00 €
	Sous-total GANTS			300			10 500.00 €
EQINF100112	LIT DE CAMP ALUMINIUM US		Pièce	50	95,00		4 750.00 €
EQIND400267	COMBINAISON D'INTERVENTION 2 ZIPS TWILL FR	M NOIR	Pièce	20	43,00		860.00 €
EQIND400267	COMBINAISON D'INTERVENTION 2 ZIPS TWILL FR	L NOIR	Pièce	80	43,00		3 440.00 €
	Sous-total COMBINAISON			100			4 300.00 €
EQIND200147	SUR-TENUE DE PLUIE	M NOIR	Pièce	20	67,00		1 340.00 €
EQIND200147	SUR-TENUE DE PLUIE	L NOIR	Pièce	30	67,00		2 010.00 €
EQIND200147	SUR-TENUE DE PLUIE	XXL NOIR	Pièce	100	67,00		6 700.00 €
EQIND200147	SUR-TENUE DE PLUIE	XL NOIR	Pièce	150	67,00		10 050.00 €
			A reporter	2669			88 583.50 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Nanterre B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR41387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



29/12/11

FACTURE N° FA0000889

Livraison : 29/12/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : RCI - GSPR

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
ZPORT	Sous-total TENUE DE PLUIE		Report	2669 300			88 583.50 € 20 100.00 €
	FORFAIT EXPEDITION MARITIME			1	1556,50		1 556.50 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CO	88 583.50 €	0,00%	0.00 €	90 140.00 €	0.00 €		90 140.00 €	0.00 €	90 140.00 €
				Paiement : Comptant Date Echéance : 29/12/11					
Total	88 583.50 €		0.00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



29/12/11

FACTURE N° FA0000890

Livraison : 28/12/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-MAGBOOTS

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	POLICE						
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	40 NOIR	S/2	1200	29,00		34 800,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	42 NOIR	S/2	4800	29,00		139 200,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	43 NOIR	S/2	4800	29,00		139 200,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	45 NOIR	S/2	1200	29,00		34 800,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	41 NOIR	S/2	3000	29,00		87 000,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	44 NOIR	S/2	3000	29,00		87 000,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	39 NOIR	S/2	400	29,00		11 600,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	41 NOIR	S/2	200	29,00		5 800,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	44 NOIR	S/2	200	29,00		5 800,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	46 NOIR	S/2	800	29,00		23 200,00 €
EQJND400283	RANGERS TYPE INTERVENTION CUIR/NYLON THINSULATE US	47 NOIR	S/2	400	29,00		11 600,00 €
	RANGERS D'INTERVENTION (20 000 PAIRES) DESTINEES A LA POLICE						

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CD	580 000,00 €	0,00%	0,00 €	580 000,00 €	0,00 €		580 000,00 €	0,00 €	580 000,00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 29/12/11									
Total	580 000,00 €		0,00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 800 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



29/12/11

FACTURE N° FA0000891

Livraison : 28/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF ABIDJAN
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	*** RANGERS MILITAIRE***COMMANDE CENTRALISEE***						
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	39 NOIR	S/2	100	29,00		2 900.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	40 NOIR	S/2	300	29,00		8 700.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	41 NOIR	S/2	900	29,00		26 100.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	42 NOIR	S/2	1450	29,00		42 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	43 NOIR	S/2	1400	29,00		40 600.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	44 NOIR	S/2	1000	29,00		29 000.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	45 NOIR	S/2	450	29,00		13 050.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	46 NOIR	S/2	250	29,00		7 250.00 €
EQIND400312	RANGERS CUIR LISSE COUSU GY	47 NOIR	S/2	150	29,00		4 350.00 €
	Sous-total RANGERS CUIR LISSE			6000			174 000.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C0	174 000.00 €	0,00%	0.00 €	174 000.00 €	0.00 €		174 000.00 €	0.00 €	174 000.00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 29/12/11									
Total	174 000.00 €		0.00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



31/12/11

FACTURE N° FA0000895

Livraison : 30/12/11

GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023

CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRETél :
Fax :

Expédition : MARITIME

Incoterm : CIF ABIDJAN

N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :

N° de Dossier : CG04410CIEXP

Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQIND400253	** Armée de Terre ** 24 500 Hommes CAMO Z2						
EQIND200141	TAP BELT WITH PLASTIC BUCKLE SOLID SIZE	CAMO	Pièce	24500	6,80		166 600.00 €
EQIND200141	WEB BELT W/ GOLDEN BUCKLE 120CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	24500	3,00		73 500.00 €
	** Marine ** 2 000 Hommes						
EQIND400253	TAP BELT WITH PLASTIC BUCKLE SOLID SIZE	CAMO	Pièce	2000	6,80		13 600.00 €
EQIND200141	WEB BELT W/ GOLDEN BUCKLE 120CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	2000	3,00		6 000.00 €
	** Armée de l'Air ** 2 000 Hommes						
EQIND400253	TAP BELT WITH PLASTIC BUCKLE SOLID SIZE	CAMO	Pièce	2000	6,80		13 600.00 €
EQIND200141	WEB BELT W/ GOLDEN BUCKLE 120CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	2000	3,00		6 000.00 €
	** Police + B.A.E ** 20 000 Hommes CAMO 26						
EQIND200140	WEB BELT SILVER BUCKLE 120 CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	20000	3,00		60 000.00 €
	GSPR1500 HOMMES						
EQIND200141	PM BELT W/ GOLDEN BUCKLE 120 CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	1500	3,00		4 500.00 €
EQIND200136	TENUE DE COMBAT F2 RIP-STOP 210G/M² CAMO RCI	XS	CAMO	60	25,60		1 536.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RCI: VEST+PANTS	S	CAMO	240	25,60		6 144.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RCI: VEST+PANTS	M	CAMO	420	25,60		10 752.00 €
			A reporter	79220			362 232.98 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
				Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX					



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Nanterre B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



31/12/11

FACTURE N° FA0000895

Livraison : 30/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF ABIDJAN
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
			Report	79220			362 232.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RCI: VEST+PANTS	L CAMO	Pièce	420	25,60		10 752.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RCI: VEST+PANTS	XL CAMO	Pièce	300	25,60		7 680.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RCI: VEST+PANTS	XXL CAMO	Pièce	60	25,60		1 536.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	53 CAMO	Pièce	60	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	54 CAMO	Pièce	120	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	55 CAMO	Pièce	300	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	56 CAMO	Pièce	300	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	57 CAMO	Pièce	300	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	58 CAMO	Pièce	120	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	59 CAMO	Pièce	120	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	60 CAMO	Pièce	120	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style RCI	61 CAMO	Pièce	60	0,00		0.00 €
	** Gendarmerie Mobile ** 7 000 Hommes CAMO 17						
EQIND200141	PM BELT W/ GOLDEN BUCKLE 120 CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	7000	3,00		21 000.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RCI: VEST+PANTS	XS CAMO	Pièce	280	25,60		7 168.00 €
			A reporter	88780			410 368.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX	Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX					



Sofexi - 145, rue Michel Carrié - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



31/12/11

FACTURE N° FA0000895

Livraison : 30/12/11 GSPR PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--

Compte Client : C21023 CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR ABIDJAN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Tél : Fax :
--

Expédition : **MARITIME**
 Incoterm : **CIF ABIDJAN**
 N° EORI : **387 674 252 00029**

Contact :
 N° de Dossier : **CG04410CIEXP**
 Réf Client : **CG04410-70000ARM**

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
			Report	88780			410 368.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RO: VEST+PANTS	S CAMO	Pièce	1120	25,60		28 672.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RO: VEST+PANTS	M CAMO	Pièce	1960	25,60		50 176.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RO: VEST+PANTS	L CAMO	Pièce	1960	25,60		50 176.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RO: VEST+PANTS	XL CAMO	Pièce	1400	25,60		35 840.00 €
EQIND200136	F2 FAG UNIFORM RO: VEST+PANTS	XXL CAMO	Pièce	280	25,60		7 168.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	53 CAMO	Pièce	280	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	54 CAMO	Pièce	560	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	55 CAMO	Pièce	1400	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	56 CAMO	Pièce	1400	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	57 CAMO	Pièce	1400	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	58 CAMO	Pièce	560	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	59 CAMO	Pièce	560	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	60 CAMO	Pièce	560	0,00		0.00 €
EQIND200139	F2 FAG CAP - BDU style	61 CAMO	Pièce	280	0,00		0.00 €
	** Gendarmerie Départementale ** 11 000 Hommes CAMO						
			A reporter	102500			582 400.88 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX	Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX					



GROUPE MARCK

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
 Tél : +33 (0)1 30 76 76 65 - Fax : +33 (0)1 34 25 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
 SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR4387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



31/12/11

FACTURE N° FA0000895

Livraison : 30/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF ABIDJAN
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
	** Gendarmerie Départementale ** 11 000 Hommes CAMO 11		Report	102500			582 400.00 €
EQJND200140	WEB BELT SILVER BUCKLE 120CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	11000	3,00		33 000.00 €
	GR *** 2000 HOMMES						
EQJND200136	F2 FAG UNIFORM RC: VEST+PANTS	XS CAMO	Pièce	80	25,60		2 048.00 €
EQJND200136	F2 FAG UNIFORM RC: VEST+PANTS	S CAMO	Pièce	320	25,60		8 192.00 €
EQJND200136	F2 FAG UNIFORM RC: VEST+PANTS	M CAMO	Pièce	560	25,60		14 336.00 €
EQJND200136	F2 FAG UNIFORM RC: VEST+PANTS	L CAMO	Pièce	560	25,60		14 336.00 €
EQJND200136	F2 FAG UNIFORM RC: VEST+PANTS	XL CAMO	Pièce	400	25,60		10 240.00 €
EQJND200136	F2 FAG UNIFORM RC: VEST+PANTS	XXL CAMO	Pièce	80	25,60		2 048.00 €
EQJND200139	F2 FAG CAP - BDU style	53 CAMO	Pièce	80	0,00		0.00 €
EQJND200139	F2 FAG CAP - BDU style	54 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQJND200139	F2 FAG CAP - BDU style	55 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
EQJND200139	F2 FAG CAP - BDU style	56 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
EQJND200139	F2 FAG CAP - BDU style	57 CAMO	Pièce	400	0,00		0.00 €
			A reporter	116940			666 600.88 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
XXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX						
Total	XXXXXX		XXXXXX						
Paiement : Comptant Date Echéance : XXXXXX									



GROUPE MARCK

Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 85 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

S/2012/766



31/12/11

FACTURE N° FA0000895

Livraison : 30/12/11
GSPR
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Compte Client : C21023
CENTRE DE COMMANDEMENT INTEGRE CI
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
ETAT MAJOR
ABIDJAN
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Tél :
Fax :

Expédition : MARITIME
Incoterm : CIF ABIDJAN
N° EORI : 387 674 252 00029

Contact :
N° de Dossier : CG04410CIEXP
Réf Client : CG04410-70000ARM

Notre Réf.	Désignation	Taille / Couleur	unité	Quantité	PU HT	Remise	Montant HT
EQ/IND200139	F2 FAG CAP - BDU style	58 CAMO	Report	116940			666 600.00 €
EQ/IND200139	F2 FAG CAP - BDU style	59 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQ/IND200139	F2 FAG CAP - BDU style	59 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQ/IND200139	F2 FAG CAP - BDU style	60 CAMO	Pièce	160	0,00		0.00 €
EQ/IND200139	F2 FAG CAP - BDU style	61 CAMO	Pièce	80	0,00		0.00 €
EQ/IND200141	WEB BELT W/ GOLDEN BUCL 120CM SOLID SIZE	CAMO	Pièce	2000	3,00		6 000.00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Escompte	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
CO	672 600.00 €	0,00%	0.00 €	672 600.00 €	0.00 €		672 600.00 €	0.00 €	672 600.00 €
Paiement : Comptant Date Echéance : 31/12/11									
Total	672 600.00 €		0.00 €						



Sofexi - 145, rue Michel Carré - 95100 Argenteuil - France
Tél : +33 (0)1 30 76 76 65 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 23 - E-mail : info@sofexi.com - Web : www.sofexi.com
SARL au capital de 24 000 € - RCS Pontoise B 387 674 252 - SIRET 387 674 252 00029 - TVA : FR43387674252 - Code APE : 5145

Page 5

Answer provided to the Group by General Dominique Trinquand, Development Director of the Group Marck

Note that General Dominique Trinquand is mentioning in the text that uniforms do not need any authorisation (exemption).

Under UN Resolution 2011, this type of material was under embargo and needed therefore an exemption request approved by the 1572 Committee.

From: Dominique TRINQUAND <dominique.trinquand@groupemarck.fr>

Date: Fri, 24 Feb 2012 10:20:20 +0000

To: biggs@un.org<biggs@un.org>

Cc: laurentm@un.org<laurentm@un.org>; Anne Carole

JOUSSE<annecarole.jousse@marck.fr>; Caroline

BOURSEILLER<caroline.bourseiller@sofexi.com>;

philippe.belin@marck.fr<philippe.belin@marck.fr>

Subject: Groupe d'expert sur la Côte d'Ivoire

Monsieur,

En réponse à votre demande du 8 février 2012, j'ai l'honneur de vous envoyer les copies des factures des matériels que les sociétés Marck et SOFEXI ont livrés en République de Côte d'Ivoire depuis 2009.

Notre société vous avait déjà adressé un CR en 2009 dont les éléments avaient été transmis par votre comité dans sa lettre datée du 7 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité.

Les factures en PJ **ne concernent que des uniformes et ne sont donc pas soumis à autorisation** toutefois je vous les transmet dans un soucis d'exhaustivité et de transparence.

L'original de cet envoi vous parviendra par un courrier postal.

Vous souhaitant bonne réception de cet envoi, je reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Bien cordialement

Général (2s) Dominique TRINQUAND
Directeur du Développement
Tél. : +33 (0)1 34 26 52 52
Fax : +33 (0)1 34 26 52 00



www.groupemarck.fr

SOLUTIONS EN UNIFORMES ET EQUIPEMENT

UNIFORM AND EQUIPMENT SOLUTIONS

S/2012/766

Financial operations held by Marck Group between 2004 and 2009 presented to the Group by the *Transit interarmées*

ANNEE	N°DECLARATION	DATENR	BURENR	IMPORTATEUR	FOURNISSEUR	NMOYTRP	NA
2004	40707404470P	29/10/04	ABJ7	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	NICOLAS DELMAS	VE MI
2004	40707404814X	3/12/04	ABJ7	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	MAERSK ATHENS	VE S/1
2004	40707404814X	3/12/04	ABJ7	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	MAERSK ATHENS	VE S/1
				TRANSIT INTERARMEES	MARCK	A 332	CO MI
2006	60901600213V	23/01/06	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	KUMASI	VE CO MI
2006	60901600213V	23/01/06	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	KUMASI	VE CO MI
2006	60901600213V	23/01/06	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	KUMASI	VE CO MI
2006	60301911002Y	18/10/06	ABJ3	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	B772	VE CO MI
2007	70901705402C	13/12/07	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	MOL RAINBOW	VE MI
2007	70901705402C	13/12/07	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	MOL RAINBOW	VE MI
2008	80301802447J	25/02/08	ABJ3	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	A 333	CE
2008	80391803064B	22/08/08	ABJ3	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	AVION MAERSK	VE MI
2008	80901804368Q	29/08/08	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	JAMESTOWN MARIE	VE MI
2008	80901805030S	2/10/08	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	DELMAS	VE MI
2008	80301811611M	7/10/08	ABJ3	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	AVION	AR MU
2009	90901903602R	3/07/09	ABJ9	TRANSIT INTERARMEES	MARCK	A333	VE

S/2012/766



28/05/10

FACTURE N° 000003029

Livraison :
P/C MINISTERE
DE LA DEFENSE
04 BP 286
ABIDJAN 04
Côte d'Ivoire
Tel : 00 225 21 25 11 30
Fax : 00 225 21 25 11 31

Référence client : C21020
UNITEM

04 BP 286

ABIDJAN 04
Côte d'Ivoire
Tel : 00 225 21 25 11 30
Fax : 00 225 21 25 11 31

Paiement : Virement à la Cde
Expédition : Maritime
Incoterm : CAF

A l'attention de : Mr JAFFAL Hassan
N° de dossier : EXPCIO9201LM

CODE ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T			
Notre num. CEE : FR 59 352 331 664							
HAB0202	Ceinture PM boucle or 120CM	2214	1.13	2501.82			
HAB0760	Rangers cuir lisse cousu QY FR (Paire)	1815	18.50	33577.50			
EMBARQUEMENT SUR LE NICOLAS DELMAS DU 29/05/2010							
Exportation exonérée de TVA suivant l'article 262 I du Code Général des Impôts.							
SOUS-TOTAL H.T.				36079.32			
TOTAL NET H.T	PORT H.T	TAUX TPH	MONTANT TPH	BASE TVA	TAUX TVA	MONTANT TVA	TOTAL TTC
36079.32	00						36079.32

Net à payer en EURO 36079.32
Valeur en Francs français 236664.83



MARCK : 145, rue Michel Caré - Z.I. des Algorithmes - Bât. Euclide
BP 0008 - 95612 Argenteuil Cedex - France
Tel : +33 (0)1 34 26 52 52 - Fax : +33 (0)1 34 26 52 00
E-mail : mail@marck.fr - Web : http://www.marck.fr

SAS au Capital de 500 000 € - RC-Porcieux B 362 331 664 - SIRET : 362 331 664 00034 - TVA : FR 69 352 331 664 - Code APE : 175 C

Imprimé le 28/02/12 par CB

Page 1

S/2012/766

Samples of equipment deliveries in 2009 (under the previous sanctions regime)



GLOBAL EQUIPMENT CONCEPT

17/09/09

FACTURE N° 000002563

Livraison :
UNITEMABIDJAN 04
Côte d'Ivoire
Tel : 00 225 21 25 11 30
Fax : 00 225 21 25 11 31Reference client : C21020
UNITEM

04 BP 286

ABIDJAN 04
Côte d'Ivoire
Tel : 00 225 21 25 11 30
Fax : 00 225 21 25 11 31Paiement : Virement à la Cde
Expédition : Maritime
Incoterm : CAFA l'attention de : Mr JAFFAL Hassan
N° de dossier : EXPC109189LM

CODE ARTICLE	DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT H.T.			
Notre num. GEE	FR 59 352 381 654						
HAB0225	Chaussure de brousse avec JA FR	965	7.08	6832.20			
HAB0226	Chaussure de brousse sans JA FR	2590	6.50	16835.00			
HAB0214	Chapeau de brousse bords souples	1250	3.60	4500.00			
EMBARQUEMENT SUR LE KUMASI							
Exportation exonérée de TVA suivant l'article 262 I du Code Général des Impôts.							
SOUS-TOTAL H.T.				28167.20			
TOTAL NET H.T.	PORT H.T.	TAUX TPH	MONTANT TPH	BASE TVA	TAUX TVA	MONTANT TVA	TOTAL TTC
28167.20	.00						28167.20

Net à payer en EURO 28167.20
Valeur en Francs français 184784.72

Imprimé 09/02/12 par CB

Page 1

Annex 5

Glock combat knives supplied by USMC



Spécialiste en Conseil, Vente, Distribution,
Création de Matériel de Sécurité

FACTURE N°004/2012 du 16 Avril 2012

CNDDR

03 BP 933 ABIDJAN 03 (COCODY II PLATEAUX)

REF	DESIGNATION	QUANTITE	PU HT	PRIX TOTAL HT
BP 211	COUTEAU SPEC PLUS MARINE COMBAT	1000	7.169,61	7.169.610
X1	PORT ET ASSURANCE	1	1.377.508	1.377.508

TOTAL HT HORS DOUANE EN CFA	8.547.118
-----------------------------	-----------

HUIT MILLIONS CINQ CENT QUARANTE SEPT MILLE CENT DIX HUIT FRANCS CFA

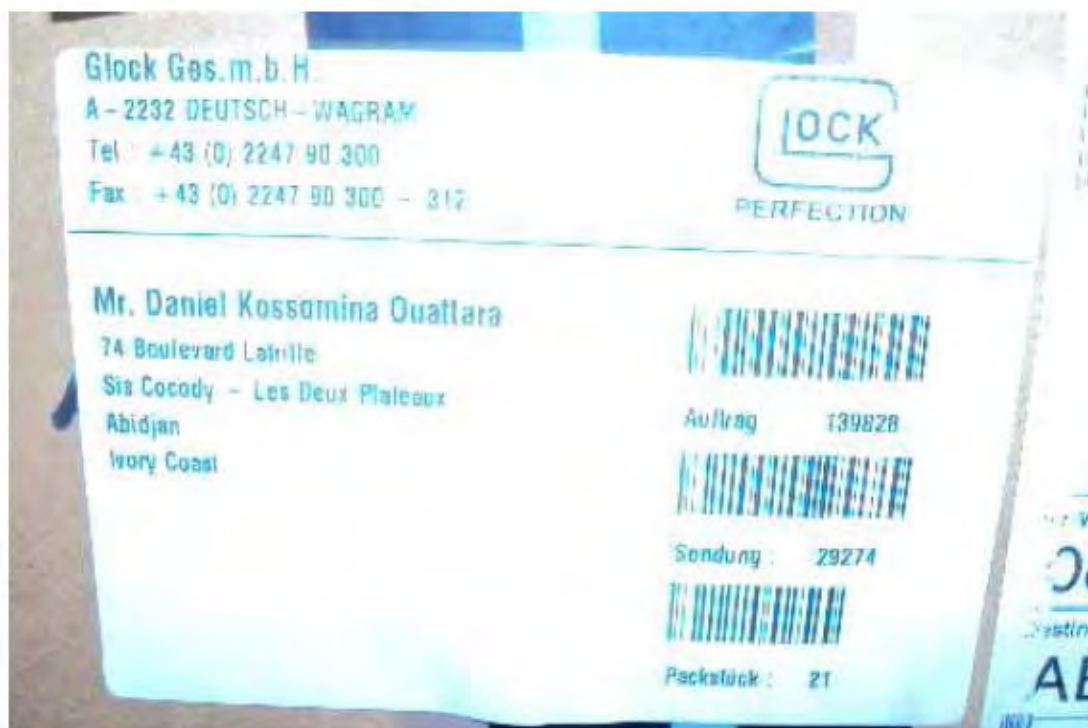


51 RUE DE LA VANNE - 92120 MONTROUGE - FRANCE
TEL : (33) 6 47 89 56 40 FAX : (33) 01 49 65 42 58
Email : contact@usmcpro.com www.usmcpro.com
CODE OTAN : FAPAB

S/2012/766

VIE 1290 7904		082-1290 79	
Shipper's Account Number 23120 307931		NOT NEGOTIABLE AIR WAYBILL ISSUED BY BRUSSELS AIRLINES NV/SA JAARGETIJDENL 100-102BQX3 AV. DES SAISONS 100-102 B B 1050 BRUSSELS, BELGIUM	
Consignee's Name and Address BLOCK 6ES.M.B.H. WELKENGASSE 3 A 2252 DEUTSCH-WAGRAM		Copies 1, 2 and 3 of this Air Waybill are originals and have the same validity. It is agreed that the goods described herein are accepted in apparent good order and condition (except as noted) for carriage SUBJECT TO THE CONDITIONS OF CONTRACT ON THE REVERSE HEREOF. ALL GOODS MAY BE CARRIED BY ANY OTHER MEANS INCLUDING ROAD OR BY OTHER CARRIER UNLESS SPECIFIC CONTRARY INSTRUCTIONS ARE GIVEN HEREON BY THE SHIPPER. AND SHIPPER AGREES THAT THE SHIPMENT MAY BE CARRIED VIA INTERMEDIATE STOPPING PLACES WHICH THE CARRIER DEEMS APPROPRIATE. THE SHIPPER'S ATTENTION IS DRAWN TO THE NOTICE CONCERNING CARRIER'S LIMITATION OF LIABILITY. Shipper increases such limitation of liability by declaring a higher value for carriage and paying a supplement charge if required.	
Consignee's Account Number MR. DANIEL KOSSOMINA QUATTARA 74 BOULEVARD LATRILLE, SIS COCODY LES DEUX PLATEAUX, ABIDJAN. IVORY COAST, ATTN: MR. SALIF KONE. TEL: +225 01434481		Accounting Information FREIGHT PREPAID CIP ABIDJAN AIRPORT	
Issuing Carrier's Agent Name and City CARGO PARTNER GMBH AS AGENT FOR W-TRANS A VIENNA AIRPORT			
Agent's IATA Code 06-4 7513/1305		Account No. 550 A040	
Airport of Departure (Addr. of First Carrier) and Requested Routing VIENNA		Reference Number 139828	
To By First Carrier Routing and Destination BRU SN ABJ SN		Optional Shipping Information Declared Value for Carriage EUR PP PP NVD	
Airport of Destination ABIDJAN		Amount of Insurance NIL	
Handling Information "SPX" AT/RA/00010-01/0515 "KC" 21 CLL MARKED: ADDRESS DOCUMENTS ATTACHED TO AWB		CNDOR 03 BP 933 ABIDJAN 03	
Status: X			
No. of Pieces 21	Gross Weight 267,58K	Rate Class Commodity Item No.	Chargeable Weight 268,00
		Rate	Charge 7,85
		Total	2103,80
		Nature and Quantity of Goods (incl. Dimensions or Volume) KNIVES 21/32x29x25cm cbm: 0,487 23-04-12	
Prepaid 2.103,80		Other Charges FSC 307,72	
Valuation Charge			
Tax			
Total Other Charges Due Agent			
Total Other Charges Due Carrier 361,24		Shipper certifies that the particulars on the face hereof are correct and that insofar as subject of the consignment contains dangerous goods, such part is properly described by name and is in proper condition for carriage by air according to the applicable Dangerous Goods Regulations.	
Total Prepaid 2.465,04		OUR REFERENCE: 3335/204/0036/0000 CARGO PARTNER GMBH A VIENNA AIRPORT	
Currency Conversion Rates		Signature of Shipper or Its Agent	
CC Charges in Dest. Currency		SPX-CHECK: 2012-04-19 13:08	
For Carrier's Use only at Destination		APR/19/12 VIENNA AIRPORT Monika Sallinger Executed on (date) at (place) Signature of Issuing Carrier or Its Agent	
Charges at Destination		Total Collect Charges	

S/2012/766



S/2012/766



S/2012/766

Annex 6 a**Ammunition manufactured in Romania and found in Côte d'Ivoire**

03-22-'12 13:52 FROM-Romania Mission

+1212-682-9746

T-721 P001/001 F-418

PERMANENT MISSION OF ROMANIA
to the United NationsMISSION PERMANENTE DE LA ROUMANIE
auprès des Nations Unies

No. 1303

The Permanent Mission of Romania to the United Nations presents its compliments to the Coordinator of the Group of Experts on Côte d'Ivoire pursuant to resolution 1980(2011) of the United Nations Security Council and has the honor to refer to its letter of February 7, 2012 (S/AC.45/2012/GE/OC.58) and to convey herewith the following details requested:

1. The ammunition 7.62x39 mm with the green lacquer finish and the markings 325/05 was manufactured in Romania during 2005 and 2006;
2. This ammunition was authorized for two transfers (200,000 plus 800,000 rounds) by the National Agency for Export Controls in 2005 and 2006 (licences E/2005/1983 and E/2006/0915) to the Ministry of Defense of Burkina Faso;
3. The end-use/end-user assurances for both export licenses applications included the original of End-User Certificates (2005/0077/SECU/CAB from April 8, 2005 – MS/721 and 2005/1596/DEF/CAB from December 8, 2005 – BU/AMK/11/2005) and ECOWAS Exemption Certificates (002/05 from September 9, 2005 and 002/06 from March 15, 2006);
4. The Ministry of Defense of Burkina Faso received the ammunition on December 16, 2005 and June 21, 2006 according to the Delivery Verification Certificate 2005-2442 SECU/SG/ from December 16, 2005 and 2006-324 DEF/CAB from June 21, 2006."

The Permanent Mission of Romania to the United Nations avails itself of this opportunity to renew to Coordinator of the Group of Experts on Côte d'Ivoire the assurances of its highest consideration.



New York, March 22, 2012

Coordinator
Group of Experts on Côte d'Ivoire
pursuant to resolution 1980(2011) of the United Nations Security Council
New York

573-577 Third Avenue, New York, NY 10016. Phone: (212)-682-3273, (212)-682-3274, Fax: (212)-682-9746
Homepage: <http://mpnewyork.mae.ro>, Email: misiune@romaniaun.org

S/2012/766

Photo 1



Photo 2



S/2012/766

Annex 6 b

PERMANENT MISSION OF ROMANIA
to the United Nations



MISSION PERMANENTE DE LA ROUMANIE
auprès des Nations Unies

No. 1777

The Permanent Mission of Romania to the United Nations presents its compliments to the Coordinator of the Group of Experts on Côte d'Ivoire pursuant to resolution 1980 (2011) of the United Nations Security Council and has the honor to refer to its latter's letter S/AC.45/2012/GE/OC.88 of March 21st, 2012 and to convey herewith the following details requested:

1. The 7.62x39 mm ammunition with the markings SADU/07 was manufactured in Romania in 2007.
2. This ammunition was authorized for export (550,000 rounds) by the National Agency for Export Controls, in March 2008 (export license no. 108169) to the Ministry of Defense of Burkina Faso;
3. The end-use/end-user assurances related to the export license application included the original of the End-User Certificate (396/DEF/CAB from October 10, 2007) and ECOWAS Exemption Certificate (001/08 from January 18, 2008);
4. The Ministry of Defense of Burkina Faso received the ammunition in June, 2008 according to the Delivery Verification Certificate no. BUR-080605 issued on June 18, 2008.

The Permanent Mission of Romania to the United Nations avails itself of this opportunity to renew to Coordinator of the Group of Experts on Cote d'Ivoire pursuant to resolution 1980 (2011) of the United Nations Security Council the assurances of its highest consideration.



New York, April 23, 2012

**Coordinator
Group of Experts on Cote d'Ivoire
pursuant to resolution 1980 (2011) of the United Nations Security Council
New York**

573-577 Third Avenue, New York, NY 10016, Phone: (212)-682-3273, (212)-682-3274, Fax: (212)-682-9746
Homepage: <http://mpnewyork.mae.ro>, Email: missune@romaniaun.org

S/2012/766

Photo 1



Photo 2



Annex 7

Chronology of the attacks

Date	Place	Département	Incident	Impact
11/02/2012	Zibababo-Yabla	Doukous	Attack against a village	03 civilians killed, 30 huts burned
21/02/2012	Ernestino	Guiglo	Shooting on a campement	
23/04/2012	Sakra	Guiglo	Attack by an armed group	07 civilians killed, 07 civilians wounded, 07 cases of rape reported, 10 huts burned.
13/05/2012	Bangolo	Bangolo	Confrontation between a group of individuals and FRCI	03 civilians and 01 FRCI killed.
07/06/2012	Guirouzon	Doukous	Attack by an armed group	04 civilians wounded, 01 woman raped.
08/06/2012	Para-Sao	Tebou	Ambush on UN peace keepers	07 UN Niger peacekeepers killed, 01 FRCI killed. More than 7.000 IDP. On their way the armed group is reported to have killed 16 persons.
11/06/2012	Dieré-Oula	Guiglo	Attack by an armed group	01 civilian killed, 03 civilians taken as hostages.
12/06/2012	Sieblo-Oula	Guiglo	Attack by an armed group	
12/06/2012	Dieré-Oula	Guiglo	Attack by an armed group	
17/06/2012	Dielaba	Doukous	Drive by shooting	02 civilians killed, 04 civilians wounded.
20/07/2012	Doukous	Doukous	House burglary	
21/07/2012	Nisibly refugee camp	Doukous	Reprisal operation after the house burglary.	06 civilians killed (to be verified), 32 civilians wounded. Total destruction of the refugee camp.
05/08/2012	Yopougon	Abidjan	Attack by armed elements against police barracks	
05/08/2012	Yopougon	Abidjan	Attack by armed elements against FRCI checkpoint	01 FRCI killed
06/08/2012	Abengourou	Abengourou	Attack by armed elements against FRCI	
06/08/2012	Akouedo	Abidjan	Attack by armed elements of a FRCI camp	07 FRCI killed Weapons and ammunition stolen.
08/08/2012	Eri-Makouaie	Agbonville	Attack by an armed group	
11/08/2012	Grand-Bassam	Grand-Bassam	Attack by an armed group	
13/08/2012	Pakam	Toulepleu	Attack by an armed group	02 FRCI wounded
14/08/2012	Bakoumbly	Toulepleu	Attack by an armed group	Probably 02 FRCI wounded
15/08/2012	Pakam Houbly	Toulepleu	Search operation by FRCI	12 houses burned by FRCI
16/08/2012	Jacquerville	Jacquerville	Attack of the gendarmerie barracks by an armed group	Weapons, ammunition, uniforms and material stolen
16/08/2012	Debou	Debou	Attack by an armed group of FRCI positions, gendarmerie barracks and prison.	03 civilians killed, 01 civilian wounded. 02 attackers killed. Weapons, ammunition, uniforms and material stolen. Numerous detainees escaped.
18/08/2012	Cocody Amohan	Abidjan	Intrusion by armed men	Destruction of the offices of the edition company Cyclone.
18/08/2012	Cocody Amohan	Abidjan	Intrusion by unknown individuals	Destruction of the LMP HQ. 01 civilian wounded.
26/08/2012	Irobo	Grand Lahou	Attack by an armed group of a FRCI position	06 FRCI killed, several FRCI wounded, 01 attacker killed.
27/08/2012	Sakou	Sikensi	FRCI operation	06 civilians killed.

Annex 8**Information on activities to destabilize Côte d'Ivoire**Strategic command established in Ghana

Colonel Gouanou Alphonse, aka Djédjé, ex-sector commander in Daloa
 Colonel Dadi Tohourou Henri, ex-*Bataillon d'artillerie Sol-Air* (BASA) commander
 Commandant Jean-Noel Abehi, ex-commander of the *Escadron Mobile de la Gendarmerie*
 Commandant Brou Kakou, aka Maréchal KB, ex-Sub-director of the Coast guards
 Commissaire Gnahoua, aka Kabila (Police)
 Commissaire Loba Gnango Patrice, ex-*Brigade Anti Emeute* (BAE) commander (Police)

Comment on the recent attacks: once the plan was adopted, the operational conduct of the operations has been given to colonel Dadi, who is seconded by commandant Brou Kakou, aka Maréchal KB.

Financial support

Justin Koné Katinan, ex-acting Minister (délégué) of the Economy and Finances
 Assoua Adou, in charge of the coordination of the FPI in exile
 Ahoua Don Mello, ex-spoke person of the last Gbagbo government
 Charles Blé Goudé, ex-Minister of youth and president of the *Jeunesse Patriotique*
 Stephane Kipré, Président of the *Union the Nouvelles Génération* (UNG), son in law of Laurent Gbagbo
 Alfonse Mangbly, ex-General director Customs
 Marcel Gossio, ex-General director of the autonomous harbour of Abidjan
 Oussou Koffi, ex-Minister of Public work and transport
 Aman Kadjo, ex-President of LONACI board
 Nadiany Bamba, second spouse of Laurent Gbagbo, director of the publishing company Cyclone
 Pasteur Moïse Kore, spiritual advisor of Laurent Gbagbo

Liaison cell in charge of coordination and logistic

This cell is receiving funds from the financial support and dispatch them to strategic command or tactical command in Côte d'Ivoire.

Damana Adia Pickass, ex-Commissioner FPI at the CEI, actual President of the *Coalition des patriotes ivoiriens en exil* (COPIE).
 Kouame Kouakou, aka OK
 Dosso Charles Rodel, ex-Secretary of State, in charge of victims of war.

Didier Goulia, aka Roger Tikouaï, ex-customs officer. Used to transport funds between Ghana and Liberia.

Tactical command in Côte d'Ivoire

Lt Bawa, aka Konan or Bakary (in charge of Abidjan sector)
 Lt Pehe

Father of Lt Pehe
Anaconda

Before 12 July 2012, the Group observed the following three political-military entities

Entity 1

Political

Assoua Adou
Ahoua Don Mello
Oussou Koffi
Koffi Aka
Atsin Achi
Aman Kadjo
Damana Adia Pickass
Kouame Kouakou, aka OK

Military

Commandant Brou Kakou, aka Maréchal KB
Commissaire Gnahoua, aka Kabila

Entity 2

Political

Justin Koné Katinan
Stéphane Kipré
Dosso Charles Rodel
Konate Navigué
Charles Blé Goudé
Alphonse Mangbly
Marcel Gossio
Jean-Yves Dibopieu

Military

Lieutenant-colonel Alfonse Gouanou
Commissaire Loba Gnango Patrice

Entity 3

Political

Atteby William, actually in Togo

Seri Jean-Bosco
Bamba Nadiany
Lida Moïse Kouassi (under arrest
in Côte d'Ivoire)

Military

Colonel Kate Gnantoa (under arrest in Côte
d'Ivoire)
Commandant Jean-Noel Abehi
Lieutenant Aïpi
Lieutenant Pehe
Lieutenant Bawa, aka Konan or Bakary
Lieutenant Sali

S/2012/766

Annex 9

SMS exchanges related to operations and contact with external actors

messages SMS échangés en français

Messages	Noms	Números	Date	Heure
Bonjour, comment allez vous ? Cela fait un laps de temps que je vous ai pas contacté juste pour preuve de sécurité ce que j'ai ordonné de faire à alioquede est juste une toute petite partie remise, dans peu de temps vous verrez libre tout vos confrère et proche incarcéré injustement dans les prison		40828474	09/08/12	12:53:00
Le colonel a prévu une date précis et l'endroit sur l'accord de certain devenues puisque certain y seront lors de la rencontre afin de rencontré en fin les proche et avocat de votre leader, le colonel vous communiquera lui même la date et l'endroit.		+22540007945	09/08/12	12:46:00
Le colonel ordonnera ces jours ci une nouvelles attaque musculé contre un camps FRCI, donc resté chez vous avec votre famille et soyez prudent.		+22540007945	09/08/12	12:42:00
De resté chez vs car nos hommes maitren abidjan sur pied afin de rassembler un max d'armement et bombardé tout les camps genre des troupe de nos confrère chers rebelles, aussi attaqué les prisonniers surtout le maca Afin d libéré certain gens, ces lent ci là bas a yopougon il aura une attaque aux camp BAE		+22540007945	09/08/12	12:40:00
En ce moment sur le territoire voisin ns avons des hommes qui opère discrètement, précisément abidjan, le colonel a donné l'ordre le dimanche pr que nos hommes aillent prendre de force des moyens militaire de certain camps militaire, donc si vous etre à abidjan ces temps ci resté chez vs avec votre famille		+22540007945	09/08/12	12:33:00
Si vs en aviez des chose à lui transmettre, faite moi part afin que je lui transmettre cela quant je lui en ferai le rapport de tout ces appels et sms reçu d toute cette journée		+22540007945	09/08/12	12:27:00
J'en feré partir de la délégation qui ira avec eux		+22540007945	09/08/12	12:24:00
Le colonel ce rendra [REDACTED] ce soir avec certain devancés du djihad et (ouareg, pour rencontre discret		+22540007945	09/08/12	12:23:00
L'action de notre troupe mène par le colonel sera total du nord au sud du pays c'est pr cela le plus grand soucis du colonel c'est d'évité à la population d'en être les sacrifiés tout comme blessané en a fait depuis 1999 en trompant et tuant la population tout tant ce servant de nous pr être au pouvoir		+22540007945	09/08/12	12:20:00
Pour la libération de la cote d'ivoire, il aura un nouveau genre d'action militaire des force islamique, (ouareg etc... La population ne sera pas meurtière tel est le plus grand pan du colonel c'est de mettre la population hors de ce chaos militaire) c'est pour cela le colonel est beaucoup occupé...		+22540007945	09/08/12	12:12:00

Annex 10**Description of the Comité de Pilotage des Actions de la Diaspora (CPAD)****PRESENTATION DU CPAD**

**LE COMITE DE PILOTAGE DES ACTIONS DE LA DIASPORA OU LA
NECESSITE D'UNE RESISTANCE UNIE DANS LA DIVERSITE**

Email : contactcpad@yahoo.fr

**LE COMITE DE PILOTAGE DES ACTIONS DE LA DIASPORA OU LA
NECESSITE D'UNE RESISTANCE UNIE DANS LA DIVERSITE**

**I. CONTEXTE DE LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE DES
ACTIONS DE LA DIASPORA**

Depuis l'expédition néo-coloniale franco-onusienne qui a abouti le 11 avril 2011 au renversement du gouvernement légal et légitime de Côte d'Ivoire, un devoir de résistance et de restauration de la démocratie s'impose à tout ivoirien et tout africain soucieux de perpétuer les idées et le combat du président Laurent GBAGBO.

Face à l'imposture et à la forfaiture opérées en Côte d'Ivoire, il s'avère nécessaire de s'opposer par tous les moyens légaux au processus de légitimation et de légalisation du système Ouattara tout en recherchant les voies et moyens de participer au rétablissement d'un régime démocratique en Côte d'Ivoire.

L'ampleur de la lutte qui attend les résistants requiert de ceux-ci une union sacrée entre les forces de la diaspora, celles demeurées sur le terrain même en Côte d'Ivoire et celles qui se trouvent momentanément en exil.

Dans ce combat, la responsabilité des ivoiriens dits de la diaspora sera déterminante dès lors que l'essentiel de nos dirigeants et militants se trouvent dans l'impossibilité d'agir, soit qu'ils sont détenus, soit dans la clandestinité, ou en exil, ou décédés Etc.

Il est apparu donc nécessaire de se retrouver dans un cadre de réflexions, de discussions et d'actions qui regrouperait le plus grand nombre possible de structures patriotiques de même qu'un certain nombre de patriotes dotés de compétences et d'un leadership certain dans les domaines les plus divers.

C'est ainsi qu'est intervenue la création du Comité de Pilotage des Actions de la Diaspora qui après une rencontre préparatoire à Paris le 22 avril 2011 sera porté sur les fonds baptismaux lors d'une réunion constitutive tenue à Bruxelles le 21 mai dernier en présence d'une dizaine de délégations venues d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, du Danemark, de France, des Pays Bas, de Suisse, de Suède etc. ainsi que d'invités de différents mouvements amis de la Côte d'Ivoire.

Le CPAD est donc né de cette nécessité de mise en commun des réflexions et des stratégies dans le cadre d'une résistance pacifique. Le CPAD se veut ainsi et avant tout un cadre de fédération ou de coordination de toutes les initiatives des associations et mouvements républicains existants hors de la Côte d'Ivoire en général et en Europe en particulier.

II. BUTS ET CHAMPS D'ACTIONS DU CPAD

Le CPAD se fixe comme buts principaux :

- la participation à la reconquête du pouvoir d'état en Côte d'Ivoire et le rétablissement des autorités légales et légitimes de ce pays
- la participation au rétablissement de la démocratie en Côte d'Ivoire
- l'aide matérielle, juridique, sociale, humanitaire etc. aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de la Côte d'Ivoire de même qu'aux victimes du conflit ivoirien en général
- un combat démocratique résolu contre le régime Ouattara et ses soutiens tant locaux qu'étrangers autant en Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur

Etc.

Le CPAD qui a fait choix de l'action démocratique et pacifique comme moyen d'atteindre ces objectifs s'est donné comme champs d'actions :

- L'action politique et diplomatique
- Les domaines financiers, économiques et le développement
- Les domaines juridique, les droits de l'homme et l'humanitaire
- La communication

Et tous autres champs qu'il s'avèrera nécessaire d'investir.

1. De l'action diplomatique et politique

L'action diplomatique sera essentiellement discrète.

La délégitimation du régime Ouattara étant l'une des conditions de succès de notre action. Il est indispensable d'engager une action diplomatique et de lobbying tous azimuts. Ceci passe par l'organisation de colloques et autres séminaires afin d'informer et de sensibiliser l'opinion publique européenne, les décideurs et les sociétés civiles sur la réalité des faits en Côte d'Ivoire.

Il faudra veiller par ailleurs à installer la situation de notre pays dans le débat préélectoral et électoral français voire européen. C'est la raison pour laquelle le CPAD apporte son soutien aux initiatives visant à organiser notamment les africains-français et apporte une attention particulière à l'implication des jeunes générations issues de l'immigration africaine dans la politique française et européenne.

Il faudra assurer la jonction avec les centres d'études et les foyers intellectuels qui prônent notamment une meilleure révision profonde des relations internationales, notamment des relations entre les pays du Sud et l'Occident.

Bien entendu, ces actions devront également s'appuyer sur certains réseaux diplomatiques tels ceux de la Russie, de la Chine, du Venezuela etc. et d'autres pays émergents de façon plus générale.

La lutte devra donc être africanisée et internationalisée.

Gagner la bataille de l'opinion publique européenne passe aussi par le contact direct avec les européens en mettant en place des mécanismes de dialogue et d'information dans nos lieux de résidence, de travail, de divertissement, et autres.

Le CPAD proposera également aux structures adhérentes diverses actions d'éclat comme le fait de diligenter diverses plaintes contre la France et d'autres acteurs de la crise ivoirienne, ce qui aura le mérite d'attirer l'attention des médias et de l'opinion sur la situation en Côte d'Ivoire et l'activisme négatif des français et de leurs alliés dans ce pays.

Le CPAD entend créer un grand centre d'étude et de réflexion multidisciplinaire (Think-Tank) qui regrouperait les meilleures compétences de la diaspora et aurait vocation non seulement à préparer l'alternance politique en Côte d'Ivoire mais aussi à fournir des matériaux intellectuels à tous les acteurs de la lutte.

2. Finances, économie et développement

A court terme, le CPAD est porteur du plus grand projet de mobilisation de fonds jamais tenté par la diaspora ivoirienne en Europe. Il s'agit de l'opération dite «100.000 volontaires pour la reconstruction» visant à recueillir 50 euros par personne pour financer durablement et structurellement la lutte. Le CPAD s'engage à mener cette opération en liaison directe avec les représentants officiels du président Laurent GBAGBO et offrira toutes les garanties de transparence.

Le CPAD est en train de concevoir également l'organisation d'un concert et d'une soirée de gala de lancement à Paris qui seront suivies d'une tournée intitulée «LA CARAVANE DE LA SOLIDARITE», laquelle amènera les artistes engagés pour la souveraineté de l'Afrique dans les principales villes d'Europe ; les négociations sont très avancées avec un grand nombre d'artistes. Le produit de ces tournées de même que des supports audio-visuels qui en seront tirés seront affectés au financement des actions.

À Moyen Terme, divers projets tendant à autonomiser les exilés et les déplacés seront initiés dans les pays où ils se trouvent. Le CPAD est en effet d'avis qu'il faudra procéder à des investissements dans les pays d'accueil afin d'atteindre ce but d'autonomisation. C'est ainsi qu'il est prévu de :

- créer des lieux d'accueil transitoire et de restauration
 - créer des cyber centres et centres de service destinés à faciliter la communication des exilés
 - confectionner en vue de leur vente divers produits dérivés autour du thème de la Côte d'Ivoire
 - créer toutes autres activités économiques de nature à occuper les exilés et à leur fournir des ressources propres
- Etc.

Une recherche de financement externe devra également être mise en œuvre ; il s'agira dans ce cadre de :

- négocier avec des personnalités nanties, membres ou non de la diaspora ivoirienne pour obtenir des participations exceptionnelles au financement du combat.
 - rencontrer des structures et organisations capable d'apporter un financement.
 - démarcher des pays alliés, africains ou non, notamment ceux qui ont connu ou risquent de connaître des situations similaires de déstabilisation et leur proposer des cadres de collaboration.
- Etc.

La participation à la reconstruction de la Côte D'Ivoire, notamment des zones les plus touchées par la guerre est envisagée également ; ainsi, à travers l'ONG, seront lancés plusieurs projets de reconstruction et de restructuration de la Côte d'Ivoire en priorité orientés vers le développement du monde rural. Il y aura lieu pour ce faire :

- d'impliquer toutes associations et ONG pouvant fournir des matériels de construction des villages incendiés par la rébellion.
- de lancer des projets sociaux de réinsertion par exemple, l'opération «Un Village /Une Boutique» ; les premières études indiquent que de tels projets sont possibles avec un capital inférieur à 500 €/boutique.
- de créer de petites structures de productions agricoles et d'exportations de vivriers, de financer des femmes et des jeunes dans le secteur de la production vivrière.

Le financement des activités se fera également par le biais d'un Fond d'investissements qui sera lancé grâce à l'expertise de membres de la diaspora ivoirienne et qui sera géré séparément par des techniciens.

Le CPAD est aussi engagé actuellement dans des projets visant à la création ou à la reprise d'entreprises dans des pays européens en vue de se doter de finances autonomes.

3. Volet juridique, Droits de l'Homme et Actions Humanitaires

L'action du CPAD vise à assurer un suivi juridique de la situation des exilés, déplacés et des victimes en général. Cette cellule se chargera de répertorier les exactions et autres exécutions, tueries en masse, destruction de sites, de biens, des villes et des villages ; elle veillera d'une façon générale à dénoncer les violations des droits de l'homme et à faire la promotion de l'état de droit. Le CPAD veillera à concevoir toutes stratégies en vue de la défense des intérêts des victimes et de la réparation de tous les dommages causés.

Le CPAD devra répertorier les victimes (surtout celles dont les parents vivent en Europe pour faciliter la constitution des dossiers) ; elle assurera le Dépôt et le suivi de plaintes en Europe (Paris - Genève- Bruxelles - la Haye- Londres).

Le CPAD a aussi pour mission de créer une chaîne de solidarité en faveur des victimes et de la population en général. Il compte lancer une opération emblématique intitulée «Je parraine un orphelin» visant à permettre la prise en charge de la scolarité des orphelins de la guerre par des volontaires de la diaspora.

L'action humanitaire devra également être orientée vers le soutien à la formation et à la scolarisation des enfants en âge d'aller à l'école dans les différents camps d'exilés et de déplacés.

Pour une action efficace et durable, il a été décidé d'agir dans un cadre structurel et légal qui ne serait toutefois pas directement géré par des militants en vue mais plutôt par des professionnels neutres proches de nous. Pour cela, la création d'une ONG générale qui sera représentée dans chaque pays de la diaspora ivoirienne s'impose comme la solution adéquate. Les actions posées par cette ONG iront au profit de la restauration de la démocratie et de la reconstruction de la Côte D'Ivoire. Cette organisation a vocation à travailler sous la forme d'un consortium humanitaire visant à regrouper le plus grand nombre d'associations œuvrant dans le domaine humanitaire en direction des victimes, ce afin de mutualiser les moyens et les compétences et de permettre une action efficace en fonction des spécialités de chaque

structure; actuellement une dizaine de structures humanitaires ont accepté de travailler dans ce cadre.

Le CPAD tient actuellement à disposition des exilés plusieurs conteneurs de vivres et de non vivres collectés par certaines de ses structures membres.

4. De la Communication et des NTIC

C'est un des domaines moteurs de la structure. Le CPAD entend coordonner les actions de communication des différentes structures. Il s'agit d'élaborer une stratégie de communication globale et d'en accompagner la mise en œuvre individualisée.

La cellule affectée à la communication au sein du CPAD a pour mission de mettre en place les supports médiatiques tant au plan technique qu'au niveau du fond pour véhiculer nos actions contre le régime Ouattara.

Le lancement de canaux d'information tels que Youtube, Daily Motion ou encore Facebook destinés à relayer des films sur les actions criminelles du système Ouattara et de ses alliés est déjà en cours.

Le but ultime et non moins immédiat du CPAD est de créer un groupe de presse cohérent au service de la résistance comportant dans un premier temps une Télé en ligne déjà fonctionnelle intitulée MYCOUNTRY TV, d'une radio également en ligne en attendant de créer une télévision satellitaire. Des contacts ont déjà été pris en ce sens avec des opérateurs situés notamment en Italie.

La construction d'un site Internet unique et puissant destiné à contrebalancer les sites pro-Ouattara est également en préparation de même que la création ou le financement de journaux existants. Un fond spécifique de financement des organes de presse de notre camp devra être mis en place à cet égard. Un tel site permettra d'offrir un moyen de diffusion plus large à la presse nous favorable de façon à contourner les pressions subies de la part des autorités actuelles.

5. Structuration

Le CPAD tire sa légitimité de la diversité et du grand nombre des structures qui adhèrent à son projet d'unification de la résistance. Dès lors, il entend dans un premier temps ne pas faire obstacle à l'action autonome de ces structures et s'est donc organisé dans cette optique ; il a œuvré et œuvre ainsi à ce que dans chaque pays, se mettent en place des coordinations patriotiques qui réunissent les principaux mouvements de résistance.

Chaque pays est représenté au sein d'une assemblée de délégués chargés de définir l'action générale du CPAD et d'en assurer le suivi. Les représentants par pays vont de 3 pour les petits Etats tels la Belgique à 10 pour les plus grands tels la France ou la Grande Bretagne. De fait, cette assemblée regroupe actuellement environ 70 représentants.

L'action de gestion quotidienne est exercée par un Bureau exécutif de 7 à 11 personnes dont les actuels porte-paroles sont messieurs Simplicie Seri ZOKOU (Belgique), Jean Claude GNAHOUA (Suisse) et Apollos Dan THE (Grande Bretagne). Les principaux états et zones géographiques d'Europe y soient représentés.

Pour mener à bien sa mission, Le CPAD s'est également doté de commissions permanentes chargées de réfléchir et d'approfondir les différents thèmes développés ; ces commissions sont animées par les délégués en fonctions de leurs compétences respectives mais font aussi appel à des expertises extérieures. Il s'agit notamment des Commissions Finances et

Economie, Juridique, Humanitaire et Droits de l'homme, **Doctrine et Stratégies politiques**, et Communication.

Le CPAD dans un souci d'efficacité s'est doté d'un certain nombre de structures spécialisées :

- **une ONG destinée à intervenir dans la défense des droits de l'homme dénommée OIDH (Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme)** qui travaillera en liaison non seulement avec les associations de droits de l'homme en Côte d'Ivoire mais également à l'étranger.
- une ONG destinée à intervenir dans le domaine humanitaire et qui regroupe déjà sous sa houlette une dizaine d'association; le but est de mutualiser les moyens de ces associations et de les faire agir en fonction de leur spécialisation.

Dans un souci de discrétion, ces structures sont dirigées par des personnes indépendantes du CPAD et de préférence non dirigeantes de structures patriotiques connues.

Le but ultime de l'action du CPAD est d'arriver à la mise en place des Mouvement unis de la Résistance.

Zurich, le 13 Août 2011

Annex 11

Collection of funds



Le Secrétaire Général/Intérim

Abidjan le 17 Octobre 2011

N° ref. : FPLSG-I/0027-2011/NL
Dossier suivi par LAVRI Nicolas
Tel. : +225 01 00 99 80
E-mail : lavrihy@yahoo.fr

4

Maître Simplicie Seri ZOKOU
 Coordonnateur Général du Comité de
 Pilotage des Actions de la Diaspora
 Avenue Van Overbeke 212/112 1083
 Bruxelles

BELGIQUE

OBJET : Réponse à votre courrier

Cher Maître

Par courrier daté du 02 octobre 2011, vous nous informiez de votre projet d'unification des forces de la résistance extérieure, dont la coordination du Comité de Pilotage vous est confiée.

Le Front Populaire Ivoirien, convaincu que la démarche de la dynamique unitaire est la seule voie de salut pour toutes les forces de progrès coalisées, vous félicite et vous remercie de sa pleine disponibilité à servir au raffermissement des liens qui, nous l'espérons, seront le ferment idéal de notre lutte commune vers un mieux être des peuples africains.

Vous nous soumettiez, par ailleurs, l'un des mécanismes que vous envisagiez pour soutenir le combat pour la démocratie, l'opération dite « 100 000 volontaires pour la Côte d'Ivoire ».

L'organisation de cette vaste collecte de fonds à l'échelle de la diaspora qui vise « à aider à doter la Résistance de moyens de fonctionnement structurels par une mutualisation des moyens » est une initiative que nous appuyons fortement et soutenons vivement.

Nous souhaitons qu'elle se déroule convenablement, avec l'assurance que vous avez pris toutes les dispositions utiles et nécessaires à son aboutissement heureux.

Le Front Populaire Ivoirien, sachez-le, se tiendra toujours du côté de l'émancipation des peuples d'Afrique et de toutes leurs entreprises légales pour y parvenir. Tenez-nous donc informés de l'état d'avancement du projet.

Vous voudrez bien prendre attache avec le camarade LAVRI Nicolas (+21501009980), Chef de cabinet du Secrétaire Général en qualité d'interlocuteur administratif et avec TCHEDE Jean Gervais (+22502585656), Secrétaire National chargé des Finances et du Patrimoine en qualité d'interlocuteur financier.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier.

Nous prions de croire, cher Maître, à l'assurance de notre franche collaboration.

Pour le Front Populaire Ivoirien
Le Secrétaire Général, Porte Parole

Laurent AEGOLI

Siege, Marbury Lane, 172 West 19th St., New York, NY 10011-4209, Tel: 212 462 6976, Fax: 212 462 1388, 5501
St. Louis, MO 63112, Tel: 314 241 1400, Fax: 314 241 1401, E-mail: info@fpi-cl.org, resident@fpi-cl.org

Annex 12**Data on diamond mining****Copy of the Kimberley Process Brussels Initiative (2007)**

adopted

08/11/09
gu**Brussels Initiative on diamonds from Côte d'Ivoire**

The Kimberley Process launches an initiative to address cross-border movement of rough diamonds from Côte d'Ivoire through neighboring countries. This initiative will build on past actions by the KP and the UN to prevent trade in conflict diamonds and promote peace and security in the region.

Through this initiative, the Kimberley Process will complement the actions by Côte d'Ivoire to reestablish appropriate internal controls over mining sites on its territory. The Kimberley Process also will continue to support efforts to monitor production in line with the 2005 Moscow Resolution on Côte d'Ivoire.

The Kimberley Process will engage with all relevant stakeholders, including governments, industry and national civil society, in order to identify steps to enhance the control and monitoring of the rough diamond trade. This KP initiative will seek to enhance regional cooperation to strengthen compliance with KP minimum standards. The KP will collaborate to assess the needs of those countries so that they are able to improve control of alluvial-artisanal production.

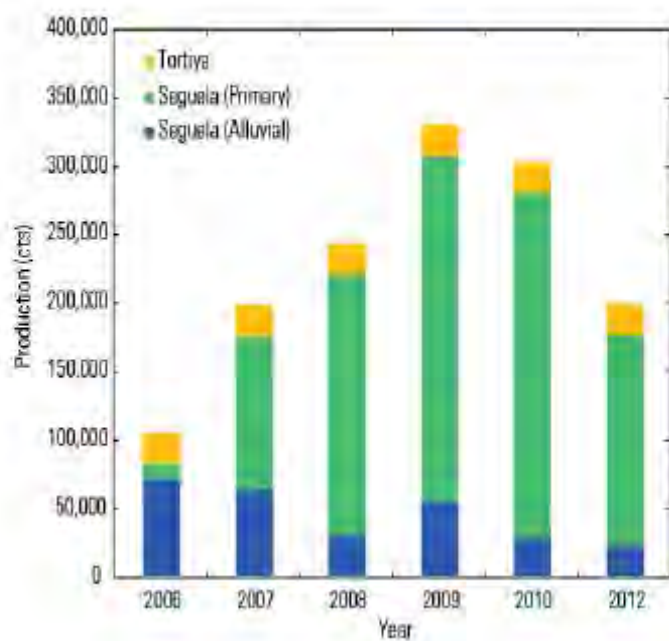
The Kimberley Process will support those countries in the region that are not yet participants and will seek to join in their efforts to join the Kimberley Process, in close liaison with the Participation Committee.

The Kimberley Process will continue to ensure vigilance in participating countries in line with the Moscow Resolution on Côte d'Ivoire.

The Kimberley Process will continue to maintain close cooperation with the United Nations through exchange of information and possible joint activities.

Mali, Burkina Faso and KP Participants in West Africa join this initiative.

Figure 16. Chart showing the relationship between Séguéla alluvial production, Séguéla primary production, and Tortiya production



S/2012/766

Diarabana dyke – the area before artisanal exploitation.



Diarabana dyke – the area after three years of artisanal exploitation with the dyke line now becoming distinctly evident.



S/2012/766

Diarabana dyke - the dyke, now very precisely defined, has been expanded and exploited with a depth of 30 metres in places. The dyke was probably at the zenith of its artisanal production capacity between 2009/10. Also note the extension to the bottom left that has now consumed the well maintained laterite road construction that connected Diarabana with the nearby Bobi village. It is curious that in the 2008 image the road has been deliberately left intact with activity on both sides. This could indicate that production from the main dyke was falling off and those in control decided to dig the road.



S/2012/766

Samples of diamonds mined in Diarabana, Cote d'Ivoire (August 2012)



Samples of diamonds mined in Diarabana, Cote d'Ivoire (August 2012)

